

**UNIVERSITE DE YAOUNDE I**

\*\*\*\*\*

**FACULTE DES SCIENCES DE L'EDUCATION**

\*\*\*\*\*

**CENTRE DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE CRFD EN  
« SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET  
EDUCATIVES »**

\*\*\*\*\*

**UNITE DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE EN  
SCIENCES DE L'EDUCATION ET INGENIERIE  
EDUCATIVE**

\*\*\*\*\*

**DEPARTEMENT DES ENSEIGNEMENTS  
FONDAMENTAUX EN EDUCATION**



**THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I**

\*\*\*\*\*

**FACULTY OF SCIENCE OF EDUCATION**

\*\*\*\*\*

**DOCTORAL RESEARCH AND TRAINING  
CENTRE CRFD IN "SOCIAL AND EDUCATIONAL  
SCIENCE"**

\*\*\*\*\*

**DOCTORAL RESEARCH AND TRAINING  
SCHOOL IN EDUCATION AND EDUCATIONAL  
ENGINEERING**

\*\*\*\*\*

**DEPARTMENT OF FUNDAMENTAL STUDIES OF  
EDUCATION**

**GESTION DE LA DISCIPLINE DANS LES ECOLES PRIMAIRES EN MILIEU  
URBAIN AU CAMEROUN : *UNE ETUDE COMPARATIVE MENEES DANS SIX (6)  
ECOLES PUBLIQUES ET PRIVEES DE LA VILLE DE YAOUNDE***

*Mémoire présenté et soutenu le 09 juillet 2024 en vue de l'obtention du Master en sciences de  
l'Education*

*Filière : Enseignements Fondamentaux en Education*

*Option : Sociologie et Anthropologie de l'éducation*

**Par**

**Yvette MBEUMEN**

**Licence en Sociologie**

**15X3571**



**Qualités**

**Président**

**Rapporteur**

**Examineur**

**Noms et Grades**

**EYENGA ONANA Pierre Suzanne Pr, M.C**

**NNA NTIMBANE Albert, Pr, M.C**

**BIOLO Joseph Thierry Dimitri, CC**

**Universités**

**YU1**

**YU1**

**YU1**

## **AVERTISSEMENT**

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à la disposition de la communauté universitaire élagié.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de son utilisation.

Par ailleurs, le Centre de Recherche et de Formation Doctorale en Sciences Humaines, Sociales et Educatives de l'Université de Yaoundé I n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans ce mémoire, ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

## SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	I
REMERCIEMENTS.....	IV
SIGLES.....	VI
ACRONYMES.....	VII
LISTE DES TABLEAUX.....	VIII
RÉSUMÉ.....	IX
ABSTRACT.....	X
INTRODUCTION.....	11
PARTIE I :.....	37
SOCIALISATION PRIMAIRE ET EFFETS CONTREPRODUCTIFS DANS LA SOCIETE CAMEROUNAISE : LA DEVIANCE ET LA DELINQUANCE PRIMAIRES.....	37
CHAPITRE I.....	39
LA SOCIALISATION PRIMAIRE ET SES EFFETS DANS LA SOCIETE CAMEROUNAISE.....	39
CHAPITRE II.....	47
PETITE DELINQUANCE DANS LES ECOLES PRIMAIRES AU CAMEROUN ET REACTIONS DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE SUR LE PHENOMENE.....	47
DEUXIEME PARTIE.....	60
EFFETS AMBIVALENTS OU MITIGES DE L'INSTITUTION DISPROPORTIONNELLE DES INSTANCES DISCIPLINAIRES EN MILIEU SCOLAIRE AU CAMEROUN : LE CAS DE LA VILLE DE YAOUNDE.....	60
CHAPITRE III.....	62
POLEMIQUE AUTOUR DE L'INSTITUTION « TARDIVE » DE LA SURVEILLANCE GENERALE DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, AU DETRIMENT DU PRIMAIRE.....	62
CHAPITRE IV.....	79
ETAT DES LIEUX DE LA DISCIPLINE DANS SIX (6) ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES ET PRIVEES DANS LA VILLE DE YAOUNDÉ.....	79
CONCLUSION.....	104
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	108
TABLE DES MATIÈRES.....	115

A ma chère TASSA Pauline, de regrettée mémoire

## REMERCIEMENTS

La réalisation de ce travail n'aurait été possible sans la contribution technique, financière et morale d'un grand nombre de personnalités durant ma formation. C'est ici l'occasion, pour nous, de leur témoigner notre reconnaissance.

Nous sommes redevable tout d'abord à l'Université de Yaoundé I, à travers son Recteur, le Pr. Rémy Magloire Dieudonné ETOUA, qui a bien voulu accepter notre inscription en Sciences de l'Education, option enseignements fondamentaux dans cette université.

Nous disons notre remerciement à notre chef de Département, le Pr. Pierre Suzanne EYENGA ONANA, Maître des Conférences, qui a toujours créé des conditions favorables pour permettre notre épanouissement académique.

Notre gratitude va, surtout à l'endroit de notre encadreur, le Pr. Albert NNA NTIMBAN, Maître des Conférences, dont le suivi permanent et rigoureux a permis la réalisation et l'aboutissement de ce travail.

Nous tenons également à manifester notre reconnaissance à tous les enseignants du Département des Sciences de l'Education qui ont contribué à notre formation.

Nous exprimons toute notre gratitude à toutes les personnes qui nous ont fourni des informations pendant la phase de collecte des données sur le terrain.

Nous apprécions à sa juste valeur le temps consacré par M. Herman NZOUEKEU, notre aîné académique, à la relecture de notre mémoire.

Nous n'oublions pas sa Majesté Luc SEMOUYA, notre ami pour les efforts et sacrifices consentis pour la réalisation de cette recherche.

Notre gratitude s'adresse aussi à nos aînés, Madame et Monsieur WANDJI pour tous les privilèges qu'ils nous ont accordé dans la réalisation de notre travail de recherche.

Un merci aux enfants et petits-enfants TCHOUKEU pour l'amour et le soutien, ainsi qu'à tous nos camarades et amis A. DJIMET, Merryll MVONDO, Carole YOUOGO, Armelle NGOUNOU, sans oublier tous ceux qui, de près ou de loin, n'ont cessé de nous encourager.

Nous terminons par une profonde reconnaissance envers M. Daniel TCHOUKEU, notre conjoint, pour tous ses soutiens multiformes, sa patience et ses encouragements constants, tout au long de ce travail académique.

## SIGLES

APC :	Approche Par Les Compétences
APE :	Association des Parents d'Elèves
CCE :	Centre Communautaire d'Enfance
CEI :	Cours élémentaire Première année
CEII :	Cours élémentaire Deuxième année
CM2 :	Cours Moyen Deuxième année
CMI :	Cours Moyen Première année
CP :	Cours Préparatoire
CRTV :	Cameroon Radio Television
DSSEF :	Document de Stratégie du Secteur de l'Education et de la Formation
EPC :	Eglise Presbytérienne du Cameroun
EPT :	Education Pour Tous
OBC :	Office du Baccalauréat du Cameroun

## ACRONYMES

EVICAC :	Eglise Vieille Catholique au Cameroun
MINEDUB :	Ministère de l'Education de Base
MINESEC :	Ministère des Enseignements Secondaires
MINJEC :	Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique
ONU :	Organisation des Nations Unies
SIL :	Section d'Initiation au Langage
UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1 : Grille d'observations directes .....</b>	<b>32</b>
<b>Tableau 2 : Grille de Présentation des catégories d'enquêtés.....</b>	<b>33</b>
<b>Tableau 3 : Conduite des élèves par classe dans l'établissement.....</b>	<b>102</b>
<b>Tableau 4 : Taux de réussite.....</b>	<b>102</b>
<b>Tableau 5 : Présentation des différentes écoles ayant servies de terrain d'étude.....</b>	<b>103</b>
<b>*</b>	
<b>Figure: Architecture du système éducatif camerounais.....</b>	<b>101</b>

## RÉSUMÉ

La présence d'une instance disciplinaire dans les écoles primaires est indispensable dans le développement du capital humain des jeunes apprenants. La diminution de la discipline dans les écoles primaires dans la ville de Yaoundé est tributaire du contrôle social qu'exerce l'instance de discipline sur l'ensemble des élèves. Or dans la ville de Yaoundé, les écoles primaires restent partagées quant à la mise sur pied d'une instance chargée d'assurer la discipline des apprenants. En effet, les performances scolaires de qualité observées dans certaines écoles primaires privées de la ville tirent leur origine non seulement du meilleur encadrement des enseignants, mais également du travail qu'effectuent les instances disciplinaires dans le maintien de l'ordre et le respect de la discipline. En revanche, l'absence officielle d'une instance chargée de la discipline dans les écoles primaires publiques, produit des effets contreproductifs dans le rendement scolaire des écoliers. Ainsi, ce travail de recherche, centré sur la « *Gestion de la discipline dans les écoles primaires en milieu urbain au Cameroun : une étude comparative menée dans six (6) écoles publiques et privées de la ville de Yaoundé* », part de ce constat pour analyser à partir d'une question de recherche qui consiste à spécifier comment les responsables des écoles primaires de la ville de Yaoundé s'activent-ils au quotidien pour assurer la discipline des effectifs scolaires. Ainsi, il a été postulé pour hypothèse de départ que la gestion de la discipline dans les écoles primaires de la ville de Yaoundé repose sur des stratégies organisationnelles propres à chaque établissement scolaire, vue l'absence d'une instance de discipline officielle dans le fonctionnement des écoles primaires au Cameroun. Cette recherche a fait recours à l'approche théorique du contrôle social et de la régulation, à la théorie de la dépendance et de l'impérialisme structurel, et enfin à la théorie du management (Perspective management des institutions sociales). Elle a été réalisée à travers l'exploitation des données de l'observation directe, semi directif, et des entretiens, et a accordé une place centrale aux stratégies mises sur pied dans les différentes écoles primaires de la ville de Yaoundé pour réguler la discipline. Le travail est reparti en deux (2) grands axes : le premier questionne la socialisation primaire et ses effets contreproductifs dans la société camerounaise, le second axe lui, se polarise sur les effets mitigés de l'institution disproportionnelle des instances disciplinaires en milieu scolaire au Cameroun. Au regard des résultats obtenus, il ressort que le maintien du système éducatif camerounais sous la dépendance des Etats occidentaux entrave les performances scolaires.

**Mots clés : discipline, écoles primaires, écoles publiques, écoles privées**

## ABSTRACT

As in high schools and colleges, the presence of a disciplinary body in primary schools is essential in the development of the human capital of young learners. The decrease in discipline in primary schools in the city of Yaoundé is dependent on the social control exercised by the disciplinary body over all students. However, in the city of Yaoundé, primary schools remain divided on the establishment within their walls of a body responsible for maintaining order and ensuring the discipline of learners. Indeed, the quality academic performance observed in some private primary schools in the city derives not only from the better supervision of teachers, but also from the work carried out by the disciplinary authorities in maintaining order and respect for the environment. discipline. On the other hand, the official absence of a body responsible for the disciplinary aspect in public primary schools produces counterproductive effects in the supervision and academic performance of schoolchildren. Thus, this research work, centered on the "Management of discipline in primary schools in urban areas in Cameroon: a comparative study carried out in six (6) public and private schools in the city of Yaoundé", starts from this observation to analyze from a research question that consists of specifying how the heads of primary schools in the city of Yaoundé work daily to ensure the discipline of the school population. Thus, it was postulated as a starting hypothesis that the management of discipline in the primary schools of the city of Yaoundé is based on organizational strategies specific to each school, given the absence of an official disciplinary body in the functioning of the primary schools in Cameroon. This research used the theoretical approach of social control and regulation, the theory of dependence and structural imperialism, and finally the theory of management (Perspective management of social institutions). It was carried out through the exploitation of data from direct observation, semi-directive, and interviews, and gave a central place to the strategies set up in the different primary schools of the city of Yaoundé to regulate discipline. The work is divided into two (2) main axes: the first questions primary socialization and its counterproductive effects in Cameroonian society, the second axis focuses on the mixed effects of the disproportionate institution of disciplinary bodies in schools. in Cameroon. In view of the results obtained, it appears that maintaining the Cameroonian education system under the dependence of Western States hinders the academic performance of learners.

**Keywords:** discipline, primary schools, public schools, private schools

## **INTRODUCTION**

## **I. Prétexte et contexte d'une étude**

Les établissements scolaires, qu'ils relèvent du primaire, du secondaire ou même du supérieur, sont tous des cadres de transmission et d'acquisition des connaissances par les apprenants. En dehors de la connaissance académique ou de la science qui y est dispensée à travers une diversité de disciplines, il y'a également des modules d'enseignement qui relèvent de la formation purement humaine et qui touchent à la morale et aux règles de bienséances ou de savoir-vivre (Picard, 2000) que tout être humain, dès la socialisation primaire (Durkheim, 1922) est appelé à adopter pour être en harmonie avec sa communauté ou son groupe d'appartenance ou sa communauté. On ne le dira jamais assez, l'école qui convoque et met en exergue l'activité cognitive et les facultés intellectuelles de l'apprenant (Piaget, 1980) dans cet exercice, n'a pas pour seule vocation d'accroître chez l'apprenant les capacités intellectuelles à partir des enseignements reçus, pour lui permettre au sens cartésien du terme, d'être « maître et possesseur de la nature ». Cette activité a surtout pour noble objectif la formation d'un modèle d'homme qui puisse répondre aux attentes de sa société, la servir et être en harmonie avec celle-ci. En d'autres termes, bien qu'étant une activité de la conscience humaine qui participe à large éventail de « l'inhibition des pulsions biologiques par la raison » (Madinier, 1954), l'école vise également en fin de compte, à travers le clavier de normes sociales qui sont proposées à l'apprenant dans son milieu social, à imposer une certaine ligne de conduite qui puisse permettre son intégration dans la société où il évolue. Comme le rappelait si bien Durkheim, grand pionnier de la sociologie de l'éducation des temps modernes, à la suite de Condorcet (1792), l'homme, en tant qu'être social, ne saurait vivre dans une société sans se faire des idées d'après lesquelles il règle sa conduite. C'est bel et bien dans cette perspective qu'un règlement intérieur est institué dans le champ scolaire depuis la création de l'école comme activité académique. L'institution du règlement intérieur dans les établissements secondaires publics comme privés laïcs et même confessionnels depuis des décennies est une inspiration de la vie socio-éducative (sociale et des activités académiques) des écoles confessionnelles, notamment des petits séminaires sous le régime d'internat au XV<sup>e</sup> siècle (Durkheim, 1922 ; 1999).

Dans les Etats du monde présent, comme c'est le cas pour le Cameroun, la vie et le fonctionnement des établissements scolaires du secondaire et même du supérieur sont régies par ce règlement intérieur qui définit un code de conduite que doivent adopter les apprenants à l'intérieur de leur structures ou cadres de formation. Dans les lycées et collèges, l'instance chargée de veiller au respect et à l'application de ce règlement est la surveillance générale.

Le surveillant général, qui travaille en collaboration avec des surveillants de secteur dans un lycée ou collège, est le premier censeur qui constate des cas d'indiscipline et applique les sanctions prévues par le règlement intérieur à cet effet, suivant la gravité du délit commis par l'apprenant. En un mot, l'instance disciplinaire qu'est la surveillance générale instituée dans l'enseignement secondaire pour réguler, au moyen du règlement intérieur, les comportements ou les conduites des élèves vient en appui ou en compensation à la socialisation de base passée au sein de la cellule familiale. La surveillance générale ne peut pas certes éradiquer les comportements déviants en milieu scolaire dans le secondaire, mais elle se pose comme une espèce de « gendarme » dans la régulation des comportements en milieu scolaire. Cette instance en charge de la discipline en milieu scolaire, aurait pourtant dû être instituée à la base, c'est-à-dire dans le cycle primaire, ceci, au vu des cas d'indiscipline récurrents signalés dans ce secteur éducatif et en raison du décalage observé et constaté entre la socialisation de base au sein de la famille et l'institution du règlement intérieur et de la surveillance générale chargée de veiller à son application, seulement dès la classe de sixième au secondaire.

La période 1960-1972 constitue une période fondatrice. Le développement de la scolarisation s'inscrit dans la continuité de la tradition héritée de l'époque coloniale. =Le premier gouvernement du Cameroun indépendant dispose d'un secrétariat d'État à l'enseignement primaire. L'éducation préscolaire est inexistante. L'école primaire constitue alors le premier degré de l'apprentissage scolaire. Conscients de ce que l'éducation peut apporter au développement humain et social, les nouveaux responsables y consacrent une part importante du budget de l'État. L'attention accordée à l'éducation s'intègre dans une démarche globale de transformation de la société. L'année 1961 consacre la République fédérale et la réunification du Cameroun francophone et anglophone. Chacun des gouvernements des deux États possède un secrétariat d'État à l'enseignement primaire. L'éducation au niveau fédéral est coordonnée par un ministère en charge de l'éducation. La loi fédérale n° 63-13 du 19 juin 1963, qui préfigure les structures actuelles de l'éducation, régit l'enseignement primaire et secondaire. Au niveau primaire, il est prévu deux cycles parallèles de six ans pour les francophones et sept ans pour les anglophones. Cette organisation s'inspire des expériences passées vécues dans chaque État. Elle reflète par ailleurs la volonté affichée de préserver l'unité nationale encore fragile et le souci de consolider la spécificité de chaque entité linguistique. De l'orientation politique du premier

plan quinquennal de développement économique social et culturel<sup>1</sup> (1961-1966) en passant au second plan quinquennal<sup>2</sup> (1966-1971) pour aboutir aux états généraux de l'éducation<sup>3</sup> (Mai 1995), le volet disciplinaire a chaque fois été ignoré or, la discipline est un ensemble de règles établies en vue du déroulement ordonné des activités de la classe ou de l'école. Elle apparaît donc comme un maillon indispensable à l'enseignement et dans le processus d'apprentissage car elle permet d'établir et de maintenir l'ordre aussi bien dans la salle de classe, dans la cour de récréation qu'au niveau de l'individu lui-même. En outre, elle est formatrice de la personnalité en ce sens qu'elle est une action régulatrice sur l'individu afin de le discipliner, le rendre maître de lui-même. A cet effet, la discipline fait foi d'un véritable moyen de l'action éducative.

La fonction de surveillance dans l'enseignement doit son existence à l'internat<sup>4</sup>, au monde oral de l'enseignement d'abord requérant des répétitions (Durkheim, 1999) et au fait qu'elle recouvrait des tâches dont les enseignants ne voulaient pas, car portant atteinte à leur charisme de « spécialistes de la pédagogie » (Chapoulie, 1972). A partir de 1980, la société africaine, devenant à la fois plus dense, plus complexe, avec la crise économique et l'acquisition des libertés, l'école va connaître aussi sa mutation, au plan économique, démographique, idéologie. Une crise va naître, crise de l'autorité, défi de l'autorité avec son corollaire d'impunité. Cela va donner libre cours aux troubles comportementaux longtemps intériorisés et mises en veilleuses, d'être extériorisés et vus de tous. Ce qui va interpellé tous les partenaires de l'école et même les bailleurs de fonds, à faire des recherches sur le comportement de l'enfant et les crises d'adolescents en Afrique et partout dans le monde (Allain, 1999 ; Maffesoli, 1999, Lorrain, 1999 ; Prairat, 2003 et 2004 ; Alberello, 2004 ; Mbanzoulou, 2007 et Munchembled, 2008). En effet les problèmes des jeunes ayant les caractéristiques similaires, sociologues, psychologues et anthropologues vont s'investir pour proposer des solutions. Certains se sont intéressés aux incivilités des élèves et aux influences

---

<sup>1</sup> Les objectifs du plan préconisent, entre autres, l'adaptation de l'enseignement primaire aux réalités nationales et aux besoins économiques du pays. À cette fin, l'option pratique retenue est la ruralisation de l'école.

<sup>2</sup> il réaffirme l'engagement des responsables à faire de l'éducation un facteur de développement et de croissance. Dans cette perspective, le plan envisage l'accroissement des structures de formations primaires afin de rapprocher les écoles des zones rurales.

<sup>3</sup> Cultiver chez l'enfant camerounais l'esprit de partenariat, d'amour de l'effort et la quête de l'excellence, former les enfants camerounais de manière à leur permettre de devenir, à terme, capables de créativité, d'auto-emploi, et à même de s'adapter à tout moment à l'évolution de la science, de la technologie et de la technique, Initier l'élève à la culture et à la pratique de la démocratie, au respect des droits de l'homme et des libertés, de la justice et de la tolérance, au combat contre toutes les formes de discrimination, à l'amour de la paix et du dialogue, à la responsabilité civique et à la promotion de l'intégration sous-régionale.

<sup>4</sup> L'enfermement des élèves arrêtés au XV<sup>e</sup> siècle.

de la violence à l'école sur le rendement des élèves. D'autres par contre sur les difficultés d'application des règlements intérieurs (Debarbieux, 1990, 1996 et 1999 ; Debardieux, Dupuch et Montoya, 1997 ; Durpaquier, 1999 ; Farzanet, 2000 ; Jacques, 2000 ; Touati, 2004 ; Koudou, 2005, 2006, 2008 et 2009 ; Yves et Stephane, 2006 ; Agossou 2019 et 2020). Les auteurs comme (Lapassade, 1993 ; Joyeux, 1996 ; Cieslak, 2001 ; Lethery, 2006 ; Biederman, Prête et Rossel, 2009) vont se poser la question de savoir pourquoi certains élèves deviennent-ils indisciplinés et d'autres pas ? Quels sont ceux qui sont exposés ? Qu'est-ce qui les fait exploser face aux risques d'indiscipline qui se transforme en violence ? Pourquoi est-il indispensable d'intervenir dès la maternelle ?

De ces questions, faisons un retour pour comprendre la discipline à l'école traditionnelle et le rendement scolaire. L'école va commencer en Egypte en Mésopotamie et chez les Hébreux. Elle va être aux mains d'une minorité qu'on va appeler les Seshs, chez les hébreux se sont les sôphers et en Chine les mandarins. L'école va fournir des intellectuelles, les collaborateurs du pouvoir. Les premières écoles traditionnelles vont utiliser l'usage du châtiment corporel et des menaces. Ces pratiques éducatives tireront leur fondement métaphysique et religieux de la Bible et du Coran. Ces saintes écritures regorgent des textes très édifiants. A cet effet, le livre de Proverbe 13 à 24 mentionne : « celui qui ménage sa verge hait son fils, mais celui qui l'aime cherche à le corriger ». Un peu plus loin le livre d'Ephésien 4 à 6 « et vous, père n'irritez pas vos enfants, mais élevez-les en les corrigeant et en les instruisant selon le Seigneur » Selon Bloch, au moyen âge, l'école était aux mains des religieux, à ce stade apparaîtra une nouvelle forme de pédagogie « le dressage de l'esprit », comme le dit Bloch (1973) qui passe nécessairement par le dressage du corps. Cet enseignement ne tiendra pas compte de l'enfant et de ses virtualités. La discipline dans ces écoles traditionnelles recourait à la force, c'est-à-dire aux méthodes coercitives et répressives, en suspendant sur l'élève la menace fréquente des punitions. C'est à ce titre que Dewey cité par Bloch la qualifie d'autoritaire et Forester cité par Bloch de policière. On ne saurait contester que ce type de discipline traumatisante, soit capable de faire régner l'ordre dans la classe comme dans la cour de l'école d'imposer des habitudes extérieures. Ce que l'on prétend c'est qu'elle ne peut selon Forester cité par Bloch qu'imposer des habitudes extérieures à un ordre intérieur, ce type de discipline avait des objectifs contraires aux objectifs que l'éducation prétend atteindre. A cela, Montessori (1984) rétorqua plus tard : « il n'est pas dit qu'un individu soit discipliné seulement lorsqu'il est devenu artificiellement silencieux comme un muet et immobile comme un paralytique. Celui-ci anéanti, mais non un

discipliné ». A la fin du XVI<sup>e</sup>, Rabelais va mettre en cause l'école du moyen âge. Il va énumérer des théories : liberté, épanouissement, nature (expliquer la nature c'est le fondement même de la pédagogie moderne). Montaigne au 18<sup>ème</sup> siècle va venir pour dire qu'il faut une tête bien faite et ensuite dira qu'il faut une tête bien pleine et bien faite. Rousseau dans son analyse va extraire les livres de la gloire du passé pour ne pas avoir les idées de vengeance. Rousseau(1762) écrivait que : « l'homme naît bon, mais c'est la société qui le corrompt ». Au cours du 19<sup>ème</sup> siècle un grand intérêt est attaché aux idées de Rousseau et l'enfant fait l'objet d'une approche scientifique « l'adulte doit intégrer l'enfant et non pour l'influencer, mais à l'aider à se développer et à s'épanouir. Ferry mettra l'accent sur l'amour de Dieu et l'affection pour le Christ et sa tendresse pour les humains. La pédagogie est moralisatrice car elle met l'accent sur les notions de charités, de tolérance, de foi et d'espérance. Cette pédagogie est utilitaire, elle cherche à former les hommes pour une activité débouchant sur la construction de la société. Au 20<sup>ème</sup> siècle, Montessori va appliquer ses méthodes à des enfants normaux en ouvrant une maison d'enfants en vue de dégager une méthode scientifique d'éducation. Sa méthode se fonde sur trois principes : l'observation de l'enfant, la liberté de l'enfant et le matériel didactique. Est-il possible d'ignorer aujourd'hui la psychologie génétique et le poids des déterminismes sociaux dans l'accès au savoir. Un enfant naît avec certaines potentialités. L'épanouissement de ces capacités dépend de la maturation et de l'expérience qu'il acquiert en grandissant. En prélude de l'investigation nous constatons que, l'éducation tirée des textes sacrés à une finalité, sauver l'âme. Nous croyons aussi qu'elle est le fondement des méthodes punitives de l'éducation traditionnelle. Mais avec l'avènement de la pédagogie active, la psychologie va faire son apparition pour expliquer l'enfant, ses comportements, nous allons assister à une rupture d'avec les usagers traumatiques de la discipline traditionnelle. C'est de là que va naître la régression et le remords de tous les partenaires du système éducatif, qui veulent revoir l'éducation de dressage du corps avec le châtimement du bâton qui facilitait le dressage de l'esprit.

La surveillance et le maintien de la discipline dans les établissements primaires au Cameroun posent un problème récurrent à l'institution scolaire. Vers la fin des années 1960, Jean Testanière (1967) observait que, dans l'enseignement secondaire, le chahut traditionnel, intégrateur, car « récréation », est devenue anormale, c'est-à-dire « désorganisation ». C'est un chahut aux déviances graves qui persiste l'année durant et qui est le signe d'une « mauvaise intégration au système pédagogique ». En effet, ces dernières décennies, la massification scolaire a ébranlé l'école et son ordre traditionnel. Elle a conduit, comme le

souligne Robert Ballion (1997 : 41), les établissements à affronter l'hétérogénéité scolaire des élèves, la démotivation<sup>5</sup> et, plus largement le mal-être<sup>6</sup>. De tels faits ont eu pour conséquence de produire « un affaiblissement du consensus comportemental et le développement d'une résistance au 'jugement scolaire ' » où parfois la violence « se donne à voir sous forme d'un conflit » (Peralva, 1997), la loi de l'adulte ne faisant plus autorité. L'établissement scolaire est le reflet de son environnement social. En effet, l'environnement apporte plus ou moins les perturbations, non seulement par des « éléments extérieurs » qui pénètrent dans l'établissement mais, aussi parce que la vie dans l'établissement s'articule à la vie de la cité et ce qui se passe en un endroit se prolonge dans l'autre et, parce que l'élève, pénétrant dans l'enceinte scolaire, y « apporte sa propre culture » (Ballion, ibid. : 53).

Au regard de ces évolutions, se pose inéluctablement la question de la manière dont la surveillance et le maintien de la discipline sont exercés aujourd'hui au sein des établissements scolaires primaires au Cameroun. L'incidence de ces évolutions sur le processus et les finalités éducatives du régime disciplinaire traditionnel est de plus en plus perceptible dans les traits comportementaux des élèves d'une part et dans leur rendement scolaire d'autre part. Le surveillant scolaire, connue sous l'appellation « d'enseignant de service », a pour mission principale de surveiller les élèves de les encadrer dans leur quotidien au sein de l'établissement où il effectue ses fonctions, et même au-delà. Il assiste l'équipe pédagogique dans ses tâches de surveillance, de sécurité et d'accueil et veille au bon déroulement des entrées et sorties dans l'établissement. Il est le trait d'union entre les élèves et l'équipe administrative ou enseignante. La surveillance et le maintien de la discipline ont changé de nature et de forme en milieu scolaire. De nouveaux modèles de gestion disciplinaire ont émergé, notamment dans les écoles primaires privées, reposant sur une logique fonctionnelle à savoir une coercition institutionnelle renforcée au moyen d'un nouveau genre de dispositifs disciplinaires et d'un accompagnement social découlant des pratiques professionnelles des personnels en charge de l'ordre et la discipline scolaire. Ces logiques sont constitutives d'une gestion disciplinaire qui relève d'un contrôle social caractérisé par une délégation des tâches de maintien de l'ordre et la discipline à de nouveaux acteurs et son élargissement à des espaces et individus jusqu'ici négligés. De nombreuses littératures abondent au sujet du phénomène de l'indiscipline observée dans les établissements scolaires, notamment au niveau de la base. Diverses hypothèses sont avancées concernant les causes explicatives de ce

---

<sup>5</sup> Décrédibilisation des diplômes.

<sup>6</sup> Malaise existentiel de la jeunesse.

phénomène dans les différents contextes nationaux. Certaines d'entre elles postulent que ce problème résulte de l'environnement scolaire dans lequel se façonne la personnalité de l'élève. En effet, L'atmosphère scolaire est en relation directe avec le niveau d'assimilation des élèves. Dans un environnement de travail, lorsque l'indiscipline se manifeste à partir du sommet de la chaîne éducative, il devient difficile de façonner l'élève à l'image de ce que la société attend de lui. D'autres hypothèses suggèrent que les programmes et les méthodes en vigueur sont à la fois inadaptés à notre environnement socio-culturel, et aux besoins de notre histoire.

## **II. Problème de recherche.**

La société camerounaise, à l'image de toutes les sociétés des temps modernes, fait face à la recrudescence de la violence en milieu urbain comme au sein des campagnes .Parmi celles et ceux qui alimentent ces poches de violence, il y'a la jeunesse scolaire qui fréquente les nombreux établissements du secteur public comme privé créés sur l'étendue du territoire. En effet, l'indiscipline observée chez les élèves de ces établissements revêt des formes variées, elle va de l'escalade verbale (injures) à la violence physique (bagarres et agressions) l'immoralité (perversion sexuelle), la fraude, la consommation de l'alcool et des stupéfiants et autres. Ces cas de déviance recensés de part et d'autre ne sont pas des actes spontanés, il s'agit dans la plupart des cas, des comportements longtemps entretenus par les sujets actants et qui sont, à un moment donné, extériorisés au sein de l'environnement scolaire. Comme le souligne Joseph Metanga (2020) Conseiller pédagogique au Collège Les PHARAONS à Yaoundé :

*Ces actes de déviance ne sont pas des actes spontanés, il s'agit des comportements longtemps entretenus et muris par les jeunes acteurs. Il faut donc interroger la socialisation primaire, c'est-à-dire voir dans quel cadre ces élèves devenus aujourd'hui déviants ont d'abord grandi et comment ils ont été éduqués.*

Les établissements du secondaire ne sont donc que le champ de seconde zone qui expose ces actes de déviance, qui, en réalité s'entretiennent déjà et prennent forme dès l'adolescence à l'école primaire. En effet, les écoles primaires sont des laboratoires où la déviance juvénile reste en gestation et va grandissante : « *Il y'a des jeunes élèves adolescents qui insultent leurs camarades, qui volent en classe, parlent des obscénités parmi leurs camarades et qui bagarrent à l'intérieur et hors des salles de classe pendant et en dehors des heures de cours* », renchérit Jules Akiabi, enseignant à l'école publique de Yaoundé-Messa.

Cette situation dénote, selon l'enseignant, d'une certaine défaillance dans la socialisation primaire des élèves concernés. Le plus étonnant c'est que dans le système scolaire camerounais, dont la loi N04 du mois d'avril 1998 organise le secteur éducatif dans les établissements, la surveillance générale comme instance de gestion de la discipline en milieu scolaire n'existe jusqu'ici que dans l'enseignement secondaire. Au-delà des textes usuels qui régissent la vie des élèves au sein des campus scolaires, les états généraux de l'éducation de 1995 donnent même la latitude aux membres de la communauté éducative (parents et enseignants) d'y apporter des amendements, lorsque cela s'impose, en construisant des règlements intérieurs adaptés aux réalités de chaque établissement. Les écoles primaires, curieusement ne sont pas concernées par ces textes, malgré le désordre ambiant qui s'y observe au quotidien. Face à ce phénomène, certains établissements scolaires- cycle primaire du secteur privé au Cameroun en général et dans la ville de Yaoundé en particulier, ont institué dans le fonctionnement de leurs établissements, à travers des « maîtres de suivi » un cadre de régulation qui assure la discipline des écoliers au quotidien. Mais curieusement, dans les écoles primaires publiques où l'indiscipline va grandissante, ces instances de discipline n'ont presque jamais vu le jour. Une étude comparative des comportements dans ces deux types d'établissements démontre que les écoles privées qui fonctionnent avec des « maîtres de suivi » contrôlent mieux leurs effectifs aussi bien sur le plan disciplinaire que sur les rendements scolaires, ce qui est tout le contraire des écoles publiques qui restent engluées dans la léthargie de l'indiscipline. Or, en instituant officiellement ce cadre disciplinaire à l'école primaire au Cameroun pour réguler les comportements des jeunes apprenants, l'Etat du Cameroun contribuera de manière significative à la réduction des cas de déviance dans l'enseignement secondaire et se positionnera désormais non plus comme un Etat qui fonctionne avec un système éducatif par procuration ou sous tutelle, mais comme un Etat au système éducatif autonome et qui répond aux attentes de sa société en matière d'éducation. La réflexion de cette étude est donc centrée sur la gestion de la discipline dans les écoles primaires au Cameroun en général et singulièrement dans la ville de Yaoundé, à l'aune des instances disciplinaires.

### **III. Problématique de recherche.**

La littérature sur la discipline en milieu scolaire en général et en Afrique comme au Cameroun en particulier est assez abondante. Cette littérature puise à la fois dans des journaux (presse écrite et émissions audiovisuelles) qui dénoncent des cas de violence dans des écoles au quotidien, ainsi que dans des travaux académiques de plusieurs experts des sciences de

l'éducation qui se sont penchés sur la question. La présente revue se veut un bref exposé des extraits de ces travaux et polarise son attention, tour à tour sur la surveillance générale comme instance de discipline en milieu scolaire, ainsi que les causes de cette inconduite des élèves à divers niveaux.

#### **IV. Revue de la littérature**

##### **❖ De la surveillance générale dans les écoles et de son historique**

La fonction de surveillance générale, nous renseignent la littérature classique, est instituée dans les internats, lors de la création des premiers établissements d'enseignement secondaire confessionnel en Europe. Sa création remonte au XV<sup>e</sup> siècle (Durkheim, 1992) sous l'égide des écoles confessionnelles, elle s'inscrit dans une vision à la fois « dogmatique » et « scolastique » de la formation intégrale de l'apprenant. Vitali (1997) parle d'une sorte de « dressage » pour amener les apprenants, internes, à s'arrimer à la discipline ou au règlement intérieur imposé par les structures de formation. Dès le XIX<sup>e</sup> siècle, la fonction de surveillance générale se mute en fonction de « police », ceci compte tenu de l'érosion qui affecte la structure de l'internat (Perol Dumond, 2001) mais aussi, des avancements qui interviennent dans le champ éducatif et qui touchent aux méthodes d'enseignement.

Avec l'évolution des travaux sur les questions de discipline en milieu scolaire, la pratique professionnelle de surveillant général ne va pas disparaître ; mais elle sera renforcée par celle de conseiller principal d'éducation qui, selon Chevit (2003) et Masson (1999) s'occupe du « traitement social » des questions d'indiscipline dans le champ scolaire. L'élève ou l'apprenant, auteur des comportements déviants en milieu scolaire, est davantage considéré comme un être social qui doit bénéficier d'un certain accompagnement social en termes de compréhension de son milieu de vie familiale et des implications qui peuvent en résulter et être la conséquence de ses inconduites à l'école.

##### **❖ De l'indiscipline en milieu scolaire et de ses causes**

Par rapport à la surveillance générale comme instance en charge des questions de discipline en milieu éducatif, son évolution, souligne Testanière (1967) reste intimement liée à la nature de l'établissement scolaire, le public et même le type de société dans lequel l'on évolue. Mais il s'agit également selon Bailon (1997) d'une question éminemment socio culturelle. De nombreux élèves socialisés dans leurs familles avec des codes de valeurs différentes, ne s'adaptent pas facilement à la culture scolaire et à ses exigences (Calixta Roy,

2000). En plus de cela, la dévalorisation des diplômes et le mal vivre de la jeunesse sont pour beaucoup dans le développement des comportements déviants et l'hostilité affichée vis-à-vis de la culture scolaire et de ses exigences observe Peralva (1997) dans ses travaux sur l'indiscipline dans l'enseignement secondaire.

Allant dans le même chapitre, des cas de déviance qui mettent en exergue l'indiscipline caractérielle en milieu scolaire, trouvent également leur explication, selon Ballion (1997) dans la précarité économique dans laquelle évolue la population scolaire. Des élèves en situation de précarité dans cet environnement développent une violence qu'ils transposent dans le champ scolaire. Selon l'auteur, la gestion efficace de ces cas d'indiscipline qui revêtent des formes multiples et variées, doivent désormais tenir compte de deux paramètres essentiels : la coercition institutionnelle et l'accompagnement social des apprenants en situation.

Mais, dans la société contemporaine, la lutte contre l'indiscipline en milieu éducatif est devenue depuis des décennies, une préoccupation éminemment politique. Elle est le propre des « sociétés disciplinaires » ou des sociétés de contrôle et de surveillance (Foucault, 1975 ; Deleuze, 2007).

#### **❖ De l'indiscipline dans la société camerounaise en général et de la jeunesse scolaire et non-scolaire en particulier.**

Les écrits proprement dits sur la problématique de l'indiscipline en milieu scolaire au Cameroun sont également nombreux ; nous avons évoqué la littérature de la presse Camerounaise qui expose des cas de déviance enregistrés dans des établissements en milieu urbain comme dans la périphérie. Mais des travaux scientifiques effectués par de nombreux chercheurs abordent la question d'une manière plus globale et esquissent des pistes de solution. Parmi les travaux les plus connus, l'on évoquera ceux de : Médard, (1989), Pigeaud, (2011) ; Jean Mbarga (2000) ; Charles Ateba Eyéné, François Fezeu (2020) ; Albert Nna Ntimban (2019) ; Kaffo Fokou et al (2009).

L'indiscipline vécue et observée dans la société camerounaise est présentée depuis quelques années comme un problème global qui ne saurait être analysé de façon isolée, en se focalisant dans un seul secteur d'activité. Il s'agit d'un désordre occasionné par la défaillance des instances de régulation sociales, de la base au plus haut niveau de l'Etat et qui s'étend dans les services publics, les églises, écoles et même dans la rue avec l'incivisme à presque

tous les niveaux. Médard (1989) évoque déjà ce désordre dans son article intitulé *L'Etat sous développé au Cameroun*, un Etat caractérisé par « l'absence des disciplines sociales » et où la corruption règne selon lui en valeur absolue. Nathalie Pigeaud revient sur cette indiscipline sociale, des décennies plus tard, dans son ouvrage au Cameroun de Paul Biya, lorsqu'elle dépeint la précarité morale qui gangrène l'élite gouvernante, les agents publics, mais également la jeunesse aussi bien non scolarisée que celles qui peuplent les campus scolaires. Comme seule solution à cette déliquescence généralisée, elle prône à l'image de Kamto (1997) une épuration des mentalités.

Fezeu (2020) aborde les questions de violence en milieu éducatif dans ses travaux, dans une approche qui se veut holistique. Selon lui, la violence généralisée qui embrase les établissements scolaires au Cameroun trouve son explication dans la montée de l'intolérance et les effets contreproductifs de la mondialisation : « *L'on assiste à une cristallisation de la violence dans le secteur de l'éducation (...) des violences exercées sur le genre* » et qui doivent être décryptées à partir du triptyque : Elèves contre enseignants, Enseignants contre élèves, puis élèves contre élèves. Comme solution, le chercheur propose un clavier de mesures qui passent par une profonde réforme sur le plan structurel de la société camerounaise, notamment le renforcement des mesures de régulation de cette société et de tous ses démembrements, au rang duquel figure l'école.

Les travaux de Charles Ateba Eyene (2010) qui portent sur *Le management de l'opacité et les drames de la société camerounaise*, s'inscrivent dans le même sillage de la réforme proposée, mais invitent davantage à une épuration des mentalités dans un environnement social gangrené par l'immoralité et l'opacité. La jeunesse camerounaise et celle éducative en particulier, selon lui, ne sont que le produit d'une culture frelatée longtemps et quotidiennement entretenue, rationalisée, puis perpétuée par l'élite dirigeante qui a contribué largement et négativement à l'érosion des nobles valeurs. La feymanie, le détournement des deniers publics, l'incivisme caractériel, l'irrespect des aînés au sein des communautés, sont des tares qu'il dénonce dans la société camerounaise des temps présents. Il évoque au passage l'esprit de facilité, source de la médiocrité ambiante observée dans les écoles et qui conforte la jeunesse dans des pratiques telles que la tricherie, le vol et l'arrogance. En sa qualité de membre fondateur du « Groupe éthique » (2002). Ateba Eyene fait le procès d'une société camerounaise, qui à travers ses dirigeants baigne dans une profonde anomie (Durkheim, 1922) et a normalisé l'écart, tout en écartant la norme (MONO NDJANA).

Jean Mbarga (2000 ; 2002) de son côté évoque sans euphémismes, la situation d'une société sans repères, où le respect des nobles valeurs est piétiné au quotidien par une jeunesse de plus en plus insolente et paresseuse, qui cherche à s'enrichir par tous les moyens et à tous les prix. Il s'agit là, selon l'archevêque métropolitain de Yaoundé, auteur de l'article *Valeurs morales valeurs humaines*, des comportements qui blessent l'éthique et qui jettent un profond discrédit sur les aînés sociaux que sont les dirigeants, vivement interpellés à donner du contenu à l'éducation familiale (comme église famille de Dieu) moule premier et par excellence de la transmission des valeurs de respect, d'endurance et de dignité de soi.

Albert Nna Ntimban (2019) n'est pas loin de cette observation dans son ouvrage intitulé : *Cameroun, la république des artifices et du paraître*. Selon le sociologue, la jeunesse camerounaise est le produit d'une socialisation verticale défailante encouragée par une élite qui a travesti les nobles valeurs (L'humilité, la sobriété, le culte de l'effort et de l'endurance,) au profit de la culture des artifices et du paraître et qui n'a pas su insuffler une dynamique de rigueur au sein des instances de socialisation. Cette socialisation aux effets contreproductifs explique selon lui, le taux d'indiscipline, de déperdition scolaire et la culture d'insolence qui va grandissante chez la jeunesse scolaire tant dans nos villes que dans les campagnes environnantes. Il propose qu'un accent soit mis par toutes les instances de socialisation dans l'éducation des enfants, en commençant par la famille biologique, tout premier cadre de la socialisation primaire chez le jeune adolescent.

D'autres enseignants spécialistes des questions du champ éducatif s'étant penché sur le sujet évoquent une question de mal être. Dans une approche qui se veut holiste, ils présentent l'indiscipline source de misère morale et de défailance des instances de régulation de la société camerounaise comme le résultat de ce mal être qui affecte même les enseignants en charge de l'éducation de la jeunesse Camerounais des temps présents. Si Roger Kaffo Fokou et al (2009) puis Kengne Fodouop et al (2016) y voient un problème structurel et conjoncturel ayant conduit à la précarisation de l'enseignant camerounais, démotivé dans son travail quotidien, Djouda et al (2018) en parlent sur un plan un peu plus large, dans le cadre d'une « paupérisation anthropologique » qui déteint sur le rendement des enseignants pourtant appelés à éduquer dans les écoles et campus du pays. Selon ces auteurs, il est clair que l'indiscipline enregistrée aujourd'hui dans les écoles de la société camerounaise résulte de cette cause démotivationnelle source d'exclusion et de précarisation (Paugam, 2004) qui ne permet pas à l'enseignant, réifié à 95% à assumer ses responsabilités de pédagogue.

Une autre thèse, pas très éloignée de la précédente semble trouver les raisons de l'indiscipline en milieu socioéducatif dans la perte de l'autorité du corps enseignant, réifié par l'Etat et sa propre société. Si la qualité première d'un éducateur réside dans son « autorité morale » (Durkheim, 1922) qui lui confère une certaine plus-value, ce n'est pas du tout le cas dans la société camerounaise de l'heure où la précarisation et la réification de l'enseignant, à plusieurs niveaux, ont rendu ce dernier vulnérable au mépris des agents d'autres corps de métier et même de leurs propres élèves dans les salles de classe. Roger Kaffo et Jean Takougang (2009) reviennent sur cette perte d'autorité de l'enseignant au Cameroun, victime des manœuvres de castration perpétrées par le régime en place pour le réduire au silence, face aux multiples revendications (pourtant fondées) portées à l'attention du gouvernement.

Notre travail de recherche bien que s'inscrivant dans le champ de la discipline en milieu scolaire, se démarque quelque peu de tous ces écrits antérieurs. Tout en abordant la question de l'indiscipline en milieu éducatif, nous polarisons notre attention sur le cycle primaire du champ éducatif, considéré par les sociologues et psycho pédagogues comme l'étape la plus délicate dans l'éducation de l'enfant. C'est ainsi que nous questionnons la gestion de la discipline dans ce cycle d'enseignement, face à l'absence officielle d'une instance disciplinaire à l'école primaire dans le système éducatif camerounais et surtout dans un contexte marqué par la résurgence de la déviance primaire et de la petite délinquance aussi bien au sein des familles que dans les établissements scolaires de ce secteur éducatif. Pourtant dans le même secteur d'enseignement, à savoir le primaire, l'on note dans le secteur privé une dynamique organisationnelle chez de nombreux promoteurs d'établissements en matière de discipline. A partir d'une étude comparative menée sur six (6) établissements scolaires dans la ville de Yaoundé, il ressort que les promoteurs des écoles privées qui ont institué un cadre disciplinaire organisé dans leur(s) établissement(s) à travers les « maîtres de suivi », assurent mieux l'encadrement de leurs élèves ; tout le contraire des écoles publiques dont la population scolaire baigne au quotidien dans une indiscipline criarde. Ce travail interroge donc le comportement de l'élite dirigeante camerounaise en charge des questions éducatives ; il interroge l'entêtement d'un Etat-pouvoirs publics ou force décisionnelle à vouloir demeurer depuis des dizaines de décennies après les indépendances sous le joug d'un système socio-éducatif /scolaire imposé par l'occident et qui est pourtant inadapté aux réalités de son milieu de vie.

## **V. Objectifs de recherche**

Cette recherche est structurée autour d'un objectif général autour duquel se greffent les objectifs spécifiques.

### **V-1.Objectif général**

Décrypter les types d'effets résultant de l'existence et de l'absence d'une instance disciplinaire dans l'encadrement des écoliers du primaire au Cameroun.

### **V-2. Objectifs spécifiques**

- 1- Comprendre comment certains établissements privés du primaire se sont (positivement) approprié l'instance chargée de discipline dans l'encadrement de leurs élèves.
- 2- Voir et comprendre comment l'absence officielle d'un cadre disciplinaire dans les écoles primaires publiques produit des effets mitigés dans l'encadrement des écoliers.
- 3- Evoquer les raisons majeures de l'absence (non- création) d'une instance disciplinaire dans l'enseignement primaire au Cameroun.

## **VI. Questions de recherche et hypothèses.**

Les questionnements qui orientent la réflexion de cette recherche s'articulent autour d'une question de recherche principale étayée par des questions de recherche spécifiques. Pour tenter de répondre à ces questionnements, une hypothèse principale assortie des hypothèses spécifiques ont été formulées.

### **VI-1- Questions de recherche.**

Ce travail de recherche se structure autour d'une question de recherche principale et quatre questions de recherche secondaires :

#### **VI.1.1 Question de recherche principale**

Comment les responsables des écoles primaires de la ville de Yaoundé s'activent-ils au quotidien pour assurer la discipline des effectifs scolaires ?

#### **VI.1.2 Questions de recherche secondaires**

**QRS.1.** Quel est l'état des lieux, en termes d'indiscipline dans les écoles primaires de la société camerounaise des temps présents ?

**QRS.2.** Comment réagit la communauté éducative face aux cas d'indiscipline enregistrés dans les écoles primaires de la ville de Yaoundé ?

**QRS.3.** Quelle est la stratégie mise sur pied par certains établissements de la ville de Yaoundé pour assurer la discipline des élèves dans les campus ?

**QRS4.** Quels types d'effets résultent de l'absence d'une instance disciplinaire dans les écoles primaires publiques de la ville de Yaoundé ?

**QRS.5.** Comment comprendre l'absence d'une instance en charge des questions de discipline dans le fonctionnement des établissements scolaires du cycle primaire au Cameroun ?

## **VI-2- Hypothèses de recherche.**

### **VI.2.1 Hypothèses de recherche principale**

La gestion de la discipline dans les écoles primaires de la ville de Yaoundé repose sur des stratégies organisationnelles propres à chaque établissement scolaire, vue l'absence d'une instance de discipline officielle dans le fonctionnement des écoles primaires au Cameroun.

### **VI.2.2 Hypothèses de recherche spécifiques**

**HRS.1.** L'indiscipline est une réalité quotidienne dans les écoles primaires au Cameroun. Elle se traduit par la déviance primaire et la petite délinquance, fruits d'une socialisation au rabais dans de nombreuses familles.

**HRS. 2.** La communauté éducative reconnaît qu'il y'a des cas d'indiscipline dans les écoles primaires au Cameroun, mais reste divisée sur les moyens et méthodes de régulation à implémenter pour endiguer le mal.

**HRS.3.** Certains établissements scolaires, ceux du secteur privé en l'occurrence, ont institué le système des « enseignants de suivi », ce qui leur permet de mieux encadrer leurs effectifs.

**HRS.4.** L'absence d'une instance de discipline formelle dans plusieurs écoles primaires de la ville de Yaoundé (majoritairement celles du secteur public) est source de désordre. Les enseignants gèrent difficilement de gros effectifs, vulnérables à la déviance.

**HRS.5.** La non création d'une instance disciplinaire à l'école primaire au Cameroun trouve son explication dans la politique éducative coloniale appliquée et adoptée par l'État depuis les indépendances jusqu'à nos jours.

## **VII. METHODOLOGIE**

### **VII-1 CADRE THEORIQUE D'ANALYSE**

Pour lire le phénomène étudié, nous mobilisons trois paradigmes du champ des sciences sociales, applicables au secteur socioéducatif. Il s'agit de : la théorie du contrôle social et de la régulation (Kant, 1785 ; Durkheim, 1922 ; Ross, 1889 ; Foucault, 1975 ; March, 1989 ; Boyer, 2002 ; Deleuze, 2007) de la théorie de la dépendance et de l'impérialisme structurel (Abbel Blaise et Van Den, 2013 ; Galtung, 1971), puis la théorie du management (perspective management des structures sociales).

#### **1. Théorie du contrôle social et de la régulation.**

Le contrôle social qui procède de la régulation sociale (Boyer, 2002) désigne un ensemble de mécanismes et de stratégies mises sur pied par une société /structure/ communauté / groupe/ institution/ en vue de conformer ses membres aux normes implicites ou explicites. C'est donc en d'autres termes la capacité qu'a une société à s'autoréguler en assurant la cohésion en son sein, pour maintenir les membres en phase avec les normes ou le code de valeurs établies. Le contrôle social intervient pendant ou au cours du processus de socialisation (Durkheim, 1893 ; Mead, 1970 ; Merton, 1949) en vue de s'assurer de l'effectivité ou du degré d'observance des normes par les membres du groupe. Son but d'après Comte (1798-1857), est d'assurer l'ordre social et la conformité au système de valeurs définies par une société ou un groupe social. Exercice indispensable et même obligatoire (Spengler, 1880-1936) pour toute société qui ne peut vivre sans se faire des idées d'après lesquelles elle règle sa conduite (Durkheim, 1912), ce contrôle est assuré par des institutions ou instances de socialisation à divers niveaux (Famille, Eglises, Etat, écoles ), ceci depuis le stade de l'éducation primitive jusqu'à la socialisation secondaire. C'est ainsi que Ross (1866-1951) divise le contrôle social en deux stades à savoir le contrôle interne qui est assuré par la coutume, la religion et l'opinion publique, puis le contrôle externe, assuré par l'Etat et ses appareils idéologiques et répressifs, le droit et l'éducation. Qu'il soit interne ou externe, le contrôle social procède de la surveillance et intègre des moyens de sanction ou de punition (Foucault, 1975) qui s'appliquent aux membres d'une société ou d'un groupe en vue d'assurer sa discipline (Jeammaud). Ces deux dimensions du contrôle social évoquées

par Ross s'appliquent bel et bien au champ scolaire, d'autant plus que l'élève ou l'apprenant au cours de son processus de socialisation, est soumis aussi bien au respect des normes de l'éducation primitive (à travers la coutume, et la religion), qu'au règlement intérieur qui est un code de conduite ou de valeurs (écrit) élaboré par l'institution qui assure son éducation. La théorie du contrôle social permet de démontrer les limites de la théorie de l'anarchie organisée (March, Olsen, 1989) qui dépeint les organisations humaines comme des entités régies par l'irrationalité et l'ambiguïté et dont la régulation relèverait de l'utopie.

Pour ce qui est de la théorie du Contrôle social, elle permet de démontrer que la régulation des comportements ou conduites au sein de toute société humaine vise à mettre le socialisé en harmonie avec sa société/ communauté ou son groupe d'appartenance. Pour que ce contrôle social soit effectif, il doit s'accompagner des mesures disciplinaires à tous les niveaux (Foucault, 1926-1984), en commençant par la socialisation de base qui se vit au sein de la famille biologique et qui se prolonge à l'éducation maternelle et primaire. La non- prise en compte ou la négligence de la discipline à cette étape de la socialisation peut produire des effets contreproductifs pour les élèves. La création d'une instance disciplinaire à l'école primaire au Cameroun (jusqu'ici inexistante), doit pouvoir servir de relai entre l'éducation familiale et l'éducation dans le secondaire. Mais, malgré l'absence officielle de ladite instance qui agirait comme une surveillance générale dans les écoles primaires au Cameroun, certaines écoles primaires privées dans la ville de Yaoundé l'ont compris, en instituant une instance disciplinaire, chargée de réguler les comportements des apprenants aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école. Par contre, l'absence de cette instance de régulation dans les écoles publiques, gangrenées par la dépravation des mœurs et d'autres formes de déviances, ne permet pas aux responsables desdits établissements d'assurer efficacement l'encadrement de leurs effectifs.

## **2. Théorie de la dépendance (dependencia) et de l'impérialisme structurel**

La théorie de la dépendance a été développée à la lumière des rapports de dépendance et de subordination existants et qui se perpétuent sous nos latitudes entre les anciennes colonies et les Etats occidentaux- dominants. Ce paradigme révèle que les pays de la périphérie, dominés politiquement, idéologiquement, économiquement et culturellement depuis des décennies, restent sous le joug de ceux qui les ont colonisés. Sous l'effet de la mentalité coloniale (Fanon, 1968 ; Mfoulou, 2007), ces Etats de la périphérie( Abbel Blaise ; Van Den, 2013), qui au fond, ne jouissent que d'une autonomie bien précaire à travers les

« indépendances de drapeaux » (Ela, 1980), à l'image de la grande majorité des pays africains colonisés par les puissances européennes, n'arrivent plus ainsi à se départir des schèmes de perception de pensées et d'action dans lesquels ils se sont enfermés depuis des décennies et qui les rendent totalement esclaves de l'occident. La théorie de la dépendance et celle de l'impérialisme structurel (Galtung, 1971) partagent et défendent les mêmes postulats à savoir le confinement des anciennes colonies d'hier dans une posture d'éternelle subordonnée vis-à-vis du colonisateur. Sur le plan socio culturel, où cette subordination des Etats négro africains reste très visible, le système éducatif construit de toutes pièces par la métropole, qualifié de « meilleur », est imposé aux dirigeants africains, « nègres ou blancs de remplacement » (Fanon, 1965), au détriment des valeurs sociétales africaines, même s'il faut, pour ces Etats dominants de l'occident, se servir des paradigmes à connotation humanitaire et socioéducatifs brandis par certaines organisations internationales. Dès lors et dans un tel environnement, les dirigeants africains ont du mal à opérer un démantèlement de l'armature psychique (Mbembe, 2006) et une réelle déconnexion (Amin, 1986) vis-à-vis des systèmes imposés de l'extérieur, pour gagner leur liberté de manière à pouvoir s'assumer à temps plein à divers niveaux (Towa, 1971).

Le système socio-éducatif en vigueur au Cameroun depuis les indépendances, pour ne prendre que le cas du Cameroun francophone, est celui institué et imposé par la France métropolitaine. L'Etat camerounais ne peut donc pas en ce moment, officiellement concevoir un système éducatif qui lui soit propre ou qui s'inspire des valeurs africaines, parce que l'UNESCO et l'UNICEF, organismes de l'ONU, alliés idéologiques dans le champ éducatif assurent le contrôle des réformes (Demailly, 2000) en la matière. Imposer ou proposer l'institution d'une instance disciplinaire dans l'enseignement primaire au Cameroun relève bien d'une énigme dans le Cameroun des temps présents, malgré les actes de déviance et de délinquance primaire qui vont grandissants au sein et en dehors des campus scolaires. Les états généraux de l'éducation organisés en 1995 ne se sont pas penchés sur la question. Les ministres camerounais des enseignements secondaires et de l'éducation de base, soutenus par le gouvernement ont plutôt réitéré l'interdiction du fouet et toute autre punition analogue contre les élèves dans les salles de classe, confortant ainsi le Cameroun dans la posture d'un Etat sous tutelle qui perpétue un système socio-éducatif imposé depuis l'extérieur. Alors même qu'au sein de la communauté éducative, l'option des « maîtres de suivi », proposée dans certains établissements du primaire pour faire face à l'indiscipline des adolescents est restée lettre morte.

### 3. Théorie du management (Perspective management des institutions sociales)

Le management renvoie globalement à la gestion dans le monde des humains, des choses et des phénomènes. C'est l'action de gérer, de conduire, de diriger ou d'administrer un secteur de la vie sociale. Il s'applique aux structures sociales dans leurs diversités, c'est-à-dire aux organisations dans les champs socio-économique, politique, culturel et même religieux. Le management, faut-il le rappeler, est une composante essentielle de la gouvernance, qui, elle, désigne la manière de gérer à la fois les hommes et les biens dans une société. Les premières théories du management qui sont développées dans le champ économique émergent en occident à l'aube de l'industrialisation (XVIII et XIXe siècle). Ces travaux ont pour tête de proue Edith Penrose (1954) Birger Wernerfelt, Richard Rumelt, Jay B Barney et Yale Brozen, Harold Demsetz et Sam Pelzman de l'école de Chicago (1893- 1955). Ces auteurs analysent dans des approches différentes, l'apport des ressources, des capacités et des compétences dans le fonctionnement des organisations du champ économique. Mais ces analyses vont s'étendre à bien d'autres secteurs de la vie sociale. C'est ainsi que depuis le début du XXe siècle, la théorie du management est de plus en plus sollicitée dans les travaux de recherche en sciences sociales et de nombreux projets des politiques publiques élaborés et proposés pour le développement des Etats. Le management des organisations au XXIe siècle emprunte également à la théorie néo institutionnelle qui insiste sur l'action des organisations en termes de gouvernance et de toute initiative novatrice allant dans cette perspective. Elle est le prolongement de la théorie institutionnelle développée par Veblen, Commons et Mitchell (2001). Revenant sur cette théorie en rapport avec le management Rizza (2008) souligne que :

*L'horizon théorique néo-institutionnaliste attribue un rôle central aux institutions pour la compréhension des phénomènes sociaux, économiques, politiques culturels et pour la reconstruction du rapport complexe entre les individus et la sphère supra individuelle. Les différentes versions de l'institutionnalisme s'accordent sur le fait que les institutions contribuent à la définition de profondes régularités dans le comportement des individus en réduisant l'incertitude et en rendant plus prévisibles les phénomènes sociaux, économiques, politiques et culturels.*

La théorie du management est donc applicable au champ scolaire, parce qu'elle fait ressortir la manière par laquelle les responsables, à divers niveaux, gèrent les ressources matérielles, les effectifs ainsi que d'autres questions liées au bon fonctionnement de leur structure, comme c'est le cas pour la discipline en milieu scolaire.

Cette théorie, mobilisée dans ce travail, nous est utile à deux niveaux. Au premier niveau elle montre comment les pouvoirs publics à travers le système éducatif en vigueur et

malgré l'indiscipline signalée dans les écoles primaires publiques et privées au Cameroun restent indifférents à toute réforme (Démilly, 2000 ; Gather Thurler, 2000), en s'abstenant d'instituer dans le cycle d'étude primaire une instance en charge des questions de discipline dans ces écoles. Au deuxième niveau, cette théorie met plutôt en exergue les dynamiques managériales des responsables des écoles primaires privées qui ont institué le système « d'enseignants de suivi » pour mieux encadrer leurs effectifs.

## **VII-2 Techniques de collecte des données**

Toute recherche n'a de sens que si elle s'effectue par le biais d'une méthodologie objective, qui permette au chercheur de parvenir à une connaissance scientifique de l'objet étudié. Sur le plan empirique, la collecte des données ayant permis la réalisation de ce travail s'est déroulée du 17 Mars 2022 au 15 Mars 2023 dans la ville de Yaoundé. Elle s'est appuyée sur une méthode mixte quali-quantitative. De fait, il s'est agi de décrypter en vue de leur compréhension, les effets (ambivalents) de l'absence et de l'existence d'une instance en charge de la discipline (surveillance générale) dans les écoles primaires de la ville de Yaoundé. Cette étude nous aura donc permis de descendre sur le terrain, pour lire la réalité en nous entretenant avec les principaux acteurs que sont les responsables desdits établissements. Il a fallu également évaluer ou mesurer sur la base de quelques statistiques aussi bien le degré de discipline et d'indiscipline, que les taux de réussite en termes d'encadrement dans ces écoles. Ainsi les techniques de collecte de données pour la présente recherche reposent sur l'observation directe, l'entretien semi directif et l'enquête par questionnaire.

### **1. L'observation directe**

Comme tout système de phénomène, « *la vie sociale est d'abord susceptible d'être vue : l'observation est la condition préalable à toute autre forme d'investigation en même temps qu'elle est une forme d'investigation elle-même* »<sup>7</sup> (Caplow, 1972 : 150). Ainsi, en tant qu'une méthode de collecte de données par laquelle l'observateur rentre en liaison directe avec les phénomènes qu'il observe en le constituant autrement qu'au seul discours des auteurs. L'observation donne accès à des informations verbales et non verbales spontanées.

L'observation directe a permis de dégager les traits comportementaux des élèves, aussi bien dans les salles de classe que dans la cour de récréation, de saisir les logiques organisationnelles et fonctionnelles mises sur pied par les différents responsables d'établissements pour lutter contre le phénomène de l'indiscipline. Le choix porté à cette technique de collecte est corrélé à la nature même de notre objet d'étude qui palpable et donc, susceptible d'être analysé, interprété par l'observation directe.

Grille d'observations directes		
Indicateurs	Contenus	
but	observer les stratégies organisationnelles mises en place pour le suivi de la discipline dans les écoles	
	suivantes : Ecole Publique de Nkolndongo, école publique Nkondengui, école publique Ekounou,	
	Complexe scolaire des amis, Groupe scolaire Bilingue Diba, Centre Communautaire d'Enfance	
variable	variable indépendante/explicative: Stratégies organisationnelles dans les écoles primaires (publiques ou privées)	
	variable dépendante/explicée: Discipline en milieu scolaire primaire au Cameroun	
sur quoi noter		carnet
nom observateur		MBEUMEN Yvette
lieu		Dans la cour de récréation et pendant la récréation
horaire de l'observation		Pendant la récréation
durée observation		un an deux mois

## 2. L'entretien semi directif

Définit par Madeleine Grawitz (1998 : 584) comme « *une communication orale ayant pour but de transmettre les informations de l'enquêté à l'enquêteur* », L'entretien semi-directif ou semi-dirigé est un entretien ou « *grille de thèmes* »<sup>8</sup> qui « *n'est ni entièrement*

<sup>8</sup> Rodolphe Ghiglione et Benjamin Matalon, Les enquêtes sociologiques : *théories et pratique*, Paris, Armand Colin, 1978, p.75.

<sup>8</sup> Raymond Quivy et Luc Van Campenhout, Manuel de recherche en sciences sociales, Paris, Dunod, 1995 p.174.

*ouvert, ni canalisé par un grand nombre de questions précises* »<sup>9</sup>. Il porte sur un certain nombre de thèmes qui sont identifiés dans une grille d'entretien préparée par le chercheur. L'emploi de cette technique a permis d'obtenir des informations du point de vue des acteurs entre le 22 Février 2023 et le 28 Mai 2023. En effet, rendre compte du point de vue des acteurs est l'une des grandes ambitions dans la recherche. Ainsi, les perceptions, ressentis, ou opinions de la part des interlocuteurs ont été extirpés chez le personnel enseignant, notamment les chefs d'établissement (Directeurs d'école), les responsables chargés du volet disciplinaire, les coordonnateurs et autres.

Dans le cadre de ce travail, les entretiens semi directifs ont été effectués d'une part avec les directeurs, les maîtres de suivi, les coordonnateurs dans les écoles privées et d'autre part avec les directeurs des écoles publiques et certains parents. À l'aide d'une trentaine de guides d'entretien, nous avons pu accéder à de nombreuses informations qui échappent à l'observation.

Grille de Présentation des catégories d'enquêtés	
Catégorie d'enquêtes	
directeurs d'école	6
Maitres de suivi	2
coordonnateurs	1
enseignants	12
parents	9
total	30

### **3. L'enquête par questionnaire**

Les questionnaires ont eu pour but de vérifier un certain nombre de conjectures théoriques au moyen de questions appropriées élaborées en concordance avec les objectifs de la recherche. Dans le cadre de cette recherche, le questionnaire nous a permis d'organiser les données collectées, de comprendre et d'expliquer les stratégies mises sur pied par les établissements primaires publics et privés pour combattre le phénomène de l'indiscipline.

#### **Échantillonnage**

Pour ce qui est de notre technique d'échantillonnage, nous avons opté pour la technique d'échantillonnage par choix raisonné. Notre étude a ciblé un corpus de six(6) écoles primaires en activité dans la ville de Yaoundé : Soit trois (3) écoles privées et trois(3) écoles publiques. Les entretiens avec les différents responsables desdits établissements couplés à l'observation nous ont permis de confirmer ou d'infirmer nos hypothèses de recherche.

#### **4. Clarifications conceptuelles**

Durkheim suggère que « la première démarche du sociologue doit donc être de définir les choses dont il traite afin que l'on sache et qu'il sache bien de quoi il est question ». A cet effet, la définition des concepts clé, à savoir : « gestion de la discipline, écoles primaires publiques, écoles primaires privées, milieu urbain » s'avère nécessaire un préalable indispensable.

La gestion, prise comme concept, se réfère à l'ensemble des processus, des techniques et des pratiques employés pour diriger, organiser et coordonner les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles d'une organisation ou d'un projet afin d'atteindre les objectifs prédéterminés. Cela inclut la planification, la prise de décision, le leadership, le contrôle et l'évaluation des performances pour assurer l'efficacité et l'efficience des opérations.

La discipline se réfère à l'ensemble des règles, des normes et des pratiques destinées à réguler les comportements et à maintenir l'ordre au sein d'un groupe, d'une organisation ou d'une société. Elle implique souvent des mesures de contrôle et de correction pour assurer que les individus adhèrent aux attentes établies. La discipline peut s'appliquer dans divers contextes, tels que l'école, l'armée et la famille et est généralement perçue comme nécessaire pour favoriser la cohésion, la productivité et le respect mutuel. Appliquée sur soi-même, la discipline devient l'autodiscipline.

La gestion de la discipline suppose les politiques, les stratégies et les pratiques à mettre en œuvre par les écoles, qu'elles soient publiques ou privées.

L'école est une institution structurée dédiée à l'éducation formelle des individus, principalement les enfants et des adolescents. L'école vise à transmettre des connaissances, des compétences et des valeurs à travers des professionnels de l'éducation. L'école sert de lieu de socialisation où les élèves interagissent entre eux et apprennent à vivre en société.

Selon Margaret Mead, anthropologue Américaine, « *l'école est une institution où se déroulent des processus formels d'enculturation et de socialisation, transmettant des connaissances académiques et des valeurs culturelles et sociales spécifiques à chaque société* » *Growing Up in New Guinea (1930)*

Ali.A Mazrui, sociologue Kenyan, *analyse l'école comme un outil de modernisation et de développement, mais aussi comme un lieu où les inégalités sociales peuvent être reproduites ou contestées. Il a exploré comment les systèmes éducatifs en Afrique peuvent à la fois perpétuer les structures coloniales et servir de moyens pour promouvoir l'autonomie et la justice sociale.* *Cultural Engineering and Nation-Building in East Africa (1972)*

L'école primaire est une institution éducative qui constitue le premier cycle de l'éducation. Elle accueille généralement les petits enfants et vise à fournir les bases fondamentales de l'apprentissage de la lecture, les calculs, les sciences, l'histoire, la géographie et l'éducation civique et prépare au développement intellectuel, social et émotionnel de ceux-ci. L'école primaire est préparatoire des enfants au passage à l'enseignement secondaire.

Catherine Odora Hoppers, anthropologue et éducatrice Ougandaise, voit « *l'école primaire comme une institution clé pour la transmission des savoirs traditionnels et la promotion de l'identité culturelle Africaine* ». *Ingenious Knowledge and the Integration of Knowledge Systems : Towards a philosophy of articulation (2002)*

Mamadou Dia, sociologue Sénégalais, analyse « *l'école primaire comme un instrument crucial pour la réduction des inégalités sociales et l'amélioration de la mobilité sociale* » *La voix du Sénégal (1995)*

*Selon notre approche, l'école primaire publique est un établissement scolaire financé et administré par le gouvernement, sans frais de scolarité tandis que l'école primaire privée est financée par des personnes physiques ou morales et administrée par des personnes hors gouvernement, avec paiement de frais de scolarité obligatoire.*

Le milieu urbain renvoie à un environnement caractérisé par une forte densité de population et une infrastructure développée comprenant des bâtiments, des routes, des services publics et des réseaux de transport. Les milieux urbains incluent des villes et des

métropoles où se concentrent les activités économiques, culturelles et sociales et marqués par une diversité d'habitants, des opportunités variées et terme d'emploi et de service.

Simone Abdo Maliq, sociologue Sud-Africain, voit « *le milieu urbain comme un réseau complexe de relations sociales et économiques, où les pratiques informelles jouent un rôle crucial et où les habitants des villes Africaines s'adaptent de manière créative pour naviguer dans des environnements souvent précaires, et en constante évolution* ».

Dans le cadre de notre recherche, la gestion de la discipline dans les écoles primaires en milieu urbain promet un ensemble de moyens et stratégies à envisager en vue d'orienter les élèves sur le plan disciplinaire pour un comportement positif dans les grands centres, avec une diversité de population et de mœurs.

## **5. Cadre spacio-temporel**

Cette recherche s'est déroulée de février 2022 à Avril 2023 et a été menée dans six les écoles publiques et privées de Yaoundé, région du Centre, département du Mfoundi, précisément dans trois arrondissements : Yaoundé I, (Centre Communautaire d'Enfance de NLONGKAK , Yaoundé IV,(Ecole Publique NKOLNDONGO , Ecole publique EKOUNOU) Ecole Publique NKONDENGUI, Ecole Publique des Amis) et Yaoundé V ( GROUPE Scolaire Bilingue DIBA).

Ces écoles constituent un échantillon assez représentatif de notre étude de part leur situation géographique, en milieu urbain.

## **6. Plan de la Recherche**

Cette recherche comprend deux grands axes subdivisés chacun en deux chapitres. Le premier axe questionne la socialisation primaire et ses effets contreproductifs dans la société camerounaise, le second axe lui, se polarise sur les effets mitigés de l'institution disproportionnelle des instances disciplinaires en milieu scolaire au Cameroun.

**PARTIE I :**

**SOCIALISATION PRIMAIRE ET EFFETS CONTREPRODUCTIFS  
DANS LA SOCIETE CAMEROUNAISE : LA DEVIANCE ET LA  
DELINQUANCE PRIMAIRES**

« *La socialisation primaire est présentée par les sociologues et anthropologues comme l'étape première dans l'éducation de tout être humain* » Peter Berger et Thomas Luckmann. C'est en effet à cette étape de la vie sociale que l'on inculque à un enfant les premières valeurs sociales pour l'amener à s'intégrer dans la communauté et à être en phase avec son groupe d'appartenance. Cette étape d'apprentissage se poursuit tout au long du cycle d'étude primaire de l'adolescent, l'école primaire (en dehors des valeurs académiques transmises à l'apprenant) étant à la fois la continuité de l'éducation familiale, mais également son relai direct avant le début de la socialisation secondaire. Cette première partie du Mémoire présente en quelques traits, les effets contreproductifs de la socialisation primaire dans la société camerounaise en général (Chapitre I) puis les mêmes effets, en termes de comportements déviants et délinquants dans les écoles (Chapitre II).

## CHAPITRE I

### LA SOCIALISATION PRIMAIRE ET SES EFFETS DANS LA SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE

La socialisation primaire est, après la naissance, la première étape d'apprentissage ou d'éducation d'un individu dans son milieu de vie (de base). En effet, c'est d'abord au sein sa famille biologique ou de sa communauté de base que l'enfant, futur être social, s'imprègne des normes de la vie sociale et fait corps avec les membres qui lui sont proches. L'expérience de la société camerounaise démontre que cette étape de vie, comme partout ailleurs dans toutes les sociétés humaines des temps passé et présent, est assez délicate et peut générer des effets contreproductifs, en termes de comportements, lorsqu'elle n'est pas gérée avec toute la rigueur nécessaire. C'est la substance du présent chapitre qui expose quelques traits nocifs de la socialisation primaire chez les adolescents dans cette société, en proie à une véritable crise de valeurs.

#### **I. L'ÉDUCATION FAMILIALE ET SES ECUEILS (ÉDUCATION AU RABAIS, ABSENCE DE CONTRÔLE SOCIAL)**

La socialisation de manière triviale est un exercice, mieux un long processus d'apprentissage que subit l'être humain de sa naissance jusqu'à sa mort physique qui marque son départ de la sphère sociale. Elle désigne l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mures pour la vie sociale (Durkheim, 1922).

## 1. Le processus de la socialisation

Selon Rocher (1968 : 132) , *La personne humaine apprend et intériorise tout au cours de sa vie les éléments socioculturels de son milieu, les intègre à la structure de sa personnalité sous l'influence d'expériences et d'agents sociaux significatifs et par la s'adapte à l'environnement social ou elle doit vivre.*

Toutefois, la socialisation dans un sens élargi, ne se limite pas aux sociétés humaines, elle s'étend à toutes les organisations du monde animal (Leroi Gouran, 1980), identifiées comme telles et qui, à travers l'intelligence animale, se déploient dans leur milieu de vie pour en définir la marche et l'organisation dans leur espace de vie. Pour les sociétés humaines proprement dites, régies par le principe de la rationalité (Descartes, 1664) et dont la vie et l'organisation se démarquent du monde des bêtes sauvages.

Pour la socialisation humaine proprement dite, les études socio anthropologiques ont segmenté ce processus en deux étapes : la socialisation primaire, qui commence quelques mois après la naissance de l'enfant, jusqu'au premier âge d'adolescence qui marque son début de scolarisation au cycle primaire de l'éducation académique, jusqu'à une certaine étape de l'éducation dans le cycle secondaire. De fait,

*Cette première phase de la socialisation est assez déterminante, du moment où elle marque les premiers pas de l'enfant au sein de sa communauté de base. Tout ce que l'enfant aura appris et intériorisé tout au long de cette période détermine l'ossature de son être et détermine la suite. C'est à cette étape que l'enfant construit également sa personnalité de base qui va largement influencer le reste du processus et sa vie en société. Lorsqu'un enfant n'a pas été bien éduqué dès la base, c'est-à-dire que lorsqu'il n'a pas été moulé dans la discipline et la rigueur en respect, la socialisation secondaire peut connaître un échec cuisant (Ernest Nnanga, Entretien, juin 2022).*

Il est donc clair que la socialisation de base constitue une étape névralgique et déterminante du moment où toute société, communauté ou groupe essaye de forger, au moyen d'un ensemble de valeurs sociales proposées ou inculquées à l'enfant , un modèle ou type particulier (Kardiner, 1939) d'homme, en termes de comportement, afin que celui-ci puisse refléter une personnalité type et répondre aux attentes du groupe. Ces traits de personnalité doivent ainsi constituer des éléments de référence clé par lesquels l'on doit pouvoir l'identifier et le démarquer des membres des communautés extérieures au sien. En effet :

*La socialisation construit ainsi l'enfant, à travers les relations qu'il établit avec les autres, avec son entourage, en même temps qu'il se découvre progressivement lui-même et qu'il affirme son propre Moi. Avec l'âge et les nouvelles possibilités de*

*représentations, l'enfant va se différencier de son entourage et modifier sa relation à autrui. (...) Quand apparaîtra la conscience de la réciprocité et du contrat, l'enfant se trouvera inséré dans un groupe de pairs, où le contrôle parental ne s'exercera plus de manière exclusive ; la réciprocité s'établira en fonction de son rapport à des situations externes : à travers elles, il apprendra que lui-même ne peut obtenir une reconnaissance de soi par les autres, que dans la mesure où il leur manifeste à son tour des signes de reconnaissances (Fischer, 2010 : 37)*

La socialisation primaire permet d'assurer la reliance, à travers l'intégration de l'être individuel dans un groupe qui en fera un être socialisé au terme de ce long processus d'apprentissage. Parlant de cette communion entre l'individu et la société Duverger (1966 : 298-299), à la suite de Durkheim souligne que :

*L'intégration est (...) le processus d'unification d'une société, qui tend à en faire une cité harmonieuse, basée sur un ordre ressenti comme tel par ses membres (...) L'intégration comporte deux aspects, l'un négatif, l'autre positif. Unifier une société, c'est d'abord supprimer les antagonismes qui la divisent, mettre fin aux luttes qui la déchirent. Mais une société sans conflit n'est pas réellement intégrée, si les individus qui la composent restent juxtaposés les uns à côté des autres, comme une foule où, chacun est isolé de ses voisins, sans lien véritable avec eux. L'intégration suppose non seulement la suppression des conflits, mais aussi le développement des solidarités. En pratique, ces deux aspects sont parfois confondus.*

Le but de la socialisation n'est pas certes de faire du socialisé un robot qui adhère systématiquement et de façon spontanée et mimétique aux normes sociales, ça serait réduire l'être humain à une simple marionnette dépouillée de tout réflexe d'appréciation de perception et de décision (Leibniz, 1732) délibérée. Les natures humaines étant immuables pour le principal (Mounier ; le Senne), aucun système social dans le monde des humains n'est parvenu jusqu'ici à conformer tous les membres au respect des normes (Crozier, 1977). Dans ce cas, le but de la socialisation est surtout de mettre en harmonie dans la mesure du possible, l'être individuel et son groupe d'appartenance. C'est pourquoi ce processus ne pourra jamais produire un seul type d'effet, mais plutôt des effets variés et contradictoires.

### **1.1. Effets ambivalents de la socialisation**

En termes d'effets, ce processus d'apprentissage est porteur d'effets ambivalents. Il peut ainsi produire chez l'enfant une attitude de conformité aux normes du groupe. Ce cas de figure est d'ailleurs un fait ordinaire dans toutes les sociétés qui rêvent de faire du socialisé un être qui est en phase avec son groupe. Dans le cas contraire qui traduit une certaine résistance aux normes, l'on parle de variance (Rocher, 1987) lorsque le socialisé se conforme en partie

aux valeurs de son groupe, et de protestation, de rébellion ou déviance ouverte (Merton, 1974) sous ses formes multiples, lorsqu'il les rejette totalement.

Toutes les sociétés humaines sont dans leur marche, affectées par ces effets ambivalents de la socialisation, non seulement en termes de violation de normes sociales dans l'éducation primitive, mais aussi, en termes de violation des lois établies prescrites par le droit positif (Spinoza, 1667 ; Hegel, 1798 ; Burdeau 2000).

## **1.2. Effets contreproductifs de la socialisation primaire dans la société camerounaise**

La particularité de la société camerounaise des temps présents est que celle-ci, à l'image de la plupart des sociétés africaines est profondément gangrenée par la corruption sociale et morale à divers niveaux ; un désordre social qui atteint parfois les proportions de l'anomie (Durkheim, 1922) et qui va bien au-delà de « l'absence des disciplines sociales » que Médard (1980) déplorait dans l'Etat faible, à travers ses institutions. La déliquescence (Pigeaud, 2007 ; Ateba Eyene, 2010 ; Mono Ndjana, 2008 ; Kamto, 1997) décriée dans les comportements et pratiques quotidiennes des Camerounais, qui va du laxisme à l'arnaque dans les bureaux administratifs en passant par l'incivisme, l'immoralité et la recherche de l'enrichissement illicite à travers la feymania vue sous ses angles multiformes n'est pas un fait du hasard. Ces comportements « crisocratiques » (Nga Ndong, 2007) qui, en lame de fond, reflètent une profonde crise de valeurs dans « une société en pertes de repères » (Zambo Belinga, 2009), sont davantage le résultat « d'une socialisation verticale défailante », de surcroît dans un environnement social où règne en maître laxisme et impunité.

Selon Nna Ntimban (2019 : 84)

*Sur le plan social, la course effrénée vers les biens matériels et la quête maladroite des nouveaux pouvoirs au nom des honneurs et du paraître ont grandement contribué au renforcement de l'esprit de corruption et d'autres pratiques clientélistes et prébendaires, tant au niveau des familles qu'au sein même de l'administration publique, avec la gestion des biens publics (...). L'impunité flagrante des pratiques illicites et singulièrement du détournement de la fortune publique, de l'arnaque du racket, a constitué un argument de force, pour les hors la loi qui se sont donnés des moyens de s'enrichir facilement. La mise sous l'éteignoir des valeurs civiques, morales et intellectuelles, a progressivement fait le lit à une société sans repères, une société en déliquescence où les pseudo valeurs sont érigées en modèles.*

La déviance observée au sein de nombreuses familles dans la société camerounaise en milieu urbain comme en campagnes est donc en grande partie la reproduction par les plus

petits de ces schèmes comportementaux extériorisés par des adultes, qui pour la plupart, ne sont que des « contre- modèles » sur le plan de l'éthique sociale (Ateba Eyene, 2000). En plus de cela, il faut surtout y voir une éducation complaisante des parents dans ces cadres de vie, le « laisser aller » et le « laisser faire » qui finissent bien par faire de nombreux parents, des êtres sans voix et sans personnalité devant leur progéniture. Comme l'observe Mgr Patrick Mbomo, Archevêque de l'église catholique traditionnelle :

*A voir ce qui se passe aujourd'hui dans nos familles, nous éprouvons beaucoup de nausée. Vos petits-enfants insultent, volent et manquent de respect à leurs aînés !! Vous les parents vous observez et ne dites rien. Vous élevez des vipéreaux qui finiront par mordre vous-mêmes et par vous tuer (..) Je me rends bien compte que beaucoup parmi nous ne sont que de simples géniteurs et non des parents. Un parent est différent d'un simple géniteur... le premier donne naissance puis éduque pour former un homme qui sera utile à sa société. Le second lui se contente de procréer sans assumer sa parenté. Si vous ne pouvez pas assumer vos obligations de parent, cessez donc de procréer (Homélie du 25 Décembre, 2021).*

En réalité, de nombreux parents manquent d'autorité dans leurs ménages, oubliant que l'autorité reste la qualité première et un charisme fondamental chez tout éducateur (Durkheim, 1922) ; l'éducation elle-même qui combine les valeurs socioculturelles à celles du monde académique, se veut une action méthodique et rigoureuse, en vue d'assurer la cohésion sociale (Durkheim, Ibid).

Les comportements déviants recensés chez les adolescents au sein des familles dans la société camerounaise des temps présents sont de différentes formes. Ils vont de l'insubordination envers les aînés (parents, et aînés de la famille), aux bagarres et injures en interne tout comme en public, en passant par le vol, l'incivisme, l'atteinte aux bonnes manières de vivre, l'immoralité (visionnage des films et images pornographiques). Si l'immoralité a été favorisée ces derniers temps par l'accès facile aux feuilletons télévisés, à internet et au téléphone androïde communément appelé Smartphone, les autres actes d'incivisme tels que vider la poubelle hors du bac à ordures ou encore uriner ou faire des besoins dans la nature, ne sont que la reproduction de la culture d'incivisme perpétrée ou tolérée par les aînés dont les comportements et pratiques sont observés et assimilés au quotidien dans la rue par les plus petits.

## **II. PROBLEMATIQUE DE LA REFORTE DES VALEURS DE BASE DANS LA SOCIETE CAMEROUNAISE**

De plus en plus en perte d'identité morale, la société camerounaise se caractérise par une crise éducationnelle généralisée qui se manifeste par des actes de violences qui s'observent aussi bien en milieu scolaire qu'en société. Cette dépravation des mœurs interpelle la conscience collective (Durkheim, 1992) et nécessite une réelle prise de conscience.

### **1. L'urgence d'une socialisation de qualité**

La déviance des adolescents observée et vécue au quotidien dans de nombreuses familles camerounaises des temps présents, est comme nous l'avons souligné plus haut, le fruit d'une conjonction de facteurs qui interpellent la conscience collective. Si les parents, de par leurs états d'âme et esprit de complaisance sont en grande partie responsables de cette indiscipline en termes de pratiques qui s'écartent de la norme primitive et des bonnes manières de vivre en société, destructrices du tissu moral de cet environnement sociétal, la famille de base à elle seule ne saurait assumer le reste du processus. Du moment où la socialisation ne s'arrête pas au stade primaire et qu'elle se poursuit jusqu'à la fin de la vie et donc du retrait physique du socialisé de la sphère sociale, d'autres agents socialisateurs autres que la famille doivent être mis à contribution dans cet exercice. A ce niveau plus précisément, l'on peut ici convoquer, sans hypocrisie, les autres forces qui ont pleinement leur rôle à jouer. Il s'agit entre autres, des chefferies traditionnelles, de l'église, des médias, des associations humanitaires impliquées dans des questions sociales et humanitaires pour ne citer que ces instances. Ces instances de socialisation, souvent écartées du champ éducatif primitif ou élémentaire, constituent pourtant des maillons non négligeables et incontournables dans l'action de la communauté éducative au sens élargi. Pour ce qui est par exemple de la chefferie traditionnelle, elle a un poids et même une grande responsabilité dans l'éducation morale des familles dont les parents se doivent à leur tour de leur imprimer les valeurs, à travers une éducation plus rigoureuse de leur progéniture. A l'occasion du forum des chefs traditionnels du sud en 2012 à Ebolowa, Sa majesté René Désiré Effa président dudit Forum rappelait à l'attention de l'auguste assemblée ce qui suit :

*L'éducation de nos enfants au sein des familles ne saurait se faire en dehors des valeurs traditionnelles. Le désordre observé dans nos familles aujourd'hui est en grande partie dû au fait que nous n'éduquons plus conformément aux valeurs traditionnelles. Nous avons des enfants qui sont élevés dans l'anarchie, l'ignorance et la méconnaissance de nos valeurs. Nous devons revenir à la tradition.*

Cet appel de l'autorité traditionnelle à l'inculturation (Hebga, 1984 ; Mbonji, 2000) en matière d'éducation de base, raisonne plus qu'un procès contre ceux qui ont foulé aux pieds les valeurs coutumières, au profit d'un système éducatif plus moderne certes, mais dont la libéralité semble plutôt porteuse des germes de destruction de l'éducation des jeunes enfants au sein de plusieurs communautés.<sup>10</sup> (Dans ce chapitre, l'on peut évoquer le respect du droit d'ainesse, la manière de communiquer ou de s'adresser aux aînés, les règles de bien séance en communauté édictée par la tradition, mais qui sont de plus en plus ignorées au sein des familles). Sous l'effet de l'acculturation et de la mondialisation, les notions de base de la vie en communauté dans la société traditionnelle sont diluées dans une éducation dite libérale dénuée de toute éthique de langage en la matière. La société camerounaise illustre bien cette caricature au sein des familles à divers niveaux. Dans nos centres urbains où l'on interpelle dans la rue un jeune adolescent pour un sujet quelconque, celui-ci ne répond plus forcément par « oui papa / maman ! » ou alors « oui tonton ou tantine ! », comme l'enseigne la tradition sociale relative aux bonnes manières. Ici, un nouveau vocable enrobé de mépris a été construit et institué par la rue « oui le père- ci ! », ou alors « oui la mère-ci ! ».

## **2. Consolidation des valeurs morales : rôle de la communauté éducative**

Un autre exemple qui confirme la montée en puissance de la mentalité prébendière ou clientéliste dans la société camerounaise, est celui du paradigme de la « motivation » matérielle ou financière, développée par des enfants qui ne peuvent plus rendre service à un aîné de façon gratuite. De l'avis de Sylvain Mboussi, instituteur à Yaoundé *la demande de la « motivation » par nos enfants au sein des familles vient confirmer la montée en puissance de la corruption morale dans ces milieux. C'est un phénomène qui doit être pris au sérieux et même combattu à divers niveaux*<sup>11</sup>.

Il s'agit là d'une autre interpellation à l'endroit de la communauté éducative qui ne peut agir sans une impulsion venant du sommet. En réalité, c'est l'Etat, en tant que société organisée qui définit les règles de jeu dans la vie publique. C'est à la même force publique (Burdeau, 1992) que revient le devoir de remettre sur la table des discussions les états généraux de l'éducation, objet de toutes les revendications de la communauté éducative

---

<sup>10</sup> Dans ce chapitre, l'on peut évoquer le respect du droit d'ainesse, la manière de communiquer ou de s'adresser aux aînés, les règles de bien séance en communauté édictée par la tradition, qui sont de plus en plus ignorées au sein des familles qui meublent la société camerounaise de l'heure.

<sup>11</sup> Entretien avec l'intéressé, Juin, 2022

depuis des décennies déjà. Dans une société où les valeurs morales et civiques sont en ballotage, l'urgence de la pensée (Kamto, 1997) impose que l'on revienne aux fondamentaux en éducation primitive, du moment où aucun homme qui se donne des ambitions dans le champ du développement, « ne peut vivre dans une société sans se faire des idées d'après lesquelles il règle sa conduite » (Durkheim, 1922).

### 3. Pour une socialisation plus rigoureuse qui intègre les valeurs de base.

Les états généraux de l'éducation en projection auront le mérite de faire le tour de la question éducative, vue dans sa globalité au Cameroun. Cette perspective qui se veut plus globalisante permettra d'évacuer ou d'aller au-delà des particularismes théoriques et doctrinaires jugés complexes et qui sont en vigueur dans le secteur éducatif camerounais, depuis des années. Il s'agit plus précisément de ces paradigmes pédagogiques et psychopédagogiques imposés comme modèle d'évaluation aux inspecteurs des enseignements primaire et secondaire qui parcourent les établissements de la république. (Les multiples schémas basés sur l'Approche Par Compétence (APC) et autres). Bien plus, dans une perspective qui se veut innovante et qui ne dissocie pas l'éducation primitive basée sur la transmission des valeurs traditionnelles et l'instruction proprement dite (Condorcet, 1779), les états généraux de l'éducation, en plus de la convocation d'autres forces sociales dans la communauté éducative<sup>12</sup> et de l'intégration d'autres propositions en termes de modules d'enseignement dans l'éducation de base des enfants, aura le mérite d'insister sur la formation humaine, morale et spirituelle. De fait, pour le modèle du camerounais nouveau :

*Il s'agit en premier de la formation humaine à savoir la formation morale, spirituelle et intellectuelle des citoyens (...) la reconstruction d'un nouveau modèle d'archétype d'homme moulé aux valeurs de nationalisme, de citoyenneté et de probité morale, d'humilité et de civisme, d'éthique de langage et de la pratique, d'esprit d'initiative et de créativité, d'endurance et de persévérance.* (Nna Ntimban, 2019 : 172-173).

La déviance primaire est une réalité au sein de la société camerounaise des temps présents. Ce chapitre a pu en évoquer quelques cas de figure observés et recensés dans la vie quotidienne au sein et en dehors des familles. Cette indiscipline observée chez les adolescents est à la fois le résultat des effets nocifs de la mondialisation, d'une socialisation défailante du fait de l'absence de rigueur des parents et autres aînés sociaux et du non implication de

---

<sup>12</sup> Nous en avons déjà parlé plus haut en évoquant les chefferies traditionnelles, églises, médias, et associations humanitaires entre autres.

certains maillons essentiels de nos communautés dans l'éducation des jeunes enfants. C'est cet élan de déviance primaire qui encourage la petite délinquance en milieu scolaire, objet du prochain chapitre de ce travail de recherche.

## **CHAPITRE II**

### **PETITE DELINQUANCE DANS LES ECOLES PRIMAIRES AU CAMEROUN ET REACTIONS DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE SUR LE PHENOMENE**

La socialisation comme processus d'apprentissage qui transforme l'être individuel en être social et qui vise l'intégration de ce dernier dans la société, a des effets tant positifs en termes de conformité des membres aux valeurs sociales, que négatifs lorsque le socialisé rejette, soit en partie soit totalement lesdites valeurs. Ceux qui transgressent les lois écrites ou conventionnelles sont qualifiés de délinquants. La délinquance revêt des caractéristiques et des formes variées dans les sociétés humaines. Elle est une réalité dans l'environnement scolaire au Cameroun, non pas seulement dans les lycées et collèges où elle a atteint un seuil inquiétant, mais aussi chez les adolescents à l'école primaire. Le présent chapitre revient sur le phénomène, en insistant sur les traits de la délinquance primaire chez l'adolescent à l'extérieur et dans l'environnement scolaire au Cameroun.

#### **I. L'ADOLESCENT ET LE PHENOMENE DE DELINQUANCE**

Le milieu familial, tout comme le milieu scolaire et social se caractérisent quotidiennement par des actes anoniques qui rendent infernale la cohésion sociale et perturbent la communication des consciences dans la société.

##### **1. Délinquance et typologies**

L'inobservance des valeurs sociales au sein d'une société revêt généralement deux formes : la violation des normes sociales implicites qui régissent la vie des membres, puis la transgression des lois écrites. Pour ce dernier cas de figure qui concerne la délinquance, le

contrevenant s'attaque plus ou moins ouvertement aux dispositions juridiques du droit positif aux dispositions socio juridiques du droit positif portant organisation et exécution du contrôle social. Il s'agit ici d'un contrôle social formel qui repose sur des textes explicites et officiels rendus publics, à l'attention du socialisé et doués d'un pouvoir de contrainte et de coercition à la fois moral et physique : De fait :

*Chaque société ou groupe établit certaines mesures qui sont formellement conçues pour procurer la conformité sociale. Ce sont les prescriptions publiques, les ordonnances et les lois par l'autorité politique ; ce sont les statuts et règlements d'un club de joueurs de football, les règlements et commandements d'une église, les règlements intérieurs d'une école, d'un lycée ou d'un collège, cas qui nous préoccupent dans cette étude. On les appelle formelles parce qu'elles sont soigneusement préparées, pleinement promulguées et rendues obligatoires pour toutes les personnes qui se soumettent à l'autorité des législateurs. Les contrôles formels comportent aussi d'habitude une sorte de procédure officielle de contrainte exécutive. (Mahamat Abdoulaye, 2009 : 18)*

La délinquance elle-même n'est que l'extériorisation d'une certaine défaillance du contrôle social, c'est-à-dire des faiblesses au niveau des instances de régulation qui profitent au futur délinquant, renforçant en celui-ci des velléités de défiance et de rébellion vis-à-vis des normes sociales établies :

*La conduite délinquante est la conséquence d'une défaillance des mécanismes de régulation sociale. Les relations positives de l'individu avec la société sont ténues, ce qui explique un retard dans le développement psychologique et des lacunes dans l'influence qui résulte de la contrainte sociale. La défaillance des mécanismes régulateurs engendre une conduite délictueuse à intensité variable (...) les conditions structurelles jouent enfin un rôle important, parfois déterminant : sexe, statut social de la famille, niveau d'intelligence du sujet (Dszabo, 2005)*

Des études portant sur l'analyse de contenu de la personnalité du délinquant convoquent une « combinaison de variables d'ordres psychologiques et sociologiques » (Favard, 1983 ; Frechette Leblanc, 1986 ; Finkenauer, 1984 ; Hirshi Gottfredson, 1983). « Ces deux éléments-psychologique et sociologique, ne sont cependant pas articulés de façon aléatoire. Les mécanismes du fonctionnement psychologique se trouvent dans une situation d'interdépendance par rapport aux liens sociaux » (Dszabo, 2005).

La délinquance peut donc s'expliquer à partir d'un certain nombre de défaillances ou d'anomalies d'ordre psychologiques chez le sujet (pathologies psychiques etc.) (Jessor et al, 1968, 1977) ou tout simplement et comme c'est pour la plupart des cas, par des causes purement sociales (Reiss, 1951 ; Szabo et al, 1968). Cette inconduite vis-à-vis des lois est une

réaction que le socialisé affiche dans un environnement social qu'il trouve hostile à ses accomplissements (Kurt Lewin, 1933).

Parmi les causes sociales les plus évoquées dans des sociétés les moins avancées où le niveau de vie des populations est relativement bas, il y'a la pauvreté et la misère matérielle qui ouvrent les portes à toutes les stratégies de quête et de conquête du pouvoir économique et de moyens d'enrichissement. Sur le plan socio culturel, la délinquance peut résulter du désir chez l'acteur d'adopter des valeurs répréhensibles dans son milieu social d'origine, mais pourtant acceptables sous d'autres cieux. Ceci est très récurrent dans les sociétés des temps présents, traversées par le vent de la mondialisation, où la culture de l'homosexualité se diffuse partout dans le monde. Pourtant l'homosexualité est une pratique à la fois déviante qui blesse l'éthique sociale les mœurs, mais aussi, délinquante, parce que réprimée par la loi comme c'est le cas au Cameroun.

Dans sa classification, l'on distingue la déviance primaire chez les adolescents, de la délinquance secondaire observée chez les personnes adultes. Dans la première catégorie sur laquelle nous allons insister dans ce chapitre, la violation de la loi est décryptée de manière implicite et explicite chez le petit enfant de la cellule familiale, jusqu'à l'âge de l'éducation dans le cycle primaire. Quant à la délinquance dite secondaire, elle concerne les personnes adultes (hommes et femmes) dont l'âge varie de 15 à 16 ans jusqu'à la vieillesse.

Quant aux formes de délinquances, les études psycho sociales sur la déviance (Szabo,ibid) en ont décelé cinq (5). La délinquance d'occasion ou de transition, puis la délinquance de condition qui se décline elle-même en quatre sous types de personnalités.

La délinquance d'occasion ou de transition est une forme qui relève des mobiles assez complexes, du moment où elle est ni dépestable, ni prévisible. Le traitement de ce type de délinquance exige des efforts supplémentaires au niveau des principales instances de socialisation (famille, école, milieu socio professionnel, église, etc). Il y'a ensuite des délinquants dits de condition qui ont été classés en quatre (4) sous catégories. Il s'agit entre autres, de la délinquance marginale qui se caractérise par une conduite délinquante sporadique chez le sujet ; la délinquance immature qui se caractérise par des actes de désinvolture d'un sujet immature vis-à-vis des valeurs sociales ; la délinquance à structure névrotique pour des personnes atteintes de névrose et d'autres troubles psychiques affectant leurs relations avec la

société ; enfin la délinquance persistante grave qui ne nourrit des pulsions égocentriques chez le délinquant.

## **2. Délinquance primaire au sein des familles et dans le champ scolaire au Cameroun**

La délinquance primaire encore appelée petite délinquance se rapporte aux actes délictuels commis ou posés par les adolescents. Elle a pour champ d'observation ou laboratoires, la famille, l'école et la rue.

### **2.1. Délinquance au sein des familles et de ses mobiles**

C'est en effet au sein de la famille naturelle que l'être individuel après naissance est d'abord moulé aux normes de la vie sociale. C'est dans ce premier cadre d'éducation et d'apprentissage que les aînés sociaux autres que ses parents biologiques, lui inculquent progressivement les valeurs de la vie en communauté (Rocher, 1970). C'est un processus qui va se poursuivre 'jusqu'aux premières années des études dans le cycle primaire.

*Il y'a une certaine continuité et même une compensation dans ces deux étapes de la socialisation primaire. En effet, l'école primaire, après l'école maternelle qui précède ce cycle ne fait que prendre le relais dans l'éducation de l'enfant. Sil s'avère que l'enfant n'a pas reçu une éducation consistante en famille en termes de normes sociales et d'inculcation des règles de bienséance, c'est aux enseignants du primaire que revient la tâche de combler ces lacunes. A ce stade, l'enfant grandit en maturité et il apprend à respecter non seulement les valeurs communautaires, mais aussi les lois qui relèvent du droit positif (Ekobena, entretien, Yaoundé, 15 Octobre, 2022).*

L'adolescent est donc socialisé, même en famille déjà, au respect du code des lois qui régit la vie en société. En dehors du respect qu'il doit, par contrainte de l'observance des normes régissant la vie collective, observer envers les aînés et les tâches sociales élémentaires qu'il est appelé à remplir en famille dans le cadre de la division sociale du travail en communauté (Durkheim, 1893), l'adolescent apprend de manière progressive que le vol, le crime, le viol, l'injure à autrui, la consommation des stupéfiants (drogues) sont strictement interdits et peuvent conduire à son emprisonnement. Sur ce dernier point relatif à l'observance de la loi :

*De nombreuses familles chrétiennes se sont toujours servies des dix commandements puisés dans les saintes écritures bibliques pour emmener les adolescents à respecter la loi. C'est plus tard que ceux-ci finissent par comprendre au fur et à mesure qu'ils s'intègrent dans les structures sociales les plus élevées (Rev Akama, Eglise vieille catholique, 10 Octobre, 2022).*

Mais en dehors de la famille naturelle ou de la communauté de l'adolescent socialisé et de l'église dont l'éducation contribue à la socialisation pour le respect des lois, il y'a d'autres instances de socialisation tels que les médias et les conseils prodigués par des aînés dans la rue. Pour cet aspect, Raymond Mvilongo, instituteur d'enseignement général, directeur d'école public dans la ville de Mbalmayo souligne que :

*Les médias audiovisuels jouent un rôle important en famille. Parce que lorsque les médias présentent souvent des braqueurs ou des voleurs au cours d'une émission télévisée comme c'est le cas pour les journaux à la télévision, je fais venir mes petits enfants pour qu'ils voient ce qui peut leur arriver si jamais ils empruntent ce mauvais chemin.<sup>13</sup>*

Il en est de même pour les bandits et voleurs qui sont poursuivis avec des gourdins dans des quartiers de nos grandes villes. Ces évènements et autres images n'en constituent pas moins des éléments de veille qui aiguillonnent la conscience de l'enfant et contribuent ainsi au changement de son comportement.

Pourtant, malgré toutes ces actions qui participent du contrôle social, la délinquance chez l'adolescent reste plus que visible et une permanence au sein de la société camerounaise. Du vol de nourriture et des pièces de monnaie dans des maisons et commerces, en passant par l'injure en public, la consommation des stupéfiants, et des actes d'incivisme dans la rue ; les cas recensés au quotidien se multiplient à l'infini, et sont attribués comme c'est le cas pour les actes de déviance signalés plus haut, à « la défaillance des instances de socialisation observée au sein de la société camerounaise à divers niveaux » (Nna Ntimban, 2019) .

Cette défaillance elle-même se nourrit en amont comme en aval, soit de la souplesse des instances de socialisation, soit tout simplement de la complaisance des aînés sociaux et de la trop grande marge de liberté que l'on a tendance aujourd'hui à laisser aux enfants dans leurs pratiques et interactions quotidiennes. L'environnement scolaire en général et celui de la société camerounaise en général n'échappe pas aux actes de la petite délinquance.

## **2.2. Petite délinquance dans le champ scolaire au Cameroun**

Dans le champ scolaire, la délinquance chez l'adolescent, même si elle ne revêt pas encore une ampleur gravissime reste tout de même une réalité sur laquelle la communauté éducative ne saurait, par négligence ou hypocrisie, fermer les yeux. De fait, très souvent, l'évolution de l'adolescent au sein de l'environnement familial peut conduire, soit par

---

<sup>13</sup> Interview Radio Balafon, Mars, 2021.

négligence des parents soit par leur absence à la tolérance de certains comportements qui ne se réduisent pas à la violation des simples normes, mais qui écorchent la loi écrite. Sarrazin Auriol (2000) souligne ce qui suit :

*Il est (...) évident qu'il y a, dans les établissements scolaires, des jeunes en situation d'élèves ayant commis ou susceptibles de commettre des actes délictueux et que se côtoient simultanément dans les établissements publics locaux d'enseignement (eple) des élèves ayant agi à l'extérieur de l'école et/ou des élèves qui posent les transgressions au sein même de l'établissement. En lien avec l'école et l'adolescence, je définirai la délinquance à partir de deux registres : le juridique et le moral. D'un point de vue juridique, la délinquance désigne un acte interdit par la loi et donc punissable pénalement. Pour un adolescent à l'école, il peut s'agir d'une transgression par rapport à des règles du règlement intérieur de l'établissement et/ou d'une infraction à la loi. D'un point de vue moral, il s'agit du non-respect d'une obligation morale, c'est-à-dire une action consciente de transgression des règles morales d'une collectivité par un individu ayant pour référence ces mêmes règles morales.*

Si l'on s'en tient à ces propos ci-dessus évoqués par Sarrazin, l'on ne peut pas, sauf par hypocrisie, fermer les yeux sur les actes délictuels que posent de nombreux adolescents dans des écoles primaires tant en milieu urbain que dans les écoles de brousse. Et même s'il n'y a pas à proprement parler un règlement intérieur officiellement défini par le système éducatif camerounais pour les écoles primaires, il reste que certains actes sont implicitement et même explicitement proscrits au sein de l'environnement scolaire. A cet effet, la violation de certaines règles, selon Joseph Akoa instituteur et directeur d'école publique reste répréhensible. Selon l'enseignant, l'on ne peut pas fermer les yeux sur des scènes de bagarres qui surviennent dans une cour de récréation ou encore boucher les oreilles aux propos malsains qui sortent de la bouche d'un adolescent en tenue, parce qu'ils blessent l'éthique et sont contraires à la bienséance. Madame Fotso (2022), enseignante à l'école publique de Kondengui, parle à cet effet, de la récurrence des bagarres, des actes de vol dans les sacs des camarades mais surtout de la violence ou de l'escalade verbal chez les adolescents au sein de plusieurs établissements. En réalité « *Plusieurs de ces adolescents se croient souvent encore en famille où certains actes et comportements peuvent être tolérés ou échapper à la vigilance des parents. A l'école c'est toute une autre réalité qui exige des mesures plus fortes en termes de discipline* » (Ibid).

Au sujet des actes de violence qui embrasent l'environnement scolaire au Cameroun, Feuzeu (2020) révèle que : « *La banalisation des petites infractions a largement contribué à la multiplication des actes de violence. L'impunité aidant, les actes pourtant répréhensibles*

*finissent par être acceptés dans la société* ». La question se pose donc en termes de discipline et de rigueur, même au sein des établissements scolaires.

C'est pourquoi Mgr Damase Zinga Atangana (2022) évêque du diocèse de Kribi par ailleurs président de la commission épiscopale pour l'éducation catholique à la conférence épiscopale du Cameroun, attire l'attention de la société camerounaise. Il s'agit, selon lui, d'un phénomène qui prend de l'ampleur et qui interpelle toute la communauté éducative camerounaise : « *Nous faisons face à des défis nombreux (...) il y'a intrusion dans nos milieux scolaires des attitudes nouvelles et nocives. Il y'a de plus en plus une laïcisation à outrance* ».

## **II. PROMOUVOIR LA DISCIPLINE EN MILIEU SCOLAIRE**

L'état de la situation de l'indiscipline dans les écoles primaires de la ville de Yaoundé conforte l'option d'une réforme structurelle et managériale profonde. L'orientation nouvelle à donner à la discipline à l'école primaire requiert imagination et inventivité et l'objectif de l'amélioration des performances scolaires et d'une scolarisation de qualité devrait intégrer la possibilité de faire appel aux acteurs de la communauté éducative, des conseillers pédagogiques et appelle à la Création d'une instance chargée de la disciplinaire.

### **1. Débat de la communauté éducative autour de la discipline et des sanctions dans l'enseignement primaire au Cameroun.**

Les états généraux de l'éducation qui se sont tenus en 1995 au Cameroun ont abordé plusieurs questions en rapport avec le champ scolaire. Parmi les questions les plus névralgiques, il y'a celles liées à la discipline au sein des établissements et qui touchent au règlement intérieur, code de valeurs appelé à régir la vie des apprenants au sein du campus scolaire et même en dehors de ce cadre. Par rapport à ce point, les résolutions des états généraux soulignent que chaque établissement scolaire élabore son règlement intérieur en fonction de ses réalités. Mais depuis les évolutions enregistrées dans le champ éducatif dans le monde contemporain qui en appellent à une synergie des parties prenantes du secteur éducatif sous la composante (de la) communauté éducative piloté par le Conseil d'établissement. Selon Mahammat, (1998),

*Ce travail est réalisé au sein des instances participatives de l'établissement : conseil d'Établissement, regroupant autour du Chef d'Établissement, des représentants des enseignants, des élèves, des parents, des responsables des Collectivités Locales ; ce Conseil étant chargé de l'application dans la démarche participative et constructive de la Politique Nationale de la Décentralisation.*

Un effort de synergie louable, quand on sait que l'éducation des enfants (tous âges confondus) avec l'évolution du temps, ne peut plus reposer entre les seules mains des responsables et encadreurs d'une institution scolaire. Comme le souligne Perrenoud (2000) à ce sujet :

*L'école n'a pas le monopole de l'éducation et n'a plus - l'a-t-elle jamais eu ? - le monopole de l'instruction. Les parents enseignent à leurs enfants, les frères et sœurs parfois aussi, de même que les copains, les amis de la famille, les grands-parents. S'ajoutent aujourd'hui à ces ressources traditionnelles l'apport des médias audiovisuels et plus récemment du multimédia et d'Internet.*

Mais jusqu'ici ces états généraux de 1995 n'auront abordé cet aspect lié à la discipline au sein des établissements que pour le compte des écoles du secondaire, à savoir les lycées et collèges. La situation au sein des écoles primaires en matière de discipline, pourtant préoccupante, semble avoir été oublié ou tout simplement ignoré, alors même que dans l'éducation des jeunes adolescents, l'école primaire représente une étape relai entre la famille et le collège (début des études secondaires).

Dans la communauté éducative au sens élargi, nombreux sont les enseignants et les parents qui estiment que la question est pertinente. Les entretiens que nous avons menés sur le terrain avec les membres de la communauté éducative le démontrent à suffisance. Si plusieurs parents et enseignants reconnaissent que l'indiscipline, de par les actes de déviance et de délinquance observés chez les élèves adolescents du primaire reste une réalité irréfutable et qu'il faille appliquer des sanctions à divers niveaux, ils ne sont pour autant pas tous d'accord sur les mêmes méthodes de sanction à employer. La première (1) tendance dite modérée propose que l'on prodigue simplement des conseils aux adolescents actifs dans la déviance et la petite délinquance. Pour la seconde, l'élaboration d'un règlement intérieur adossé à un clavier de sanctions qui intègre l'usage du fouet et des petites corvées pour les déviants et délinquants primaires(1) est un impératif au sein des établissements scolaires. Quant à la troisième et la dernière tendance, elle défend l'idée de la création d'un poste de « conseiller pédagogique » ou de « maître de service » chargé de la discipline et de l'application des sanctions psychologiques contre les écoliers indisciplinés.

## **2. Prodiger des petits conseils aux écoliers indisciplinés**

Sur la dizaine de parents et enseignants interrogés quatre (4) sur dix (10) estiment que l'écolier ou du moins le petit écolier est un adulte en devenir et que les conseils sont plus

importants à l'école pour corriger ceux qui affichent des comportements qui blessent l'éthique sociale ou le bon sens. *Il faut toujours engager un dialogue avec ces enfants lorsqu'ils ont commis un acte répréhensible. Ils ont des maîtres et des maîtresses à l'école qui peuvent faire ce travail dans leurs salles de classe. On ne peut pas encourager que l'on brime ou maltraite des enfants à l'école n'importe comment, surtout s'il faut user du fouet pour les redresser*, soutient Rebecca, mère de famille au quartier Emombo à Yaoundé. Un avis que semble partager Roger Minyem, jeune père de famille quadragénaire qui, lui aussi, comme ceux qui ont été interrogés avant lui préconise la voie du dialogue avec son jeune garçon de 7ans à la maison. « *Il y'a plusieurs manières de faire prendre conscience à l'enfant de ce qu'il a fait de mal. Les enseignants qui sont à l'école peuvent user de ces moyens de dissuasion, sans toutefois faire recours à la colère ou à la violence physique* », souligne-il. Pour cette première tendance, on le voit bien, il faut privilégier le dialogue avec les enfants indisciplinés, en se retenant de faire usage à toute forme de violence physique en matière de correction. Une position qui nuance quelque peu avec ceux qui demandent d'instituer une instance disciplinaire et des sanctions psychologiques

### **2.1. Engager des conseillers pédagogiques et appliquer des sanctions psychologiques**

Les défenseurs des sanctions psychologiques partagent avec les conseillers pédagogiques, l'idée du dialogue avec les écoliers déviants sous la houlette des conseillers pédagogiques ou des « maitres de service » qui agiraient dans ce cadre au sein d'une instance disciplinaire spécialisée dans les écoles primaires. Pour Gilbert Nkengue, et Paul Asse, tous deux parents d'élève, le conseiller pédagogique pourrait agir à la lumière d'un petit règlement intérieur faisant office de police d'établissement, pour corriger les manquements des écoliers sur le plan social et éthique. Une position que partage Jean Paul Nna Mvondo, philosophe et psycho pédagogue. Selon ce dernier, *la discipline qui est une règle de conduite observable pour l'ensemble des acteurs d'un milieu organisé comme l'école républicaine et qui nécessite l'apanage de tous les membres du groupe ne pourrait pas s'appliquer sans règles bien élaborées et établies pour son maintien*. Il estime par ailleurs comme ses prédécesseurs qu'à la place des sanctions physiques qui sont dangereuses pour l'écolier du primaire, parce que source de peur et de castration psychologique, il est préférable de mettre un accent sur l'éducation psychologique.

*En ce qui concerne les élèves du primaire, les pédagogues insistent sur la connaissance psychologique de l'enfant pour mieux l'encadrer. A l'âge de 6 et 12 ans, toutes les procédures mnémoniques dans la myélinisation ou fixation de l'intelligence recommandent surtout que l'enfant soit encadré avec des méthodes plus paternalistes que caporalistes qu'on observerait chez les élèves du secondaire déjà détenteurs d'un ensemble de pré requis et pré acquis sur la vie sociale et ses manifestations. Il est donc plutôt nécessaire d'utiliser un conseiller pédagogique ou un maître de service comme substituts des parents d'élèves dans l'enseignement de certaines valeurs fondamentales d'éthique et de respect de l'environnement immédiat de l'école.*

Pour les sanctions à l'école primaire, le spécialiste propose que celles-ci soient davantage d'ordre psychologique.

*A l'école primaire, plutôt que de s'engager dans des punitions physiques, on s'intéresse plus à l'aspect psychologique chez l'enfant pour l'amener à comprendre l'importance et l'intérêt qu'il y'a à observer les règles relatives à la discipline en milieu scolaire. Ces sanctions vont de la privation de liberté de jouer avec les autres pendant les périodes de récréation à l'interdiction de participer aux cérémonies de l'école comme par exemple la levée des couleurs ou le défilé. Toutes ces activités qui tirent vers le ludique sont très prisées par les élèves apprenants de l'école primaire. En les privant de la liberté, ils entrent dans l'anxiété et l'inquiétude de s'isoler de l'ensemble de leurs camarades. Ces punitions qui sont psychologiques amènent l'élève à se remettre en question sur sa véritable appartenance à un groupe de pairs et sur sa place et son identité par rapport à la cohorte d'autres élèves apprenant qui continuent de deviser à cœur joie ensemble, sans sa présence.*

## **2.2. Créer une instance disciplinaire reposant sur le fouet et des corvées pour les indisciplinés**

La troisième tendance, elle défend la pensée de l'éducation selon la tradition africaine. Celle-ci soutient que l'enfant au stade de l'adolescence reste un être immature, parce que encore grandement sous l'effet des pulsions biologiques et très peu accessible au dialogue. Selon Martin Okono instituteur de l'enseignement général « *Ce n'est pas encore l'âge de la raison. C'est nous qui choisissons à ce stade de la vie ce qui est bon pour nos enfants. Laisser la liberté à un enfant de 06 à 12 ans, c'est l'exposer à tous les dangers* ». C'est pourquoi, cet enseignant, à l'image des huit (8) autres que nous avons interrogés sur la dizaine, pense qu'il est recommandé tant au niveau de la famille biologique qu'au sein de l'établissement scolaire, une certaine pression sur le sujet, afin de « canaliser ces pulsions et d'orienter l'apprenant vers ce qui est bien pour lui et pour la société ». A défaut d'avoir une instance disciplinaire formelle au sein des écoles primaires au Cameroun, le rappel à l'ordre (verbal), le fouet pour dissuader et anéantir toute velléité de récidive chez l'adolescent déviant ou délinquant, sont

nécessaires et garde toute leur place. « *Un adolescent qui insulte ses camarades à l'école ou qui vole des stylos dans leurs cartables doit être ramené à la raison. La meilleure forme de punition à lui infliger n'est qu'une bonne fessée, afin qu'il comprenne que ce qu'il a fait est mauvais et condamné par la société* », explique Valentin, parent d'élève résident au quartier Anguissa à Yaoundé. De l'avis de monsieur Bengono,

*La création d'une instance disciplinaire dans les écoles primaires serait salubre pour de nombreux parents qui n'arrivent pas à gérer certains cas difficiles à la maison. Il y'a des adolescents qui défient les parents à la maison à travers des comportements qui blessent l'éthique et le bon sens. Je pense que la surveillance générale pourrait bien servir de renfort à l'éducation familiale pour éradiquer ces petites déviances avant l'entrée de l'élève au collège (Bengono, entretien, novembre, 2022).*

Edwige Noukeu, mère de famille et commerçante à Yaoundé est du même avis. Elle estime que la surveillance générale pourrait par exemple, à la lumière du règlement intérieur « vérifier si les enfants respectent la propreté corporelle et les autres règles d'hygiène, et s'ils n'insultent pas leurs camarades. L'on pourrait également aménager des horaires pour les initier au travail manuel et à d'autres petits travaux qu'ils refusent de faire à la maison. Parce que l'école primaire doit aussi être une étape où l'on apprend l'enfant à devenir sociable et serviable dans sa société et non à cultiver la paresse »

L'instauration d'une instance disciplinaire dans les écoles primaires au Cameroun s'impose donc comme option, si l'Etat veut sauver l'éducation de la jeunesse. Selon le père Hervé Yagata, prêtre de l'Eglise Vieille Catholique au Cameroun (EVICAC) par ailleurs enseignant de philosophie « *Ça sera une manière d'éduquer notre société à la base et un début de solution à l'épineux problème de dépravation des mœurs. Il faut rééduquer nos pépinières en mettant l'accent sur l'aspect civique parce que notre société est pourrie* »

### **III. Cameroun : un système scolaire encore sous tutelle**

Les différentes réactions enregistrées auprès de la communauté éducative au Cameroun au sujet de l'indiscipline des écoliers adolescents du primaire dans les campus scolaires, même si elles ne débouchent pas sur des propositions consensuelles quant aux stratégies et mécanismes de régulation à asseoir pour endiguer le mal, aiguillonnent la conscience collective sur une réalité irréfutable : l'indiscipline en milieu scolaire. Il s'agit là d'un aspect plus que névralgique, lorsqu'on sait que c'est l'éducation de la petite enfance qui intervient pendant la socialisation primaire et qui détermine la personnalité de tout être

humain et la façon. D'où la nécessaire implication de tous les maillons de la communauté éducative élargie (Parents, enseignants, élèves, chefferies traditionnelles et médias) aux côtés de l'Etat. Selon le révérend père Hervé Yagata (2023) c'est à ces forces de la communauté éducative de trouver un consensus quant aux mesures disciplinaires à adopter pour les écoles primaires au Cameroun. Même s'il est vrai que ces maillons de la communauté éducative ne peuvent rien décider qui va au-delà de la raison d'Etat. En effet, c'est l'Etat comme c'est le cas au Cameroun qui est garant de l'éducation de la jeunesse. Le système éducatif adopté par les pouvoirs publics s'impose à toutes les structures du champ éducatif ou scolaire. Pour le cas du Cameroun plus précisément, l'on sait que les deux sous systèmes éducatifs (anglophone et francophone) adoptés par l'Etat et en vigueur depuis les indépendances sont ceux hérités respectivement de la France et de l'Angleterre. Les politiques éducatives élaborées par les pouvoirs publics restent donc en grande partie des politiques sous-tutelles, du moment où elles sont imposées de l'extérieur. Selon le Père Yagata (2023) ces politiques

*Sont venues annihiler le système éducatif primitif. Il ne faut pas oublier que les sociétés africaines ont leur propre système éducatif avant l'arrivée des blancs. L'éducation des enfants au sein des communautés repose sur des traditions qui gardent toute leur valeur et qui nous ont permis jusqu'ici d'affirmer notre identité d'africain, chacun à son niveau.*

Selon Ernest NNanga, en 2022, lors d'un entretien à Yaoundé, la socialisation de l'enfant dans les sociétés africaines avant l'arrivée du colon repose sur un clavier de normes et de valeurs qui doivent être respectés et qui s'accompagnent d'une batterie de sanctions (négatives) à l'égard des contrevenants. C'est dans cette optique que s'intègre par exemple la culture du fouet dans l'éducation de l'enfant africain. Or, ces mesures de sanction dans l'éducation primitive en Afrique sont de plus en plus combattues par un système scolaire importé qui, dans un environnement dominé par le libéralisme, met en ascenseur, « les droits de l'enfant », défendus par l'UNESCO. En rappelant au mois de février 2023 à l'attention de la communauté éducative que l'usage du fouet, qualifié de « mesure anti pédagogique » est interdit dans les établissements scolaires au Cameroun, la ministre des enseignements secondaires, Madama NALOVA LYONGA a tout simplement voulu se confirmer dans cette posture éducative qui rime avec l'idéologie libérale occidentalocentriste.

Sur la question relative à la création d'une instance disciplinaire à l'école primaire par certains membres de la communauté éducative à l'effet de combattre les cas d'indiscipline dans les campus scolaires, une grande partie de l'opinion camerounaise reste perplexe et même pessimiste, d'autant plus que le système éducatif en vigueur au Cameroun demeure

sous le contrôle de l'UNESCO qui finance en grande partie l'éducation dans les pays africains. A ce sujet, soutient le père Hervé Yagata :

*Il est difficile aujourd'hui d'éduquer même les enfants du primaire en imposant des sanctions du point de vue disciplinaire. C'est pourquoi, L'Etat du Cameroun aura du mal à instituer dans son système éducatif une instance disciplinaire dans le primaire, même si selon moi, la création de cette instance s'impose, au vu de l'indiscipline qui va grandissante aujourd'hui dans les familles et les écoles primaires de la république.*

L'indiscipline est une réalité permanente au sein des familles et dans les écoles primaires au Cameroun. Les cas d'indiscipline observés dans ces cadres de socialisation et qui se traduisent par des actes de déviance et la petite délinquance ne laissent pas indifférents les membres de la communauté éducative qui bien qu'ayant des positions différentes quant aux mesures à prendre pour éradiquer le mal interpellent déjà les décideurs du champ éducatif sur cette problématique qui reste actuelle. Mais l'autre aspect de la question qui suscite encore la polémique, et qui est en rapport avec le sujet débattu, c'est l'introduction jugée « tardive » de la surveillance générale dans le système scolaire au Cameroun. Une situation qui peut justifier à la fois les écarts de conduite des élèves dans les classes du secondaire, mais également le recours à une instance disciplinaire dès le cycle primaire.

## **DEUXIEME PARTIE**

**EFFETS AMBIVALENTS OU MITIGES DE L'INSTITUTION  
DISPROPORTIONNELLE DES INSTANCES DISCIPLINAIRES  
EN MILIEU SCOLAIRE AU CAMEROUN : LE CAS DE LA  
VILLE DE YAOUNDE**

Le Cameroun a hérité sur le plan socioéducatif des sous-systèmes scolaires coloniaux imposés par la France et l'Angleterre. Dans ces systèmes éducatifs, la surveillance générale, comme instance disciplinaire n'intervient qu'à partir de l'enseignement secondaire et non dans le cycle primaire. Après une étude profonde du champ éducatif camerounais, l'on constate que des cas d'indiscipline observés dans le secondaire ne sont que la conséquence de cette absence de contrôle sociale et des sanctions appropriés de plusieurs élèves pendant la socialisation primaire en famille et à l'école primaire. Cette seconde partie du Mémoire réveille la polémique sur l'introduction jugée « tardive » de la surveillance générale dans le champ scolaire au Cameroun, à travers l'expérience quotidienne de la vie sociale et les différentes positions des membres de la communauté éducative (chapitre 3), puis expose, à partir d'une étude de cas dans six (6) écoles primaires la ville de Yaoundé, les effets ambivalents (positifs et contreproductifs) résultant de l'existence et de l'absence des instances disciplinaires dans ces établissements scolaires (chapitre 4)

## CHAPITRE III

### **POLEMIQUE AUTOUR DE L'INSTITUTION « TARDIVE » DE LA SURVEILLANCE GENERALE DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, AU DETRIMENT DU PRIMAIRE**

La surveillance générale est une instance disciplinaire créée dans les établissements scolaires depuis l'institution de l'école moderne. Sa création remonte au XVe siècle en Europe et s'est progressivement imposée dans les sociétés des temps présents où elle reste en vigueur au sein des établissements scolaires du secondaire, mais également des structures du monde socio professionnel. Cette instance, comme son nom l'indique, a généralement pour but de veiller à l'application et au respect de la discipline instituée au sein d'une organisation. Le fonctionnement des établissements scolaires au Cameroun, ceux du secondaire en l'occurrence est régi par un règlement intérieur que doivent respecter les élèves. Mais l'on se rend très vite compte que cette instance aurait pu intervenir à l'école primaire pour servir de relai entre l'éducation en famille et le collège et réduire les velléités de déviance chez la jeunesse éducative. Le présent chapitre revient sur la sociogenèse de cette instance disciplinaire en milieu éducatif, le cadre sociojuridique qui sous-tend son application dans les établissements scolaires que sont les lycées et collèges au Cameroun et ses effets contreproductifs en milieu éducatif.

#### **I. LA SURVEILLANCE GENERALE**

##### **1. Le constat lancinant**

L'éducation primaire fait partie de la première étape de la socialisation de l'enfant en société. Cette étape se poursuit et doit se renforcer en milieu scolaire à travers l'acquisition des valeurs académiques, civiques et morales par l'apprenant. Selon Durkheim (1912) elle se veut une action méthodique et rigoureuse en vue d'assurer la cohésion sociale, l'objectif étant pour toute société qui tient à sa survie, de former un modèle d'homme qui puisse valablement répondre à ses attentes et s'arrimer aux contraintes imposées par le contrôle social. L'éducation familiale s'effectue au moyen des normes qui intègrent un certain nombre de valeurs socioculturelles, morales et civiques que l'enfant est appelé à respecter. Le contrôle

social de l'adolescent quant au respect de ces valeurs est censé se poursuivre tout au long de son cycle d'étude primaire, avant la continuité des études dans le cycle secondaire. De ce fait, l'éducation familiale doit pouvoir servir de relais à l'éducation dans le champ scolaire académique, avec le renforcement des mécanismes de contrôle et la transmission en continue des valeurs morales et civiques déjà apprises et plus ou moins assimilées dès le bas âge. Entre les deux pôles ou instances de socialisation, à savoir la famille et l'école (primaire), il y'a nécessairement osmose et même compensation chez l'adolescent. Par contre, lorsque le contrôle social devient défaillant ou inexistant dans les deux pôles de manière à ne pas assurer efficacement l'éducation de l'adolescent, ce dernier développera des réflexes d'un déviant voire d'un délinquant primaire, qu'il sera difficile de canaliser. La déviance et la petite délinquance primaires observées au sein de la société camerounaise des temps présents sont dues à cette absence de cohésion et de relais entre l'école et la famille. De nombreux adolescents de seconde zone et adultes qui fréquentent les lycées et collèges de la république et qui excellent aujourd'hui dans la violation des normes civiques et morales et du règlement intérieur sont des symboles vivants de ces défaillances. Ils sont le fruit d'une socialisation primaire au rabais.

## **2. Surveillance générale en milieu scolaire : sociogenèse**

La surveillance générale est une instance de discipline créée et instituée au sein des organisations ou structures du champ éducatif ou socioprofessionnel des temps modernes. Mais sa création remonte bien de nombreux siècles avant dans les sociétés européennes où l'activité scolaire est déjà une réalité bien avant l'institution du système scolaire moderne sous le philosophe Condorcet. Selon les spécialistes des questions éducatives, l'institution de la surveillance générale dans les établissements scolaires du secondaire date du XVe siècle sous le régime d'internat, pour l'encadrement des élèves, notamment au système d'enseignement mais aussi le contrôle des exigences pédagogiques auxquelles doivent souscrire les enseignants à l'époque :

*Elle doit son existence à l'internat, c'est-à-dire à l'enfermement des élèves arrêtés au XVe siècle, au mode oral de l'enseignement d'alors requérant des répétitions et au fait qu'elle recouvrait des tâches que les enseignants ne voulaient pas, car portant atteinte au charisme des spécialistes de la pédagogie. (Chapoulie, 1973).*

Dans sa dimension théologique, son institution dans les petits séminaires catholiques va au-delà du simple cadre scolaire et de la régulation des activités académiques de l'apprenant, car il est questions pour les pères de l'église à travers les formateurs de veiller au

respect par le petit séminariste, de l'autorité divine dont la vérité de foi (Thomas d'Aquin) s'impose à la conscience humaine sous forme de contrainte (Durkheim, 1999) à travers le dogme institué par l'église. Selon l'abbé Samba : « *l'éducation religieuse a une portée spirituelle et éternelle, car elle se nourrit du pouvoir et de la force du saint Esprit (...). Il s'agit là de mouler les jeunes séminaristes en leur apprenant l'évangile de Jésus Christ et à vivre selon ses principes* » (Abbé Samba, 2020) à Ebolowa, in Angèle Etongue Mémoire, 2021). La surveillance générale qui participe du contrôle social de l'apprenant au sein du champ socioéducatif ne se limite donc pas aux salles de classes où est dispensée la science ou la connaissance profane, bien plus elle se prolonge dans le contrôle de l'éducation primitive en continue dont le but est d'inculquer à l'apprenant des valeurs morales et spirituelles de son milieu de vie. (Morad Amrouche, 2000).

Il s'agit globalement d'une instance disciplinaire au service d'une formation humaine qui se veut plus intégrale au sein des établissements scolaires, tant il est vrai que le règlement intérieur sur lequel s'appuie le surveillant général dans un établissement invite l'apprenant à la fois au respect des normes de l'environnement scolaire qui engagent sa réussite d'élève, mais également les valeurs humaines, civiques et morales qu'il doit respecter pour être en phase avec sa société. Rollin parle d'un exercice à vocation correctionnel « qui fait appel aux instructions ayant trait aux bonnes mœurs et à la religion ». C'est pourquoi la fonction de surveillance générale a subi de profondes mutations dans le temps. Cette évolution est-elle même liée au caractère dynamique et disparate des sociétés humaines. En d'autres termes le maintien de la discipline au sein des établissements scolaires, s'il reste une activité constante dans le fond, s'applique dans les établissements scolaires de manière différente.

*La surveillance et le maintien de la disciplinaire dans l'enseignement secondaire posent un problème récurrent à l'institution scolaire dont ils demeurent le parent pauvre et le maillon faible, leur évolution suit cependant celle des établissements, de leur public et de la société. Ils ont changé de nature et de forme en milieu scolaire dit « difficile ». Sous l'effet des mutations que nous venons d'évoquer, émerge ces dernières années et ce dans les collèges dits « sensibles », un nouveau mode de gestion disciplinaire. Celui-ci repose sur deux logiques fonctionnelles antinomiques, à savoir une coercition institutionnelle renforcée au moyen d'un nouveau genre de dispositifs disciplinaires et un accompagnement social découlant des pratiques professionnelles des personnels en charge de l'ordre scolaire (Morad Amrouche, 2000 : 12).*

Jadis considéré comme le policier ou le gendarme de l'établissement scolaire et ce depuis le XIXe siècle (Prost, 1997) et dont la tâche se résumait à la constatation et à l'application des sanctions prévues par le règlement intérieur à ceux qui violaient ce code de

conduite institué, le surveillant général est désormais plus qu'un accompagnateur social de l'apprenant. L'on parle dans le système éducatif français du conseiller principal d'éducation et plus tard du système de surveillance par module- relais pour des cas problématiques.

## **2.1. Surveillance par modules relais pour les cas extrêmes**

Ce système de surveillance est mis en place en France en début du XXe siècle pour essayer de récupérer et réhabiliter les élèves exclus temporairement et définitivement de leurs établissements scolaires. C'est un système de contrôle social dans le champ éducatif, applicable aux cas de déviance scolaires extrêmes :

*Confrontée à des élèves considérés comme indisciplinés mais non en décrochage scolaire, ne satisfaisant pas ainsi entièrement aux critères de recrutement des dispositifs-relais existants, l'institution scolaire, depuis l'an 2000, expérimente dans certains collèges une nouvelle variante du maintien de la discipline. Il s'agit de dispositifs appelés Modules- relais, qui reposent en matière de surveillance et de discipline sur une logique d'inclusion-/exclusion. Ils marquent le début de l'institutionnalisation d'une pratique informelle dont usaient certains établissements jusqu'ici (Morad Amrouche, 141).*

Ledit système se présente donc comme une réhabilitation des élèves en disgrâce dans leurs écoles respectives. Il s'agit en d'autres termes de ramener les élèves à l'école mais également de les réintégrer dans la société à travers un mécanisme qui intègre une logique plus inclusive associant les enseignants chargés de discipline, les parents , puis les hommes de loi. De fait :

*Le module-relais participe d'une surveillance et d'un maintien de la discipline coercitifs, à la fois endogènes et exogènes à l'établissement. La nature des missions officielles confiées à de nouveaux intervenants (Adultes –relais et délégués du procureur de la république) à travers le partenariat Education- ville-Justice, confirme la volonté de l'institution scolaire de s'ouvrir et d'étendre son contrôle sur un monde (L'espace familial et le quartier) qui ne lui est plus extérieur et dont elle entend avoir la maîtrise (Ibid : 142)*

Le système disciplinaire en milieu éducatif décrit plus haut est expérimenté dans la société française depuis l'an 2000. C'est un système de surveillance qui certes ne fait pas l'unanimité dans la communauté éducative du fait des plaintes de nombreux enseignants qui estiment que les autorités ou responsables du champ scolaire ne sauraient se substituer aux familles pour faire le travail d'éducation ou de socialisation primitive à leur place. Mais il a le mérite de se poser en modèle type, applicable à des cas d'indiscipline extrêmes constatés chez

les élèves dans le champ scolaire. Tel n'est pas le cas du système scolaire au Cameroun où l'instance disciplinaire au sein des établissements du secondaire reste conforme à celui institué dans les établissements scolaires, avant et aux lendemains des indépendances.

## **2.2. Du Système éducatif camerounais et de son organisation**

Le système éducatif camerounais est régi par la loi N098/004 du 14 avril 1965 portant orientation de l'éducation au Cameroun. Ce système éducatif s'est construit à travers les deux sous-systèmes scolaires élaborés distinctement sous l'égide des deux puissances coloniales par le Cameroun francophone et le Cameroun anglophone. Il s'agit donc d'un système scolaire sous tutelle directement hérité du colon :

*Tout le système éducatif camerounais actuel est ainsi largement tributaire du modèle des années soixante, c'est-à-dire, un ensemble de structures scolaires léguées directement par les puissances coloniales, en l'occurrence l'Angleterre et la France qui venaient « d'octroyer » l'indépendance au Cameroun (Mahamat, 2009:24).*

Dans son article 15, ladite loi portant orientation de l'éducation au Cameroun souligne que :

*« (1) Le système éducatif est organisé en deux sous-systèmes, l'un anglophone, l'autre francophone, par lesquels est réaffirmée l'option nationale du biculturalisme.*

*(2) Les sous-systèmes éducatifs sus-évoqués coexistent en conservant chacun sa spécificité dans les méthodes d'évaluation et les certifications »<sup>11</sup>.*

Quant au système éducatif proprement dit, il est structuré en cinq niveaux d'enseignement : le maternel, le primaire, le post primaire, le normal, le secondaire général et le secondaire technique. Pour ce qui est de l'enseignement secondaire général ou technique qui relève du niveau des lycées et collèges, la vie scolaire au sein des campus est régie par un règlement intérieur dont la gestion incombe à la surveillance générale, instance de contrôle en interne au sein desdits établissements.

## **3. Surveillance et régulation de la discipline dans les lycées et collèges au Cameroun**

La gestion de la discipline dans les établissements scolaires du cycle secondaire au Cameroun, elle est régie par des textes du Ministère des Enseignements Secondaires (MINESEC) portant sur l'organisation du système éducatif au Cameroun (comme évoqué plus

haut) et qui instituent comme instance de régulation de la vie scolaire des apprenants au sein de chaque établissement, la surveillance générale. La surveillance générale travaille sur la base d'un règlement intérieur, code de conduites construit autour d'un clavier de valeurs que chaque élève doit scrupuleusement respecter. Parlant de l'objet dudit règlement Mahamat (2009 : 33), rappelle ce qui suit :

*Le règlement intérieur permet la régulation de la vie de l'établissement et des rapports entre ses différents acteurs. Chacun des membres doit être convaincu à la fois de l'intangibilité de ses dispositions et de la nécessité d'adhérer à des règles préalablement définies de manière collective. Ainsi que cela ressort implicitement dans le titre IV de la loi d'orientation de 1998, le règlement doit contenir les règles qui s'appliquent à tous les membres de la communauté éducative ainsi que les modalités selon lesquelles sont mises en application les libertés et les droits dont bénéficient les élèves. L'objet du règlement intérieur est en conséquence double : d'une part, fixer les règles d'organisation qu'aucun autre texte n'a définies et qu'il incombe à chaque établissement de préciser, telles que les heures d'entrées et de sorties, les modalités retenues pour l'attente des transports scolaires devant l'établissement ou encore les déplacements des élèves ; d'autre part, après avoir procédé au rappel des droits et des obligations dont peuvent se prévaloir les membres de la communauté scolaire en raison des lois et décrets en vigueur, déterminer les conditions dans lesquelles ces droits et ces obligations s'exercent au sein de l'établissement, compte tenu de sa configuration, de ses moyens et du contexte local.*

Le règlement intérieur ne s'applique donc pas dans le vide, il renferme un clavier de valeurs qui visent à asseoir la discipline et l'harmonie (Durkheim, 1912) au sein des campus scolaires qui sont d'abord des organisations sociales au sens premier du terme.

## **II. LE REGLEMENT INTERIEUR**

Dans tout établissement scolaire, la bonne la conduite des apprenants est encadrée par le règlement intérieur qui régit le comportement de chaque élève. Il vise à instaurer et à faire régner l'ordre et la discipline au sein du campus scolaire, à des fins de réussite et de rendement scolaires optimal.

### **1. Valeurs défendues par le règlement intérieur au sein de l'environnement scolaire**

Le règlement intérieur est un code de valeurs qui permet de réguler la vie académique et sociale dans le champ scolaire, c'est-à-dire d'intégrer l'apprenant dans cet environnement pour l'amener à s'y familiariser et à se conformer aux normes qui le régissent. Ce règlement vise à instaurer une certaine discipline que doivent observer les membres du groupe auquel il s'applique. Jeammot (2000) entend par discipline :

*Un dispositif ou ensemble de dispositifs dont un groupe social, relativement réduit et constitué en communauté ou organisation, se dote ou se trouve doté afin que ses membres adoptent certaines conduites, homologues ou coordonnées, pour réaliser et maintenir en son sein un ordre particulier ajusté aux objectifs qui lui sont assignés. Cette définition voudrait souligner que la recherche d'ordre passe par celle de conformités des conduites à des modèles formulés ou tacites. C'est en cela que la discipline est œuvre de normalisation. L'obtention de ces conformités, cette normalisation, peut être recherchée par l'usage de différents outils ou procédés ; des prescriptions ou interdictions de comportements ou d'actions, procédant de règles d'ordres ; la surveillance des assujettis ; la répression des agissements jugés déviants par l'imposition de sanctions (prises par un détenteur de pouvoir quelconque, avec ou sans procédure réglée, avec ou sans débat contradictoire, par référence à des prescriptions ou interdictions formulées, donc pour violation de celles-ci, ou sans référence nécessaire à de telles "normes" préposées), et de sanctions qui ont sans doute pour trait distinctif de (frapper) l'agent dans ses intérêts de membre du groupe.*

L'environnement scolaire est d'abord une organisation sociale qui ne saurait fonctionner en dehors de ce code sans lequel la cohésion et l'intégration sociale, le respect de l'éthique et d'autres valeurs humaines ne sont envisageables. Il s'agit de :

*La gratuité de l'enseignement, la neutralité et la laïcité, le travail, l'assiduité et la ponctualité, le devoir de tolérance et de respect d'autrui dans sa personne et ses convictions, l'égalité des chances et de traitement entre filles et garçons, les garanties de protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale et le devoir qui en découle pour chacun de n'user d'aucune violence. Le respect mutuel entre adultes et élèves et des élèves entre eux, constitue également un des fondements de la vie collective. (Mahamat, 2009 : 33).*

Ce sont ces principes qui inspirent tout règlement intérieur, tout comme ceux relatifs aux droits de l'enfant institués par la convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989, ratifiée par le Cameroun. (Mahamat, 2009 : 35)

En évoluant sous l'égide du règlement intérieur, l'élève est comme En serré dans un réseau de lois, les unes prescriptives, les autres prohibitives qui tracent le cadre de toutes ses journées, en règlent l'emploi, régissent toute sa manière d'être, de parler, d'agir, dirigent impérativement tout l'ensemble de sa vie privée et chacun de ses actes, c'est sa pensée même qui doit être disciplinée (De Jardin, 1910 : 174-175). En d'autres termes, dans le règlement intérieur, il y'a des valeurs « ce qui vaut et qui mérite d'être recherché en termes de justice, de discipline et de vérité » (Morin, 1996) qui relèvent du permis et qui cadrent avec le comportement que doit adopter l'apprenant.

→ **Quelques points sur lequel s'applique le règlement intérieur au sein des établissements scolaires (Mahamat, 2009 : 35).**

- L'organisation et le fonctionnement de l'établissement ;
- Horaires, usage des locaux et conditions d'accès ;
- Espaces communs, usage des matériels mis à disposition ;
- Modalités de surveillance des élèves ;
- Mouvement de circulation des élèves ;
- Modalités de déplacement vers les installations extérieures ;
- Récréations et inter-classes ;
- Régime des sorties pour les internes et les externes ;
- Organisation des soins et des urgences ;
- L'organisation de la vie scolaire et des études ;
- Gestion des retards et des absences ;
- Utilisation du carnet de correspondance ;
- Évaluation et bulletins scolaires ;
- Organisation des études ;
- Modalités de contrôle des connaissances ;
- Usage de certains biens personnels (téléphone portable, baladeur, jeux-vidéo, ordinateur...).
- La sécurité ;
- Tenues incompatibles avec certains enseignements, susceptibles de mettre en cause la sécurité des personnes ou les règles d'hygiène ou encore d'entraîner des troubles de fonctionnement dans l'établissement.
- Toute introduction, tout port d'armes ou d'objets dangereux, quelle qu'en soit la nature, sont strictement prohibés.

- L'introduction et la consommation dans l'établissement de produits stupéfiants sont expressément interdites.

- La consommation d'alcool (excepté, pour les personnels, dans les lieux de restauration) et l'usage du tabac dans les établissements scolaires sont interdits. A ce sujet, l'article 28 de la loi d'orientation de 1998 rappelle :

*Toute implantation des salles de jeux, de débits de boisson, de salle de cinéma, de commerce de tabac et de toutes autres nuisances est interdite dans l'enceinte ou la périphérie des établissements ; toutefois, la vente des boissons hygiéniques peut être autorisée au sein des établissements scolaires.*

A côté, il y'a, en guise de rappel et de mémoire vigilante (Hegel, 1887) des contre-valeurs proscrites à la population scolaire et dont la violation expose les contrevenants à divers types de sanctions.

*Ces sanctions varient en fonction de la gravité de l'acte commis par l'élève elles vont du rappel à l'ordre ou blâme à l'exclusion définitive de l'établissement. Mais le but du règlement intérieur n'est pas tant d'exclure les élèves qui sont des êtres fragiles dans la société, c'est de les amener à respecter un code de valeurs et de conduites qui puisse garantir leur réussite à l'école et faire d'eux des modèles d'hommes dans leur société<sup>14</sup> (Mvondo Mvondo, Entretien, juin 2022 ).*

La discipline a donc pour but de conformer l'apprenant aux règles d'organisation de la vie collective à travers les trois valeurs que sont la discipline, l'autonomie de responsabilité puis l'abnégation (Kant, 1783 ; Durkheim, 1922).

Le surveillant général dans plusieurs établissements secondaires publics que sont les lycées, et même les grands collèges privés, travaille très souvent en collaboration avec les surveillants de secteur. Ces derniers sont beaucoup plus des agents de relais dont la mission consiste à aller sur le terrain : sillonner les salles de classe, contrôler la tenue et le comportement des élèves pendant et en dehors des heures de cours, avant l'application des sanctions prévue par le règlement intérieur.

Selon Sylvain Bacho surveillant de secteur au Collège privé PETOU à Yaoundé,

*C'est un travail qui nécessite le déploiement d'une bonne dose d'énergies à tous les niveaux. La surveillance des élèves est une longue chaîne où chaque maillon est appelé à jouer son rôle. Il y'a donc complémentarité entre le surveillant général qui*

---

<sup>14</sup> Ancien surveillant général au collège catholique Père Monti à Yaoundé

*coordonne et les surveillants de secteur. Si l'on ne travaille pas de cette manière, l'on ne peut pas produire des bons résultats à la fin. (Yaoundé, entretien, Octobre 2022)*

Avec les effectifs pléthoriques enregistrés aujourd'hui dans de nombreux lycées et collèges des grands centres urbains, les responsables en charge de l'éducation nomment des surveillants généraux par niveaux ou par classes. C'est notamment le cas dans tous les lycées de la ville de Yaoundé ainsi que les autres grands collèges privés où il y'a un surveillant général qui s'occupe des classes de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, un autre qui supervise la discipline dans les classes de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, puis ceux qui s'occupent de classes du second cycle. Et malgré ce dispositif sur le plan de l'administration scolaire en matière de discipline, ces établissements scolaires comme partout ailleurs restent en permanence vulnérables à la déviance des apprenants / estudiantine.

## **2. Des questions de discipline et d'indiscipline dans les établissements scolaires au Cameroun**

Conformément aux textes ministériels portant création et fonctionnement des établissements scolaires au Cameroun, les établissements scolaires du cycle secondaire en activité sur l'étendue du territoire doivent être dotés d'une instance de discipline en charge de la gestion des questions de discipline qui se posent dans ces écoles. Par-delà les textes ministériels, il s'agit là d'un principe cardinal qui touche à la vie sociale des structures et organisations dont le fonctionnement est régi par des mécanismes de l'organisation sociale ou de la vie collective à travers la division sociale du travail, l'attribution des rôles et le contrôle social (Durkheim, 1893) qui intervient en dernier ressort et qui permet en longueur en largeur comme en hauteur, d'apprécier non seulement les comportements des membres vis-à-vis des normes établies mais également leur degré de sociabilité et d'adhésion à leur communauté ou groupe d'appartenance. De plus, les établissements scolaires qui, par assimilation sont des organisations sociales, ne peuvent fonctionner en dehors du schéma organisationnel qui fait de celles-ci des entités politiques régies par la notion et les mécanismes de pouvoir qui induisent le principe de verticalité dans les interactions sociales. Ledit principe, naturel au fonctionnement et à la marche de toutes les organisations humaines, pose que dans toute organisation, de la plus petite à la plus grande, il y' a ceux qui donnent des ordres ou qui prennent des décisions et ceux qui les exécutent ou les appliquent (Cot et Mounier, 2000).

Toutes les organisations sociales dont le schéma s'inspire de la vie des sociétés animales (fourmis guerrières ou société des abeilles en l'occurrence) ne sauraient ni s'échapper ni rester en dehors de cette réalité. Pourtant, malgré tout, les actes d'indiscipline

qui couronnent la déviance et même la délinquance juvénile sous ses formes variées, restent une permanence au sein des établissements scolaires au Cameroun. François Feuzeu (2020), spécialiste des sciences de l'éducation ayant fait une étude sur le phénomène le déplore en ces termes : *Depuis quelques mois, la montée des tensions dans les établissements scolaires du Cameroun a atteint des proportions inquiétantes. De l'avis de beaucoup, cette recrudescence des violences a aujourd'hui pris une nouvelle coloration, alliant des simples actes de mépris à l'égard de l'enseignant à la cruauté en milieu scolaire .*

Pourtant, Conscients de l'ampleur du phénomène et de ses effets dégradants sur la société camerounaise, les pouvoirs publics, à travers le Ministère des enseignements secondaires ont, depuis le lancement de l'année scolaire 2019-2020, pris la ferme résolution de combattre le mal à la racine à travers la mise en œuvre du concept « Ecole propre » dans les campus scolaires en activité sur toute l'étendue du territoire national (Feuzeu, 2020). Mais sur le terrain, le mal gagne encore plus en intensité et suscite des interrogations au sein de la grande communauté éducative.

En effet les cas d'indiscipline enregistrés dans les lycées et collèges qui allient déviance et délinquance juvénile et dont certaines sont d'une extrême gravité (agressions mortelles) peuvent être regroupés en deux catégories : les violences verbales et morales qui vont de la consommation des stupéfiants à l'invective en passant par la dépravation des mœurs (Yemele, 2021)<sup>15</sup>. Puis, les violences physiques (actes d'incivisme, bagarres et agressions à l'intérieur et hors du champ scolaire). Ces dernières années, la consommation des stupéfiants au sein et en dehors des établissements scolaires a atteint un pic d'alerte, qui interpelle l'ensemble de la communauté éducative.

*15% des élèves entre 13 et 15 ans fument régulièrement du tabac. En plus, 31% des jeunes sont des potentiels consommateurs de drogues. Ces statistiques découlent de l'étude du Global Youth Tobacco Survey (GYTS), menée au Cameroun en 2008. C'était en milieu jeunes sur la consommation abusive des drogues. Preuve que la déviance prend de l'ampleur au sein au à l'extérieur des établissements scolaires. Une étude cartographique similaire a été réalisée en 2015. En effet, celle-ci portait sur l'usage abusif des drogues par la jeunesse. Il en ressort que 10% de jeunes scolarisés et des personnes en situation sociale précaire sont des usagers réguliers des drogues. Entre autres, le Cannabis et le Tramol. Outre l'usage de la drogue, d'autres fléaux sociaux sont aussi déplorés. Il s'agit du mauvais usage des TIC et particulièrement*

---

<sup>15</sup> L'on évoquera dans ce chapitre, le cas des élèves des lycées de Kribi puis de Bafoussam impliqués en 2019, 2020 dans le tournage des vidéos pornographiques à travers des actes de partouze. Ces élèves furent interpellés, conduits auprès du procureur de la république puis incarcérés pour atteinte à la morale.

*des réseaux sociaux. En fin, la sexualité en milieu jeune enfonce le clou de cette liste de déviance.*

## **2.1. Effets d'une socialisation primaire défaillante**

Pour ce qui est de leurs causes, les actes d'indiscipline évoqués plus haut trouvent leur origine dans deux types de facteurs, les facteurs liés à la mondialisation et la socialisation au rabais de beaucoup d'élèves dans leurs milieux d'origine. En effet depuis des décennies, les sociétés du monde en général et celles africaines en particulier sont toutes confrontées à ce que Jurden Appadurai (1980) qualifiait de « vent d'émancipation » sous le diffusionnisme socioculturel et qui amène de nombreux jeunes scolarisés ou non, à vouloir s'affirmer comme tel. Pour se construire une certaine identité, ceux-ci se complaisent dans l'immoralité, la transgression des valeurs civiques et des manières de savoir-vivre (Picard, 1986) et une certaine défiance vis-à-vis des institutions. Dans de nombreux établissements scolaires du Cameroun, ces traits de caractère s'extériorisent au quotidien, par le mépris des élèves vis-à-vis des enseignants, la consommation des stupéfiants, la défiance du règlement intérieur dans les écoles, avec un objectif plus ou moins avoué par les jeunes acteurs qui sont à la manœuvre. Mais l'on récuse également une éducation familiale (défaillance de l'éducation parentale) au rabais qui expliquerait en grande partie les actes de déviance et de délinquance des apprenants.

Quant aux causes externes (au sujet apprenant), elles relèvent principalement des dysfonctionnements et autres faiblesses du système scolaire camerounais. Dans ce chapitre, l'on évoquera en premier dans le cadre de la mal gouvernance scolaire, l'application complaisante du règlement intérieur qui renforce les vellétés de déviance et de délinquance chez de nombreux élèves indisciplinés, la porosité de l'environnement scolaire. Pour ces légèretés observées dans l'application du règlement intérieur, Ernest Nnanga (2022) psychologue met en index la corruption morale de l'enseignant et la proximité devenue « incestueuse » dans de nombreux établissements entre le surveillant général et les élèves :

*Un surveillant général est là pour faire appliquer sans complaisance, le règlement intérieur dans un établissement scolaire, son rôle est de corriger les élèves qui s'écartent du droit chemin, en vue de la réussite de ces derniers, tant pour leurs études, qu'au bénéfice de leurs familles respectives. Mais vous allez constater que dans nos établissements aujourd'hui, les élèves les plus indisciplinés sont devenus des complices de ces surveillants généraux et de leurs collaborateurs qui n'arrivent plus à faire librement leur travail. Ces surveillants sont pris en otage dans des réseaux de*

*copinage qui les empêchent désormais de travailler dans les normes. Que pouvez-vous donc attendre en matière de résultats (discipline) dans un établissement scolaire où un surveillant général n'a plus de personnalité, parce qu'il est devenu l'ami de tout le monde ou alors parce qu'il s'est compromis ?*

Pour le second aspect évoqué, celui relatif à la porosité des campus scolaire, la situation reste tout aussi problématique, quand on connaît l'état de délabrement avancé de nombreux lycées et collèges dans les grands centres urbains du Cameroun des temps présents. Ces établissements ont revêtu le nom « d'écurie », simplement parce que les conditions sécuritaires y laissent à désirer.

*De nombreux établissements scolaires de nos grands centres urbains n'ont pas de clôture. Les élèves en profitent pour s'évader à des heures de cours. Voilà un aspect sur lequel les autorités en charge des questions éducatives doivent insister dans notre pays. De nombreux lycées et collèges au Cameroun sont dans cet état piteux. Comment donc voudrait-on que nos enfants réussissent dans un tel environnement ? S'interroge un parent d'élève au quartier Anguissa à Yaoundé.*

« Mais le problème ne peut pas trouver une solution à ce seul niveau, quand on sait qu'il y'a des établissements scolaires sécurisés par une barrière, mais où des élèves « négocient » des fugues avec des gardiens qui sont également complice de ces évasions et autres actes d'indiscipline », poursuit le parent. Il s'agit donc globalement d'une question de mal gouvernance qui interpelle la responsabilité des chefs d'établissement à tous les niveaux.

D'autres facteurs et non des moindres peuvent être évoqués dans l'explication de ces actes d'indiscipline qui vont grandissant dans ces établissements scolaires au Cameroun. L'on évoquera comme cause majeure l'influence exercée par l'environnement urbain sur les établissements construits ou aménagés dans des zones bouillantes. Dans les grands centres urbains comme Douala, Yaoundé, Bafoussam où des établissements scolaires jouxtent des axes routiers qui connaissent une circulation intense aux heures de pointe comme aux heures libres et même des écoles situées à proximité des débits de boisson et autres coins de plaisir, l'activité scolaire y est suffisamment perturbée. Dans le même chapitre, il est à noter que de nombreux quartiers populeux de ces métropoles alimentent des poches de déviance et de délinquance juvénile. Les interactions entre cet environnement extérieur et celui scolaire / les écoles, sont donc forcément négatives, du moment où elles constituent des éléments perturbateurs à la dispensation du savoir dans ces cadres.

*L'école dans les zones urbaines difficiles est une éponge ou tout au moins elle est poreuse à l'égard de son environnement. Celui-ci y apporte la perturbation non seulement par des éléments extérieurs qui pénètrent dans l'établissement, mais aussi parce que la vie de la cité et ce qui se passe en un endroit se prolonge dans l'autre, et enfin parce que l'élève pénétrant dans l'enceinte scolaire, y apporte sa propre culture. (Ballion : 53).*

L'environnement social reste donc un élément perturbateur dans l'acquisition des connaissances en milieu urbain au Cameroun. C'est pourquoi il est de plus en plus recommandé à ceux qui créent des établissements scolaires d'investir dans des sites retirés des milieux ambiants de l'espace urbain.

Mais globalement, les actes de violence qui perturbent l'ambiance scolaire au sein des lycées et collèges du Cameroun et singulièrement dans la ville de Yaoundé ne reflètent que la copie d'une société camerounaise minée par l'indiscipline à tous les niveaux. Dans leurs travaux respectifs l'historien Jean François Médard (1980) et Annie Pigeaud (2007) décrivent tous deux l'indiscipline qui caractérise la marche des institutions et autres structures publiques au Cameroun et qui déteint sur le reste de la société. La société camerounaise des temps présents est plongée dans un climat d'anomie où le laxisme, l'incivisme, la corruption dans toutes ses formes, l'immoralité et l'enrichissement illicite règnent en maîtres. Dans l'une de ses homélies, le révérend Abeng Jean Aicard (1992) ancien modérateur de l'Assemblée générale de l'EPC attirant l'attention des pouvoirs publics, s'inquiétait de la montée fulgurante de l'indiscipline au sein de la jeunesse Camerounaise « avec la dépravation des mœurs et la démocratisation de l'alcool ».

Charles Ateba Eyene (2010) parle en son temps « d'illusions civiques » pour dépeindre cette déliquescence en ces termes.

*La science de l'observation nous amène à constater que les individus sont placés à des postes de responsabilité sans niveau requis. Dans le comportement de tous les jours, c'est le règne de l'artificialité et de la vanité. Le machiavélisme moral renvoie à la ruse par le biais des discours faux, mais persuasifs, la duplicité et l'hypocrisie. Dans les écoles, les campus, les marchés et les bureaux, la violence morale est systématique.*

### **3. Laxisme et faiblesse des mécanismes de régulation**

Face à ces dérives qui gangrènent le tissu moral et social du Cameroun, et en particulier l'environnement scolaire, secteur névralgique de cette société, les pouvoirs publics

sont toujours restés comme par le passé dans d'interminables discours théoriques, sans effets véritables sur le terrain :

*La méthodologie adoptée par les autorités administratives s'articule autour de l'organisation des campagnes de sensibilisation. A l'intérieur des établissements scolaires, des structures relevant du Minas et du MINJEC vont désormais être en alerte maximale. Aussi, il y aura le renforcement des capacités des intervenants sociaux pour tordre le coup à la déviance. De même, la création des clubs anti-drogue et d'éducation civique sur le territoire national. L'introduction systématique dans les règlements intérieurs des établissements scolaires, des sanctions relatives à la consommation des stupéfiants par les élèves. Autre mesure contre la déviance, l'introduction dans les programmes scolaires d'un module de formation sur les méfaits de la consommation de la drogue. Le suivi de cette campagne sera assuré au niveau central par le Directeur de la Solidarité nationale du Minas. Et au niveau déconcentré par les Délégués régionaux des Affaires sociales. (Mbakop, 2018) .*

Pourtant, ces discours peuvent céder place à la restructuration des textes portant gestion de la discipline en milieu scolaire au Cameroun. Elles peuvent, comme ça fait ailleurs, inclure d'autres dispositions coercitives sur le plan pénal à l'égard des élèves contrevenants qui non seulement s'illustrent par des actes de déviance, mais aussi une délinquance qui prend des formes variées. A ce sujet par exemple, l'exemple de l'Etat français peut éclairer la communauté éducative camerounaise avec le système disciplinaire du « module relais » décrit dans le chapitre précédent et introduit depuis 2008 dans plusieurs établissements scolaires du pays et qui associe désormais les représentants de la justice d'Etat (représentants du procureur de la république) dans la gestion des cas d'indiscipline dits « difficiles », afin de mettre les élèves déviants et délinquants face à leurs responsabilités, non plus comme simples apprenants, mais comme citoyens ordinaires dont les actes sont répréhensibles par la loi. L'incarcération depuis un certain temps au Cameroun de certains adolescents, mineurs ou majeurs dont les actes de déviance et de délinquance blessent l'éthique et la sécurité sociale peut, à ce sujet, servir de mémoire vigilante (Hegel, 18878) aux jeunes qui nourrissent des velléités dans l'indiscipline<sup>16</sup>. Afin que le système scolaire camerounais ne reste pas complaisant en matière de gestion des actes d'indiscipline dans les campus scolaires, et que les pouvoirs publics ne soient pas endormis par les idéologies libertaires/ libérales en matière d'éducation venant d'outre-mer relative à la protection du « droit des enfants » il peut

---

<sup>16</sup> L'on évoquera dans ce chapitre, le cas de la jeune fille ayant exhibé sa nudité sur le net et d'autres réseaux sociaux, mise aux arrêts et déférée à Kondengui, les jeunes élèves ayant poignardé leur enseignant dans un lycée de la capitale etc.

s'inspirer de ce qui se fait ailleurs pour passer des simples discours de sensibilisation à la répression des actes d'indiscipline.

### **3.1. Faible implication des forces éducatives dans la gestion de la discipline en milieu scolaire**

Comme cela a été relevé plus haut, tous les établissements scolaires d'enseignement secondaire créés sur l'étendue du territoire, doivent être dotés d'une surveillance générale, instance chargée de la gestion des questions de discipline au sein desdits établissements. La gestion de la discipline se fait à la lumière d'une boussole qu'est le règlement intérieur ; un code de conduite qui régit la vie des apprenants au sein de l'environnement scolaire. En effet, la loi du 14 avril 1998 portant sur le système éducatif au Cameroun et organisant l'éducation scolaire dans les lycées et collèges de la république s'accompagne d'un modèle de règlement intérieur standard que doivent appliquer lesdits établissements (Voir annexe 1). Toutefois, la littérature sur les textes généraux de l'éducation de 1995 parle de la nécessaire implication de tous les membres de la communauté éducative dans l'élaboration dudit règlement, qui doit cadrer avec les réalités sociales de chaque établissement. Selon Mahamat Abdoulaye (2009 : 35).

*Chaque établissement élabore son règlement intérieur, en fonction de sa situation. Mais la tendance générale est aujourd'hui à l'association de l'ensemble des membres de la communauté éducative et de créer les conditions d'une véritable concertation pour que le règlement intérieur, au moins pour partie, soit le résultat d'un véritable travail collectif permettant une meilleure appropriation des dispositions qu'il contient. Ce travail est réalisé au sein des instances participatives de l'établissement : conseil d'Établissement, regroupant autour du Chef d'Établissement, des représentants des enseignants, des élèves, des parents, des responsables des Collectivités Locales ; ce Conseil étant chargé de l'application dans la démarche participative et constructive de la Politique Nationale de la Décentralisation (État généraux de l'éducation, 1995).*

Ce code de discipline reste également ouvert à d'éventuelles modifications en termes de renforcement, lorsque le besoin se présente. C'est pourquoi, outre les enseignants qui assurent l'éducation des élèves au quotidien, les parents d'élèves qui constituent un maillon important de la chaîne, sont appelés à s'y impliquer à travers des propositions innovantes. De fait,

*Si déjà les parents, dans les années antérieures sont parties prenantes dans la gestion des fonds de l'APE, ce n'est pas au niveau de la gestion de la discipline dans les établissements qu'ils doivent s'absenter ou alors qu'ils seront exclus je pense que la*

*responsabilité de l'éducation de nos enfants nous interpelle tous, l'école ne peut pas faire sans eux* (Oyono Mbarga, entretien, Yaoundé 14 octobre 2022).

C'est pourquoi les textes sur les états généraux de l'éducation de 1995 soulignent à titre de rappel l'implication des parents biologiques ou tuteurs dans la garde, la surveillance et l'éducation des élèves, ceci à la lumière des articles 286-295-388 du code civil. Seulement, la critique qui est faite aux autorités en charge du secteur éducatif au Cameroun après la tenue en 1995 des états généraux de l'éducation, c'est la mutilation ayant conduit à la non restructuration de la communauté éducative, réduite jusqu'ici aux enseignants, élèves, enseignants et parents. Alors même que l'éducation des enfants scolarisés ou non dans une société comme le Cameroun des temps moderne, ne se limite pas à ces seuls acteurs. Il y'a des chefferies traditionnelles, les églises et médias qui devaient être associés à cette action. Selon ERIK MBOMO (2023) Evêque franciscain

*Il s'agit là des forces qui participent largement à la socialisation de la jeunesse dans toutes les sociétés des temps modernes. Au-delà des connaissances académiques qui sont dispensées dans les salles de classe et qui ne sont pas exhaustives, les autorités traditionnelles, les hommes de médias, et les hommes d'église apportent énormément à notre jeunesse, en termes de culture générale et d'éthique sociale.*

L'on peut donc s'interroger pourquoi ces maillons importants du système éducatif camerounais ne sont pas officiellement pris en compte dans les projets éducatifs au Cameroun.

Ce chapitre avait pour but d'édifier sur la sociogénèse de la surveillance générale comme instance de discipline dans les établissements secondaires des temps modernes. C'est cette instance qui est chargée de l'application du règlement intérieur qui régit la vie scolaire des apprenants au sein de ces cadres d'apprentissage. La société camerounaise dont le système scolaire est calqué sur le schéma des Etats occidentaux, la France en l'occurrence, compte à ce jour des centaines d'établissements scolaires qui fonctionnent sous ce régime disciplinaire. Malgré tout, les actes de violence demeurent une réalité irréfutable dans les campus scolaires. Mais elles le sont davantage au Cameroun du fait d'un système éducatif qui a du mal à se repenser au niveau du cycle primaire, où l'expérience dans certains établissements privés ayant institué la surveillance générale dans la ville de Yaoundé donne des résultats plutôt encourageants. C'est la substance du prochain chapitre de ce travail.

## CHAPITRE IV

### **ETAT DES LIEUX DE LA DISCIPLINE DANS SIX (6) ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES ET PRIVEES DANS LA VILLE DE YAOUNDÉ**

L'école primaire représente à la fois le miroir et la pépinière de l'avenir d'une société et la discipline est la pierre angulaire de l'excellence scolaire. La discipline confère au jeune apprenant l'estime personnel et celle de son alter-ego, le sens du mérite par le travail, d'intégration communautaire, de compétitivité et même d'engagement citoyen. En effet, au-delà de la mission de transmission des savoir-savant (aptitude intellectuelle) à l'apprenant, l'école est appelée à outiller ce dernier afin de lui permettre d'être moralement et civiquement apte à s'intégrer dans la société. La discipline ne peut donc être dissociée de l'intellect. Ce quatrième chapitre rend compte de la gestion de la discipline dans six (6) écoles primaires des secteurs public et privé dans la ville de Yaoundé. Il expose dans une étude comparative les effets ambivalents résultant de l'existence et de l'absence d'une instance disciplinaire dans les différents établissements

#### **I. Méthode comparative de la gestion disciplinaire entre les écoles primaires publiques et privées au Cameroun**

Du latin *disciplina* issu de *discipulus* qui signifie « élève, disciple », lui-même dérivé de *discere* désignant « apprendre, apprentissage », la discipline, dans le champ de l'éducation, peut se concevoir comme un ensemble de règles, de disposition prises pour maintenir l'ordre et la sécurité des élèves au sein de l'établissement scolaire afin d'éviter ou de contenir les manifestations d'indiscipline de ces derniers. Selon le dictionnaire le Robert, la discipline désigne l'ensemble des règles de conduite communes d'une collectivité et destinées à y faire régner le bon ordre. Elle est une règle de conduite que l'on s'impose à soi-même. Pour le dictionnaire encyclopédique de pédagogie moderne, la discipline est un ensemble de règles établies en vue du déroulement ordonné des activités de la classe ou de l'école. La discipline

apparaît donc comme un élément indispensable à l'enseignement car elle permet d'établir et de maintenir l'ordre aussi bien dans la salle de classe que dans la cour de récréation. En outre, elle est formatrice de la personnalité en ce sens qu'elle est une action régulatrice sur l'individu afin de le discipliner et le rendre maître de lui-même. Entendue sous cette acception, la discipline fait foi d'un véritable moyen de l'action éducative.

## **1. Mode de gestion de la discipline dans les écoles primaires publiques au Cameroun**

L'école primaire, entant qu'école de base, épouse une vision qui lui assigne plusieurs finalités : la toute première est de faire acquérir à l'enfant des connaissances de base (lire, écrire, compter, analyser et agir sur son environnement) en vue de son développement intellectuel. Véritable école d'initiation, elle propose en second lieu l'acquisition de comportements tels que l'amour de la patrie, l'amour du travail bien fait, la culture de l'effort et du progrès, le sens des responsabilités, le sens du civisme et de la discipline. Elle poursuit enfin l'acquisition de savoir-faire. Pour une éducation intégrale et adaptée de l'enfant, l'école primaire se voit ainsi confier deux autres missions : le renforcement de l'unité et de la cohésion nationales ; le développement du bilinguisme par l'initiation de l'enfant à la seconde langue nationale.

S'il est vrai que ces objectifs sont fondamentaux et patriotiques, il n'en demeure pas moins que leurs réalisations concrètes, surtout dans les écoles primaires publiques sont difficiles du fait qu'il s'observe de nombreux écarts entre l'intention affichée et les applications sur le terrain, notamment en ce qui est de la discipline.

### **1.1. Gestion de la discipline par les enseignants dans les salles de classes**

Ne disposant pas dans leur organisation et fonctionnement d'une instance disciplinaire comme dans les établissements d'enseignement secondaires<sup>17</sup>, le maintien de la discipline dans les écoles primaire publique est une tâche dont la responsabilité incombe à chacun des enseignants (maîtres, maîtresses, directeurs). L'école commence dans les classes, au tout premier niveau d'enseignement : la relation entre les enseignants et les élèves. Cette relation vaste et complexe est à l'origine d'une partie de la réussite des élèves. *Le maître ou la maîtresse apparaît comme un chef de famille dans sa salle de classe par conséquent, doit*

---

<sup>17</sup> Le Décret N° 2001/041 du 10 février 2001 portant organisation des établissements scolaires publics et fixant les attributions des responsables de l'administration scolaire, prévoit en son chapitre VII : du conseil de discipline, article 30- (1) : le conseil de discipline est chargé de juger les élèves pour les faits et répréhensibles graves commis par eux dans une classe ou au sein de l'établissement.

*installer la convivialité, mettre ses élèves en confiance. A ce moment, l'élève qui se sent en confiance n'a plus besoin de faire du désordre ou d'être indiscipliné*<sup>18</sup>. (Mewoli, Entretien Février, 2023). L'élève et l'enseignant, sont donc considérés non plus comme des agents mais, comme des acteurs. Pour assurer la réussite d'un élève, chaque acteur est appelé à y jouer un rôle déterminant. En effet, c'est l'ensemble de la communauté éducative qui est en charge du maintien de l'ordre et de la discipline dans l'établissement et chaque enseignant s'occupe de ses élèves dans sa salle de classe : *« le personnel est chargé de la discipline et quand cela va au-delà de la classe, le Directeur s'en occupe »*.<sup>19</sup> (Ze Zibi, entretien Février, 2023) Aucune stratégie dans les écoles primaires publiques n'a été mise sur pied pour combattre le phénomène d'indiscipline.

Le règlement intérieur définit et fixe les droits et les devoirs de chaque membre de la communauté éducative, place l'élève en situation d'apprentissage de la vie en société et de la citoyenneté en le rendant progressivement responsable. Il rassemble et fixe dans un document l'ensemble des règles et des principes de vie dans l'école. C'est un texte normatif, éducatif et informatif dont le respect de l'obligation d'assiduité et de présence permanente constitue la cheville ouvrière. Les cours débutent à partir de 7h30 minutes jusqu'à 15h30 du lundi au vendredi, à l'exception du mercredi (7h30 à 12h30). A cet effet, les grilles de l'école ouvrent quinze (15) minutes avant l'heure de début des cours. *« La discipline commence au niveau des enseignants qui doivent arriver à l'école à l'heure, c'est-à-dire avant les élèves, afin d'inculquer à ces derniers la culture de la discipline »*<sup>20</sup>. Dans les écoles primaires publiques, la surveillance des élèves est assurée par les enseignants dans leurs salles de classes respectives. Chaque maître ou maîtresse est tenue de faire régner l'ordre et la discipline dans sa salle de classe pendant les heures de cours. A cet effet, il doit toujours procéder à la surveillance de la présence effective dans la salle de classe afin de se rassurer que tous les élèves inscrits sont présents puis, procéder à l'appel à travers le registre d'appel. L'enseignant dans sa salle de classe est appelé à gérer les sorties pendant les heures de cours afin d'éviter de donner la permission à plusieurs élèves au même moment car, ils iront jouer et perdre du temps à l'extérieur. Maintenir l'ordre et la discipline dans la salle de classe revient donc à

---

<sup>18</sup> Mme MEWOLI née NGA BELIBI Marie Thérèse, est Directrice de l'école primaire publique de Yaoundé-NKondengui.

<sup>19</sup> M. ZE ZIBI Alain, Directeur de l'école primaire publique de Yaoundé Nkolndongo, groupe 4

opérer des rappels à l'ordre permanents : « *debout-assis-croisez les bras, leur faire répéter en chœur certaines paroles : faire silence et observer la maîtresse* »<sup>21</sup> « *permet de maintenir des apprenants en éveil et susciter l'attention* ». (Mewoli, Ibidem). L'école primaire est le prolongement de l'éducation<sup>22</sup> reçu à la maison par le jeune apprenant. La famille constitue ainsi l'instance principale de la socialisation des enfants (socialisation primaire) et son action s'avère primordiale pour la structuration ultérieure de sa personnalité. C'est dans ce cadre familial que va se forger le système de disposition à partir duquel seront filtrées toutes les autres expériences de la vie sociale. Même si dans nos sociétés, la transmission des savoirs (dimension cognitive de la socialisation) et celle des comportements (domaine normative de la socialisation) relève d'une pluralité d'agence (l'école, les mass médias, l'entreprise, les organismes de formation permanente, la rue) qui travaillent de concert, Emile Durkheim<sup>23</sup> considère l'école comme l'agent essentiel de la socialisation. A cet effet, ayant reçu des formations adéquates nécessaires, les maîtres et maîtresses d'école, chacun à son niveau, œuvrent pour assurer la continuité de cette socialisation en considérant les élèves non seulement comme des apprenants mais, comme leurs propres enfants. L'interdiction des châtimens corporels<sup>24</sup> à l'école, qui autrefois avait une fonction de répression et de recadrage de l'enfant en cas de mauvaise conduite ou d'indiscipline oblige les enseignants à considérer les élèves, aussi bien dans la salle de classe que dans la cour de récréation, comme leurs propres enfants. Selon Madame Azegue (2023) directrice de l'école publique de Yaoundé Ekounou « *On a lié les mains et les pieds des enseignants en proscrivant la chicotte à l'école.*

---

<sup>22</sup> Communément, l'éducation est définie comme le processus de socialisation des membres d'une communauté donnée, afin de leur permettre d'acquérir les savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires à leur vie sociale. Les premiers correspondent aux informations utiles pour survivre dans leur environnement physique : s'y adapter, le maîtriser voire le transformer. Les seconds renvoient aux compétences techniques nécessaires à la production, et les troisièmes se réfèrent aux valeurs sociales et culturelles de leur société, c'est-à-dire la connaissance de ce qui est bon ou mauvais, désirable ou réprouvé. Si l'on met souvent en avant le caractère socialisant de l'éducation – et donc l'importance d'assurer l'intégration de l'individu à son groupe social – il faut relever que là n'est pas le seul but de l'éducation. Savoir être, c'est aussi être capable de transformer son environnement et son milieu social.

<sup>23</sup> Selon Durkheim, si la famille peut bien et peut seule éveiller et consolider les sentiments domestiques nécessaires à la morale et même, plus généralement ceux qui sont à la base des relations privées les plus simples, elle n'est pas constituée de manière à pouvoir former l'enfant à la vie sociale.

<sup>24</sup> Le 16 janvier 2023, à travers le communiqué radio n° 03/23, la ministre de l'Enseignement Secondaire (MINSEC), Pauline NALOVA LYONGA a rappelé l'interdiction des châtimens corporels à l'école. Ce mode de punition est interdit en milieu scolaire conformément à l'article 35 de la loi N° 98/004 du 14 avril 1998 sur l'orientation de l'éducation au Cameroun.

*Dès lors, parler de discipline devient difficile ; mais, on n'y peut rien, on est obligé de les prendre comme nos propres enfants »<sup>25</sup>.*

En outre, gérer la discipline dans les salles de classes repose sur les enseignements de l'éducation civique et morale. Ici, la transmission des principes essentiels de la morale universelle, fondée sur les idées d'humanité et de raison, dont le respect peut être exigé de chacun et bénéficier à tous, est assurée par les enseignants pendant les heures de cours. «*Dans les salles de classe, nous éduquons également les élèves sur La discipline à travers des leçons de morale* ». (ZE ZIBI, Op, cit) A l'école, le développement de l'enfant doit faire l'objet d'une attention aussi soutenue que son développement intellectuel ou physique. Il s'agit d'aider chaque élève à édifier et renforcer sa conscience morale dans des situations concrètes et en référence aux valeurs communes à tout « homme honnête ». Ainsi, se met en place un ensemble de principes, de maximes et de règles qui guident l'action de chacun. Dans un contexte d'évolution constante des comportements individuels et des usages sociaux, il appartient également à l'école, par la voix et l'exemple de ses maîtres et maîtresses, d'asseoir les bases d'un exercice bien compris de la liberté au sein de la société car, les principes même de la morale veulent que le respect des valeurs et des règles communes s'accomplisse par l'exercice d'une volonté individuelle qui, tout en exerçant les droits qui lui appartiennent, acceptent librement les devoirs reconnus par tous et par chacun. Ce qui sous-tend la morale, c'est l'idée du bien et des valeurs qui en découlent. Aussi faut-il que la distinction fondamentale entre le bien et le mal s'explicite en même temps que sont institués les règles morales. En effet, éduquer le jeune enfant à la citoyenneté et à la morale c'est lui fournir un ensemble de qualités morales, de devoirs civiques, considérés comme nécessaires à la cohésion sociale, et permettant à chaque individu d'accepter les règles communes à l'ensemble de la vie sociétale (le civisme). A travers cette leçon, les maîtres et maîtresses sensibilisent les jeunes élèves aux valeurs requises pour la vie commune dans la société, en leur transmettant des connaissances, aptitudes et attitudes qui leur permettent de reconnaître ces valeurs.

## 1.2. L'action des enseignants dans le maintien de la discipline hors des salles de classe

L'école est responsable des élèves qui lui sont confiés et est appelée à veiller à ce qu'ils ne soient pas exposés à des dommages et qu'ils n'en causent pas à autrui. Cette responsabilité s'applique aussi bien dans l'enceinte qu'en dehors, au cours des activités périscolaires. Les récréations sont des moments où tous les élèves se rencontrent, à une certaine distance des enseignants. Différentes classes d'âges se côtoient, des groupes se constituent, des amitiés se nouent. C'est donc un temps essentiel pour les rencontres (renforcement du lien social). La cour de récréation est le lieu privilégié des jeux qui peuvent notamment stimuler la créativité, booster l'imagination, apprendre à développer des relations sociales et à accepter des règles conventionnelles, favoriser l'habileté motrice et l'endurance. Pendant les récréations, les enfants ne font pas que jouer à la marelle, au pousse-pion ou au football. Il existe aussi certains jeux qui sont pratiqués dans les recoins cachés, à l'abri des regards des enseignants<sup>26</sup>. La vigilance des tous les maîtres et maîtresses se veut alors permanente afin d'éviter des incartades. Ainsi, les enseignants « *s'organisent afin de surveiller le genre de jeux qu'ils effectuent dans la cour afin d'éviter les accidents suite aux jeux* » (Mewoli, Op, cit). Il incombe alors aux enseignants le devoir impératif de surveillance. En outre, lors des rassemblements<sup>27</sup>, les directeurs d'école communiquent avec l'ensemble de la communauté éducative et véhiculent des messages à l'endroit des élèves en rapport avec le respect de la discipline. Ces messages sont pour la plupart, orientés sur le respect du règlement intérieur de l'école : Comme le souligne Monsieur Ze Zibi (2023) « *Nous sensibilisons les élèves conformément au respect du règlement intérieur en insistant sur le permis et le proscrit* »

Lors de nos descentes sur le terrain notamment à l'école primaire publique de Nkolndongo groupe 4, nous avons observé que la présence des enseignants dans les couloirs ou sur les endroits stratégiques pour veiller sur la qualité des jeux auxquels se livrent les enfants dans la cour de récréation était quelque peu mitigée. On pouvait observer certains élèves se tirer violemment la tenue l'un l'autre, se proférant des injures, des propos

---

<sup>26</sup> L'on évoquera dans le même chapitre, les jeux de « train-train », « bandits police » auxquels les enfants s'adonnent pendant les heures de récréation.

<sup>27</sup> Tous les lundis, élèves, enseignants et directeurs se réunissent dans la cour de l'école pour chanter l'hymne national, faire le point sur la semaine qui vient de s'achever, donner des orientations sur la conduite et sur le respect de la discipline et fixer le cap et les attentes pour la semaine qui commence.

irrévérencieux et des menaces verbales. En effet, considéré comme un espace de pause et de repos, le temps de récréation apparaît pour les maîtres et maîtresses comme un moment pendant lequel ils se réunissent pour échanger sur différents sujets pour les uns, ou se concentrer sur leurs téléphones portables pour les autres, abandonnant ainsi les enfants à la merci du libre arbitre. Cette situation trouve son explication dans les effectifs souvent pléthoriques dans certaines salles de classe<sup>28</sup> et dont le contrôle total échappe aux enseignants. La classe est d'abord un espace que les élèves habitent pendant toute une année scolaire. Son effectif doit correspondre à la dimension spatiale. Un effectif pléthorique favorise le bavardage, la tricherie, le manque de suivi individuel et les devoirs de contrôle sont rares, ce qui ne reflète pas la valeur de l'apprenant. En effet, la configuration des salles<sup>29</sup> de classes dans les établissements primaires publics du pays n'est pas de nature à permettre aux maîtres d'atteindre l'objectif escompté, car l'indiscipline des élèves est beaucoup plus flagrante lorsqu'ils sont trop rapprochés les uns des autres. Dans ce contexte, il devient difficile pour l'enseignant de circuler dans la salle de classe pour contrôler les élèves et s'assurer qu'ils captent bien le message qu'il délivre.

### **1.3. Mode de gestion de la discipline dans les écoles primaires privées au Cameroun**

Comparativement aux surveillances générales, les instances disciplinaires, présentes dans les écoles primaires privées au Cameroun en général et dans la ville de Yaoundé en particulier apparaissent comme des catalyseurs pour la construction d'un comportement de civilité et de bonne moralité pour les élèves. En effet, l'école vise à développer des compétences afin d'aider les apprenants à s'adapter dans leur environnement, elle ambitionne à former des citoyens autonomes, compétents, responsables, culturellement enracinés et capables de s'insérer dans leur milieu social. Un élève discipliné se résume d'une part à celui qui fait la preuve d'une parfaite acquisition de compétences générales et transposables dans des situations sociales diverses et d'autre part, à celui qui observe scrupuleusement les règles établies en vue du déroulement ordonné des activités de la classe ou de l'école. La

---

<sup>28</sup> Dans certaines écoles.

<sup>29</sup> Nous entendons par configuration de la classe le nombre important d'élèves dans une salle de classe des écoles primaires publiques, ce qui ne permet pas à l'enseignant de suivre efficacement l'ensemble des élèves et assurer la discipline dans la classe.

manifestation à l'école de bonnes performances scolaires ne constitue alors qu'une étape d'accession à cette forme d'excellence qui reste un défi à relever en permanence.

#### **1.4. L'action des enseignants de service**

La plupart des écoles primaires privées<sup>30</sup> présents dans la ville de Yaoundé disposent dans leur fonctionnement d'une instance disciplinaire, chargée de faire régner l'ordre et de maintenir la discipline. Comme nous le confirme Monsieur Luc SEMOUYA (Entretien, Février, 2023) directeur du complexe scolaire DIBA à Yaoundé-Ngoussou « *Nous avons une instance chargée de la discipline dans notre établissement. Son rôle est celui de ramener à l'école la discipline que nous autres avions reçu à notre époque, dans les années 70* ». La mise en place d'une instance disciplinaire dans les écoles primaires est l'un des atouts majeurs de la réussite scolaire. Pour cela, un protocole clairement établi et harmonisé nécessite d'être défini afin de garantir une efficacité certaine et une véritable justice scolaire. Dans les écoles primaires privées de la ville de Yaoundé, le maintien de la discipline relève de la compétence des enseignants de service<sup>31</sup>. Il n'y a pas d'école sans respect de la discipline. Les enseignants de service ont donc pour mission principale de surveiller le comportement des élèves, de veiller sur leur conduite individuelle et collective au sein de l'établissement et sur leur sécurité. Très tôt le matin avant l'arrivée des élèves, ils se postent à l'entrée principale de l'établissement afin de filtrer les entrées des élèves et les sorties des parents venus accompagner leurs enfants<sup>32</sup>. Dans certaines écoles primaires privées de la ville, les entrées des élèves s'accompagnent par le respect d'un code de conduite instauré par les enseignants de service :

*La discipline est maintenue par moi-même : tous les matins, chaque élève doit me dire bonjour dans sa langue maternelle avant de traverser le portail. Cela contribue au maintien de la cohésion sociale, le respect de l'autre et permet de cultiver le vivre-*

---

<sup>30</sup> Selon l'institut de statistique de l'UNESCO, un établissement d'enseignement privé est un établissement géré par une entité non gouvernementale (par exemple, une église, un syndicat, une entreprise, un organisme étranger ou international) et dont le conseil d'administration se compose pour l'essentiel des membres qui n'ont pas été sélectionnés par un organisme public.

<sup>31</sup> Personnes employées par un établissement et n'ayant aucune responsabilité d'enseignement. Ce personnel comprend généralement le personnel de sécurité, les coordonnateurs généraux, les surveillants généraux, les superviseurs, etc.

<sup>32</sup> Au Centre Communautaire d'Enfance (CCE) de Nlongkak, lorsqu'un enfant est mal vêtu, mal coiffé ou sale, les enseignants de services postés à l'accueil se chargent d'appeler les parents dudit enfant afin de lui informer de venir récupérer son enfant pour les motifs précédemment cités.

*ensemble ; ce qui garantit une bonne éducation et donc une bonne discipline. (Nzie, Entretien, Février 2023)<sup>33</sup>.*

En outre, des rondes de surveillances sont effectuées dans les couloirs et dans la cour de récréation afin de s'assurer que tout se passe bien et garantir la sécurité des élèves.

*Je suis le coordonnateur général de cette école et en tant que tel, j'interviens en qualité de surveillant général. A cet effet, en plus de m'assurer de la mise en place quotidienne des enseignants et de la présence effective des élèves, j'effectue des rondes tous les quarante-cinq (45) minutes ou toutes les heures en moyenne, afin de me rassurer de la discipline dans les salles de classe » (Megue, entretien, Février, 2023)<sup>34</sup>.*

De plus, « *des réunions nous permettent de mettre sur pied certaines directives en matière de discipline que nous relayons auprès des enseignants* »<sup>35</sup>. Le règlement intérieur intervient également dans le processus du maintien de la discipline car :

*Il permet de communiquer au quotidien au travers des rassemblements et des échanges dans les salles de classes afin de transmettre des messages sur la discipline. La règle majeure de ses messages s'articule autour du respect de sa personne et des autres, du respect des aînés, de la hiérarchie, des enseignants et de la structure ». (Megue, Op, cit).*

Les enseignants de service sont chargés de poser un regard général sur le comportement de l'élève. Le Centre Communautaire d'Enfance (CCE) situé derrière la maison la CRTV radio ( Quartier Nlongkag), dispose à cet effet trois (3) équipes composées de deux (2) enseignants de service chacune, respectivement pour les niveaux 1 (SIL, CP), 2 (CEI, CEII) , et 3 (CMI, CM2). Dans leur tâche de maintien de la discipline, en plus de réguler les entrées à l'accueil, ils produisent des rapports chaque fin de semaine (notamment les vendredis) pour faire le point sur le comportement de l'ensemble des élèves (par niveau). En effet, il 'agit d'un rapport qui détail toute la conduite de chaque élève dans le campus scolaire, de la salle de classe à la cour de récréation. Outre ces dispositions disciplinaires, un *carnet de correspondance*<sup>36</sup> au travers duquel se trouvent des informations sur la conduite de chaque élève (discipline, assiduité, comportement, notes, propreté, maladie, attitude) est

---

<sup>33</sup> NZIE Justin est enseignant de service au complexe scolaire « LES AMIS », situé au quartier NKondengui à Yaoundé.

<sup>34</sup> Coordonnateur du complexe scolaire « DIBA », Yaoundé- Ngousso.

<sup>35</sup> Ibidem.

<sup>36</sup> Il s'agit d'un document élaboré par les enseignants de service qui détermine, récapitule, retrace et évalue la conduite générale de chaque élève tout au long de la semaine, c'est-à-dire de lundi à vendredi. A destination des parents, ce document est ainsi remis à chaque élève tous les vendredis à la fin des cours, afin que chaque parent soit informé de la progression ou de la conduite générale de son enfant.

envoyé à chaque parent pour lui informer de la progression de son enfant. Selon Thérèse Claire (2023) Directrice du Centre communautaire d'enfance (CCE), Yaoundé Nlongkak «*Tous les lundis matin, aucun élève ne peut avoir accès dans le campus scolaire sans ce carnet qui leur est remis chaque vendredi à destination de leurs parents*» .

### **1.5. Les acteurs de la communauté éducative**

Le travail des enseignants de service pour le maintien de l'ordre et la discipline dans les établissements primaires privés s'accomplit avec l'aide des maîtres, maîtresses et directeurs. A cet effet, au-delà de la cour de récréation, une fois en salle de classe, chaque enseignant intervient comme chef de discipline. Maintenir la discipline implique nécessairement de mieux connaître les élèves afin de savoir comment prendre chacun d'entre eux. « *Le maître ou la maîtresse est là tous les jours de classe avec ses élèves, c'est lui qui maîtrise ses élèves, connaît mieux chacun et sait comment le discipliner* (Ernestine Penda, Entretien, Février, 2023)<sup>37</sup>. Chaque enseignant est appelé à faire respecter le règlement intérieur pendant et après les cours. « *Tout part de l'idée d'éduquer un Camerounais différent des autres. Nous sensibilisons nos enfants en tenant un langage de vérité aux parents qui nous confient leurs enfants et en retour, nous nous transformons en parents de ces enfants* » (SEMOUYA, Op, cit). Pour Madame ABO Lovelin MBAH épouse Sand<sup>38</sup>, il devient difficile et stressant de contrôler rigoureusement les enfants sans faire usage de la chicotte qui malheureusement a été proscrite par la ministre. C'est la raison pour laquelle après chaque pause, « *nous donnons aux enfants des conseils sur le vivre-ensemble, le respect des autres, le non usage des objets dangereux tels que les ciseaux, lames de rasoirs, couteaux* ». A cela, s'ajoutent tous les matins, les cours de moral qui visent à fournir à chaque enfant les codes éthiques de toute vie en société. Le maintien de la discipline par les enseignants s'observe également à la fin des rassemblements, notamment à travers leur mobilisation et répartition dans les différents couloirs des salles de classes, à l'effet de réguler la montée en rang des enfants aux escaliers en direction de leurs salles de classe respectives. Cette action vise à éviter toute sortie des rangs, signe d'indiscipline. Les pauses récréatives s'effectuent le plus souvent sous le regard des maîtres, maîtresses et surtout des enseignants de service, qui contrôlent les mouvements et les jeux auxquels se livrent les élèves dans la cour. La surveillance des élèves est donc continue et nécessite la présence d'une instance en charge du

---

<sup>37</sup> Ernestine Penda est directrice du groupe scolaire bilingue "LES AMIS" Yaoundé- Kondengui.

<sup>38</sup> Madame Abo Lovelin Mbah épouse Sand est la directrice du groupe scolaire bilingue "LES AMIS" (section anglophone).

maintien de la discipline en milieu scolaire pour appuyer le travail des enseignants, comme le rappelle le directeur du complexe scolaire "DIBA", sa Majesté Luc Semouya : *« s'il n'y a pas une instance disciplinaire pour réguler le comportement des élèves dans les établissements, on trouvera des enfants qui se préparent à affronter leurs enseignants ou leurs camarades, on assistera à la déviance en milieu scolaire ».*

## **II. Impacts de la discipline sur les résultats scolaires et sur la socialisation des élèves des écoles primaires publiques et privées au Cameroun**

La discipline a un impact sur le processus d'apprentissage en créant un environnement sans stress pour rétablir le temps entre les différentes activités, améliore la planification par l'observance et le maintien d'une routine quotidienne définie, façonne le caractère de l'apprenant et renforce sa motivation, permet de donner le bon exemple et contribue positivement à l'obtention de meilleures notes et de bons résultats. Les établissements scolaires ont le devoir d'appliquer les règles ou le code de conduite qui guide le comportement des apprenants, renforce leur orientation et structure leur personnalité. Si l'on ne s'attaque pas à l'éducation dès le plus jeune âge, il restera difficile de parvenir à une éducation de qualité ayant un impact complet sur l'apprenant. Ainsi, si les apprenants à tous les niveaux sont disciplinés, ils sont plus susceptibles d'acquérir facilement les connaissances et les compétences requises.

### **1. Impacts de la discipline sur les élèves des écoles primaires publiques**

L'école, qui prépare à la vie, est aujourd'hui confrontée à de nouveaux défis qu'elle doit relever au risque de devoir renoncer à sa raison d'être, à sa fonction sociale. Parmi ces défis, mentionnons celui de la qualité de ses résultats, c'est-à-dire du produit qu'elle injecte dans la société, elle-même plongée dans une dynamique de changement.

#### **1.1. L'environnement scolaire**

L'atmosphère scolaire est en relation directe avec le niveau d'assimilation des élèves. Dans un environnement de travail, lorsque l'indiscipline se manifeste à partir du sommet de la chaîne éducative, il devient difficile de façonner l'élève à l'image de ce que la société attend de lui. Le respect scrupuleux du règlement intérieur dans les établissements primaires publics du pays tarde à devenir une réalité objective, comme dans les établissements primaires privés. En effet, le personnel enseignant dans les établissements primaires publics se caractérise par

l'absentéisme scolaire, les retards ainsi que les abandons de postes. De plus en plus, on observe dans ces établissements un manque de rigueur dans le respect de la ponctualité, les enseignants arrivent à l'école après l'heure d'ouverture (7h30), ce qui n'est pas de nature à favoriser, à encourager et à inculquer chez le jeune enfant les vertus de la discipline sans laquelle aucune réussite n'est envisageable. Or, afin d'inciter la culture de la discipline chez les élèves, l'arrivée des enseignants doit précéder celle des élèves. A ce manque d'engagement des enseignants des établissements primaires publics, il s'observe une négligence flagrante dans le processus d'encadrement pédagogique des élèves. En effet, Les enseignants du public, du fait de leur statut de fonctionnaire, ne donnent pas tout leur temps aux élèves et bien plus, avec les rappels des salaires, les salaires et les primes impayés, ils s'activent dans des emplois extérieurs à l'école afin d'arrondir les fins de mois. Contrairement aux établissements primaires privés où les activités pédagogiques des enseignants sont au quotidien et en permanence suivies, contrôlées et évaluées à la fois par le directeur et le principal, les activités des enseignants du public, bien que contrôlées par le directeur, manque le plus souvent de rigueur. En outre, compte tenu de certaines pesanteurs exogènes<sup>39</sup>, on note un certain manque d'implication des enseignants du secteur public dans l'encadrement pédagogique et le suivi des élèves. Sachant que leur condition de travail ne leur garantit pas une meilleure prise en charge, ces enseignants multiplient des retards, des absences qui, à la fin, ne favorisent pas un rendement scolaire optimal des élèves. Dans ces conditions de faible encadrement qui entraîne à la démotivation des enfants, la transmission des connaissances se fait au ralenti et ne saurait garantir un véritable succès scolaire et par conséquent, produit des effets contreproductifs.

La relation entre l'effet de l'enseignant, les attitudes et résultats scolaires des élèves nous permet de distinguer la relation entre les réponses psychologiques des élèves (motivation et implication) et le comportement de l'enseignant hostile ou impliqué<sup>40</sup>. A travers ce modèle, les réponses médiatrices des élèves face au comportement de l'enseignant impactent significativement les attitudes et le rendement des élèves, notamment les résultats scolaires.

---

<sup>39</sup> Les enseignants des cycles primaire et secondaires du secteur public ont initié une grève à travers le mouvement "On a trop supporté". Les enseignants grévistes dénoncent les entraves à leur carrière et les mauvaises conditions de travail.

<sup>40</sup> L'implication est une force qui lie l'individu et le pousse à adopter une ligne de conduite en vue d'atteindre une ou plusieurs cibles, et est accompagné par différents « états d'esprit » qui jouent un rôle central dans la formation des comportements. Elle débouche sur un comportement bien précis qui est le fruit d'un ensemble d'attitudes au travail.

L'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage TALIS de 2013 réalisée par l'OCDE, montre par exemple que lorsque les enseignants manifestent un sentiment d'engagement, ils sont également plus enthousiastes, plus satisfaits et impliqués dans leur travail. A l'inverse, lorsque ce sentiment est faible, les enseignants se sentent en difficultés pour faire régner l'ordre en classe, ils arborent une attitude pessimiste à l'égard des apprentissages des élèves et ont un faible niveau de satisfaction au travail. Ceci se répercute sur le sentiment d'efficacité des élèves qui baisse ainsi que leurs motivations intrinsèques, ce qui peut diminuer leur engagement dans les apprentissages et affecter par ricochet leurs performances scolaires. « *Un enseignant qui insulte, se comporte mal en salle de classe ne pourra pas être un modèle pour les élèves* » (Madame Azegue, Op, Cit).

## **1.2. Une discipline faible**

L'absence d'une instance disciplinaire dans les écoles primaires publiques au Cameroun produit des effets contreproductifs sur les rendements scolaires des élèves. L'école n'a pas seulement pour objectif de dispenser des connaissances et d'assurer la formation intellectuelle. Cet objectif ainsi que l'influence exercée par d'autres facteurs sur l'intelligence obligent à tenir compte d'autres éléments. Le maître est tenu pour responsable des résultats scolaires; la rénovation de l'enseignement et l'amélioration de sa qualité passent nécessairement par celles de l'éducateur lui-même. Ainsi, l'obligation de l'enseignant de dispenser à l'élève une formation intellectuelle et morale qui assure et prépare à la fois son développement moral et son intégration active dans la société a une valeur permanente, d'où sa fonction implicite d'orienteur, pour aider l'élève à s'auto-réaliser et contribuer à son processus de socialisation. Le respect du règlement intérieur, notamment des horaires d'arrivée est le plus souvent foulé au pied par les enseignants de ces établissements. Comme le souligne madame Mewoli née Nga Bélibi Marie Thérèse, directrice de l'école primaire publique de nkondengui, « *la discipline est d'abord une affaire qui concerne les enseignants qui doivent arriver à l'école avant les élèves, à l'effet de susciter en ces derniers la culture de la discipline* ». Cependant, dans les écoles primaires privées, chaque arrivée des enseignants le matin et chaque sortie le soir, à la fin des cours est sanctionnée par un enregistrement<sup>41</sup>

---

<sup>41</sup> Le matin dès leur arrivée dans l'établissement, chaque enseignant s'enregistre (nom, prénom, heure d'arrivée et signature) dans un cahier ou registre qui peut se trouver à la guérite, dans le bureau du chargé de la discipline ou de l'enseignant de service. Ce cahier est permanemment et quotidiennement contrôlé par le responsable de la discipline et est rendu in fine au chef d'établissement pour une autre mission de contrôle afin de se rassurer de la présence effective de tous les enseignants.

dans un cahier prévu à cet effet. Ce laxisme observé dans les écoles primaires publiques s'explique par le fait que l'action du directeur dans le contrôle de la totalité des enseignants (même dans leur tâche pédagogique) dont il a la charge s'avère insuffisante. Dans un tel environnement scolaire, tenir les élèves dans le respect de la discipline par un enseignant retardataire s'avère être une tâche difficile, voire impossible, ne pouvant déboucher que sur un rendement scolaire mitigé car n'étant pas suffisamment encadrés, les élèves y trouveront une source de démotivation, et donc d'échec scolaire. Pour la directrice de l'école publique d'Ekounou groupe 4, « *si les enseignants arrivent en retard, les élèves les suivront car le comportement de l'enseignant joue beaucoup sur celui de l'apprenant* ». En outre, le manque de souplesse dans les programmes scolaires ne permet pas aux enseignants de se libérer de leur tâche qui est de dispenser les savoirs aux élèves pour jouer le rôle que devrait jouer un chargé de discipline. Pour Monsieur Ze Zibi Alain, directeur de l'école publique de Nkolndongo groupe 4,

*L'absence d'une instance disciplinaire dans les écoles primaires publiques a des effets néfastes sur le rendement scolaires des élèves car, au lieu de se consacrer dans la salle de classe pour dispenser les leçons, l'enseignant est obligé de sacrifier son temps pour aller corriger ou assurer l'ordre au niveau des élèves ayant commis des actes d'indisciplines ; or ces élèves pouvaient directement être envoyé chez le surveillant général. Ce temps perdu joue absolument sur les performances scolaires des élèves.*

### **III.Impacts sur les élèves des écoles primaires privées**

Globalement au Cameroun, les indicateurs de réussite sont meilleurs dans les établissements privés que dans le public, aussi bien au primaire qu'au secondaire<sup>42</sup>. Les établissements privés mettent en avant le suivi personnalisé des élèves tout au long de l'année ; de par leur ancienneté, certains établissements bénéficient d'une bonne réputation au niveau de la qualité de l'instruction. La réussite de l'élève dépend ainsi de la pédagogie proposée (travaux dirigés, évaluations ou contrôles hebdomadaires, etc). En effet, les établissements privés offrent un type d'enseignement qui apporte aux élèves de bonnes performances tout au long de leur scolarité.

---

<sup>42</sup> L'Office du Baccalauréat de Cameroun (OBC) a rendu public le classement des établissements pour le compte des examens de la session 2022. Au regard de ce classement, les établissements privés occupent les cinq premières places du podium : collège Jean Tabi, collège Libermann, collège François Xavier, collège la Conquête.

## 1. Rendements scolaires satisfaisants

Si les problèmes de l'échec scolaire dans les établissements publics sont de plus en plus au centre des préoccupations des parents d'élèves, ceux relatifs à l'efficacité de l'enseignement privé constituent une source d'assurance. Au Cameroun en général et singulièrement dans la ville de Yaoundé, l'enseignement privé jouit d'une bonne image auprès des parents, qui estiment que leurs enfants y sont mieux encadrés. En effet, les établissements privés ont un système d'encadrement des élèves plus rigoureux que les établissements scolaires publics où on trouve très souvent un laxisme, notamment sur la maîtrise des effectifs dans les salles de classe. A cet égard, l'enseignement privé oriente son encadrement dans la formation de l'homme dans son entièreté « *chez nous, on travaille la personnalité de l'élève* » (Marie Thérèse, Op, Cit). L'analyse des variables qui conditionnent la réussite scolaire sont essentielles à toute démarche qui entend privilégier l'axe des liens école-famille-communauté dans ses interventions. Dans ce contexte, les enseignements dispensés se font sur la base d'une éducation formelle avec un accompagnement approfondi des parents.

*Le maintien de l'ordre et la discipline de nos élèves se concrétise par de bons résultats car, compte tenu de leur encadrement, ils sont de plus en plus appréciés lorsqu'ils se retrouvent au collège. Nous recevons de la part des responsables de ces collèges des retours positifs (via appels téléphoniques) à leur égard* (Megue, Op, cit).

Les établissements privés mettent généralement en avant le suivi personnalisé des élèves tout au long de l'année, avec un accent particulier sur l'observation des codes éthiques promouvant le principe du respect des autres, du vivre-ensemble et l'hospitalité. Les apprenants bénéficient ainsi d'une bonne qualité de l'instruction. Enseignant de service au groupe scolaire bilingue " LES AMIS", M. Nzie Justin affirme que « *le résultat de nos actions est satisfaisant car, tous les enfants ont cultivé l'hospitalité, ce qui impacte positivement sur leur conduite et surtout sur leur résultat scolaire* ». Dès sa rentrée à l'école primaire, l'enfant s'approprie des règles du vivre-ensemble, il apprend progressivement le sens et les conséquences de ses comportements, ses droits et obligations, il intériorise au quotidien la culture de la discipline, grâce aux actions conjuguées des instances chargées de la discipline.

## 1.1. Amélioration des Comportements

Il est aussi à noter que la présence des instances chargées de la discipline dans les établissements primaires privés contribue considérablement à l'amélioration des comportements, résultats et performances scolaires des apprenants. En effet, faisant de la discipline leur cheval de bataille, les enseignants de service, coordonnateurs et des enseignants des établissements primaires privés veillent permanemment sur l'amélioration des comportements des élèves, aussi bien dans les salles de classe que dans la cour de récréation. En martelant au quotidien le respect des principes moraux, ils forgent chez le jeune apprenant un type de conduite qui contribue dans son processus de socialisation, à la structure de sa personnalité et donc, garant d'une réussite scolaire et sociale. « *Les résultats auxquels nous parvenons sont perceptibles dans la qualité de la conduite, dans les connaissances, la discipline et dans le comportement* » (Semouya, Op, Cit). Chaque parent a son opinion sur l'enseignement dans les établissements publics et privés au Cameroun. Certains nous ont livrés les mobiles pour lesquels ils choisissent l'une ou l'autre pour leurs progénitures :

*J'ai deux enfants en âges scolaire, l'aîné fréquente le CMI dans une école privée, sa performance scolaire est irréprochable. Par contre, j'ai été obligé de retirer son petit frère de l'école publique du quartier à cause de ses mauvais résultats scolaires, à présent il s'en sort mieux dans l'école privée qu'il fréquente actuellement<sup>43</sup>.*

En outre, l'environnement scolaire dans lequel l'élève passe la majeure partie de son temps en activité est un facteur dont l'impact dans sa réussite est non négligeable. Dans un environnement caractérisé par l'indiscipline, notamment l'absentéisme scolaire, les retards à l'école, les vols et des insultes, il est difficile, voire impossible d'y former des citoyens de demain. En revanche, inculquer les valeurs de discipline dès le plus jeune âge contribue à mettre de l'ordre dans les différentes facettes de la vie de l'individu. De plus, des aspects tels que le code vestimentaire, les coiffures, la propreté, les bonnes manières, le respect de soi et des autres, le vocabulaire, font également partie des axes sur lesquels les établissements primaires privés du Cameroun en général et de Yaoundé en particulier orientent l'éducation de leurs élèves, ce qui leur fournit un stimulus cognitif plus important et conséquent. « *D'autres orientations disciplinaires sont faites sur d'autres aspects, notamment la tenue vestimentaire, la coiffure, le vocabulaire, le comportement, l'espace scolaire* » (Megue, Op, Cit). Ces résultats, rendus possibles grâce à l'action conjuguée des enseignants, surveillants

---

<sup>43</sup> Témoignage d'un parent d'élève rencontré sur le terrain, venu chercher ses enfants à l'école à l'heure de sortie.

généralistes ou coordonnateurs, et des enseignants de service des établissements primaires privés, sont pour la directrice du Centre Communautaire de l'Enfance, madame Thérèse Claire, « *le fruit d'un travail positif qui doit être poursuivi et nécessite d'évoluer dans la même perspective* ».

#### **IV. Critique collective du système éducatif camerounais**

L'enseignement primaire est fondamental et obligatoire dans la mesure où, pour l'épanouissement de l'individu, il doit savoir lire, écrire, faire de simples calculs et explorer son environnement. La structure et le fonctionnement des systèmes d'éducation nationaux conditionnent dans une large mesure les résultats en matière d'éducation. Il y a un moment où un peuple cherche à savoir d'où il vient et où il va. Interroger l'école primaire au Cameroun, c'est aussi questionner l'histoire, le présent et anticiper le futur. On sait que tout système éducatif est à l'image de la société qui a la charge de l'instituer et de l'organiser. On ne peut en dire autant des sociétés qui ont vécu l'expérience de la domination. Ici, l'éducation n'est pas l'aboutissement d'un développement interne car l'école a constitué un leitmotiv de la politique coloniale. Toutefois, c'est sous le signe de la renaissance et de l'espérance que l'éducation primaire prend son envol au lendemain des indépendances. La Loi N° 98/004 du 4 avril 1998 d'Orientation de l'Éducation au Cameroun dispose en son article 15 que : « (1) le système éducatif est organisé en deux sous-systèmes, l'un anglophone et l'autre francophone par lesquels est réaffirmée l'option nationale du biculturalisme ; (2) les sous-systèmes éducatifs sus évoqués coexistent en conservant chacun sa spécificité dans les méthodes d'évaluation et les certifications. » Au sein de ces deux sous-systèmes, l'on rencontre deux ordres d'enseignement : l'enseignement public et l'enseignement privé. Le privé comprend les sous-ordres suivants : laïc, catholique, protestant et islamique. Il est évident que l'efficacité d'un système éducatif réside à juste titre en sa capacité à muer pour s'adapter aux exigences du contexte et des évolutions.

##### **1. Le problème de l'éducation au Cameroun**

Interroger l'école primaire au Cameroun, c'est aussi questionner l'histoire, le présent et anticiper le futur. Tout système éducatif est à l'image de la société qui a la charge de l'instituer et de l'organiser. Le Cameroun, comme beaucoup d'autres pays Africain, connaît depuis une dizaine d'années des réformes dans son système éducatif. Avec une frénésie et une diligence préoccupante, la maternelle, le primaire et le secondaire subissent des

bouleversements importants. En effet, inquiétés par les résultats alarmants provenant des établissements scolaires, les décideurs, sous l'influence ardente des bailleurs de fonds, adoptent l'Approche Par Compétence (APC)<sup>44</sup> pour l'enseignement. Les programmes d'étude des différentes disciplines ont alors fait l'objet d'une réécriture suivant cette approche dont l'application implique un changement de paradigme. Le système éducatif constitue en effet une unité fonctionnelle dans laquelle tout influe sur tout; les failles et les lacunes à un niveau quelconque ou les résultats positifs obtenus se répercutent nécessairement sur les autres niveaux.

### **1.1. Un système éducatif inadapté**

Le système éducatif camerounais, à l'exemple de celui de la plupart des pays africains au sud du Sahara, est à l'origine de la période coloniale. Le Cameroun présente cependant une spécificité dans la mesure où son système éducatif est influencé par ceux de trois pays colonisateurs différents, à savoir l'Allemagne de 1884 à 1916, la France et l'Angleterre de 1916 à 1960 (Ngouo, 1995). La politique éducative au Cameroun est le fondement même du système éducatif; elle vise à répondre à la question de la mission de l'école ou de l'instruction. Tout projet éducatif renvoie à une conception philosophique et à un système de valeurs en rapport avec la société qu'on entend édifier et le type d'homme qu'on souhaite développer. En effet, si l'instruction se résume dans la nécessité d'assurer une bonne formation morale, physique, civique et intellectuelle des citoyens, beaucoup de choses doivent être faites pour l'actualiser et la concrétiser. Un meilleur système éducatif doit offrir la possibilité à tous les enfants de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture la plus développée, quelle que soit la localité du pays. Par son essence, ce système éducatif hérité pose au moins deux problèmes de fond: celui de la langue d'instruction qui est différente de la langue de communication en dehors de l'école et surtout celui de l'adaptation des contenus des programmes aux préoccupations propres de développement. Héritage de l'éducation primaire et secondaire de l'époque coloniale dont la finalité était la formation des agents devant accomplir des tâches administratives dans les bureaux, les programmes scolaires n'ont pas profondément changé même s'ils ont enregistré de nombreuses retouches. Ni leur contenu, ni

---

<sup>44</sup> Il est désormais demandé aux enseignants d'envisager des pratiques en cohérence prioritaire avec le socio-culturalisme, qui postule que l'élève crée ses connaissances en interaction avec ses pairs. Ce courant provoque ainsi une reconfiguration des relations entre enseignants et apprenants, le curseur de la centration étant placé sur ce dernier et, par extension, sur ses activités d'apprentissage.

leurs objectifs ne sont adaptés aux besoins de l'Afrique, à sa culture, mais aux exigences du colonisateur. Notre système éducatif est aujourd'hui caduque et nécessite des réformes. Les programmes scolaires actuels sont à la fois inadaptés à notre environnement socio-culturel, aux besoins de notre histoire et à ceux de la vie contemporaine. Madame Ernestine Penda, directrice du groupe scolaire bilingue les "AMIS", s'insurge sur l'inadaptabilité de notre système éducatif par rapport à nos réalités : « *notre système éducatif est en déphasage avec nos réalités. Nos programmes scolaires sont trop volumineux* ». Elle s'interroge en ces termes : « *Combien de matières pour un enfant de l'école primaire ? Les enfants ne peuvent plus suivre ce rythme* ». En effet, le contenu des programmes assez volumineux tant à submerger les jeunes enfants qui pour la plupart, malgré les efforts consentis, n'arrivent pas à réviser au quotidien la totalité de leurs leçons. L'élève de la SIL jusqu'au CMII transporte tous ses cahiers et livres dans son sac chaque jour comme nombre de ses camarades (même si les fournitures sont proportionnelles au niveau d'étude de chaque élève). Pour certains acteurs même de l'éducation, il y a trop de cours à l'école primaire, « *le système éducatif au Cameroun est sur les épaules des enseignants du primaire qui est vraiment surchargé ; il enseigne toutes les matières* » (Madame Azegue, Op, cit). Dans ces programmes, il faudra accorder une place importante à l'Histoire (une Histoire non orientée), du Cameroun, de l'Afrique et des peuples noirs d'une part, et d'autre part, à l'informatique, aux travaux d'atelier et aux expériences dans les laboratoires car, comme le souligne Madame Marie Thérèse, directrice du Centre Communautaire d'Enfance (CCE), « *notre système scolaire est un copier-coller qui ne correspond, ni adapté à nos réalités. En plus, le contenu de certains livres au programme ne correspond pas à nos réalités et nous oblige à faire encore des recherches* ». Support pédagogique de base et matérialisation des programmes scolaires, le livre fait aujourd'hui l'objet d'un marchandage au point où des groupes se forment désormais partout pour produire des manuels scolaires et usent de toutes sortes d'influences pour que leurs œuvres écrites figurent sur la liste officielle des manuels scolaires. Ainsi, après avoir traversé la barrière de la Commission Nationale du Livre, ces promoteurs de supports pédagogiques rencontrent chefs d'établissement et enseignants qui subissent à leur tour des pressions, pour faire adopter leurs livres au conseil d'établissement. L'équilibre d'un système éducatif repose sur l'agencement de plusieurs dimensions qui intègrent les domaines cognitif, psychomoteur, affectif en relation avec l'environnement sociologique et politique. En cela, Madame Azegue, directrice de l'école primaire publique d'Ekounou groupe 4, pense que *l'Etat doit descendre plus bas sur le terrain pour toucher du doigt les réalités et voir ce qu'il*

*faut faire et non rester dans les bureaux pour prendre des décisions ; notre système éducatif n'est pas adapté à nos réalités car, de nombreux critères doivent être pris en compte ». Elle poursuit : « il faut aller sur le terrain pour se rassurer si le système éducatif mis en place correspond à nos besoins car, passer d'un système éducatif à un autre ne garantit pas de véritables compétences.*

En ce qui concerne les conditions de réussite, il convient que celles-ci soient fondées sur le mérite et l'efficacité, sur les performances des apprenants. Car les conditions appliquées jusque-là pour décider de la promotion de nos enfants en classe supérieure ou leur réussite aux examens certificats, ont plutôt favorisé la nullité de ces apprenants du moins la médiocrité de la très large majorité d'entre eux. En effet, la promotion collective<sup>45</sup> instituée dans l'enseignement primaire par l'arrêté n°315/B1/1464/MINEDUB du 21 février 2006 fixant les modalités de promotion des élèves du cycle de l'enseignement primaire représente un réel handicap sur notre système éducatif, ce qui créé une véritable contreperformance chez les élèves. Avec ce système, il n'est plus possible pour un élève de fréquenter une même salle pendant deux années consécutives<sup>46</sup>. Ce mode de promotion est inadapté suivant nos réalités : Nous en voulons pour preuves l'existence des classes aux effectifs pléthoriques dans nos écoles.

## **1.2. Faiblesses des résolutions issues des Etats généraux de l'éducation de Mai 1995**

Depuis leur accession à l'indépendance dans les années 60, les Etats africains ont accordé une primauté absolue à l'éducation, parce que condition sine qua non de tout développement. Les rencontres et réunions organisées à cet effet en font foi, notamment la conférence d'Addis-Abeba (1961), la rencontre d'Abidjan (1964), la rencontre de Lagos (1968), les assises de Hararé (1982). Malgré de multiples rencontres des Ministres africains de l'éducation et nonobstant les efforts consentis par nos gouvernements et nos partenaires techniques et financiers dans la recherche des solutions idoines aux multiples problèmes qui entravent le développement de l'éducation en général et de l'Education de base en particulier,

---

<sup>45</sup> Madame Azegue, directrice de l'école primaire publique d'Ekounou groupe 4 nous a confié que la promotion collective est effective dans son établissement. Pour étayer ses propos, elle explique que selon la hiérarchie, on ne doit plus exclure un élève.

<sup>46</sup> Madame Mewoli née Nga Bélibi Marie Thérèse, directrice de l'école primaire publique de nkondengui explique que lorsque l'élève a déjà redoublé une fois, l'année d'après, on le pousse en classe supérieur, vers la sortie.

le constat reste sombre : la crise économique, l'accroissement de la dette extérieure, la croissance démographique galopante et les guerres civiles continuent de freiner l'accès à l'éducation à un grand nombre d'enfants<sup>47</sup>. La crise économique qui a secoué le Cameroun depuis la fin des années 80 n'a pas permis au gouvernement de réaliser pleinement les objectifs de l'Education Pour Tous (l'EPT) qu'il s'est fixé en 1991. Néanmoins, entre 1989/90 et 1996/97, le taux brut de scolarisation des garçons a connu une baisse de 11 points et celui des filles une chute de 9 points pour la même période. Face à cette situation alarmante, le Chef de l'Etat a prescrit la tenue des Etats Généraux de l'Education pour identifier à travers un diagnostic, les maux qui minent le système et proposer des solutions pour les pallier. D'où les objectifs suivants :

1. Cultiver chez l'enfant camerounais l'esprit de partenariat, d'amour de l'effort et la quête de l'excellence ;
2. Offrir une éducation à l'élève avec un accent particulier mis sur les méthodes actives et interactives en vue de favoriser le succès d'un grand nombre et réduire, voire éradiquer à terme les redoublements et les déperditions ;
3. Former à l'amour de la patrie de citoyens cultivés, enracinés dans leur culture, mais ouverts au monde, respectueux de l'intérêt général et du bien commun.
4. Initier l'élève à la culture et à la pratique de la démocratie, au respect des droits de l'homme et des libertés, de la justice et de la tolérance, au combat contre toutes les formes de discrimination, à l'amour de la paix et du dialogue, à la responsabilité civique et à la promotion de l'intégration sous-régionale.
5. Former les enfants camerounais de manière à leur permettre de devenir, à terme, capables de créativité, d'auto-emploi, et à même de s'adapter à tout moment à l'évolution de la science, de la technologie et de la technique

Ainsi, du 25 au 27 mai 1995, se sont tenus les Etats Généraux de l'Education, à l'issue desquels les recommandations relatives aux nouvelles missions et finalités de l'Ecole Camerounaise, à l'offre conséquente d'éducation et à la gestion du système éducatif sur le triple plan pédagogique, administratif et financier ont été adoptées. Cependant, au regard des résolutions prises lors de ces Etats généraux de l'éducation, le volet disciplinaire semble avoir

---

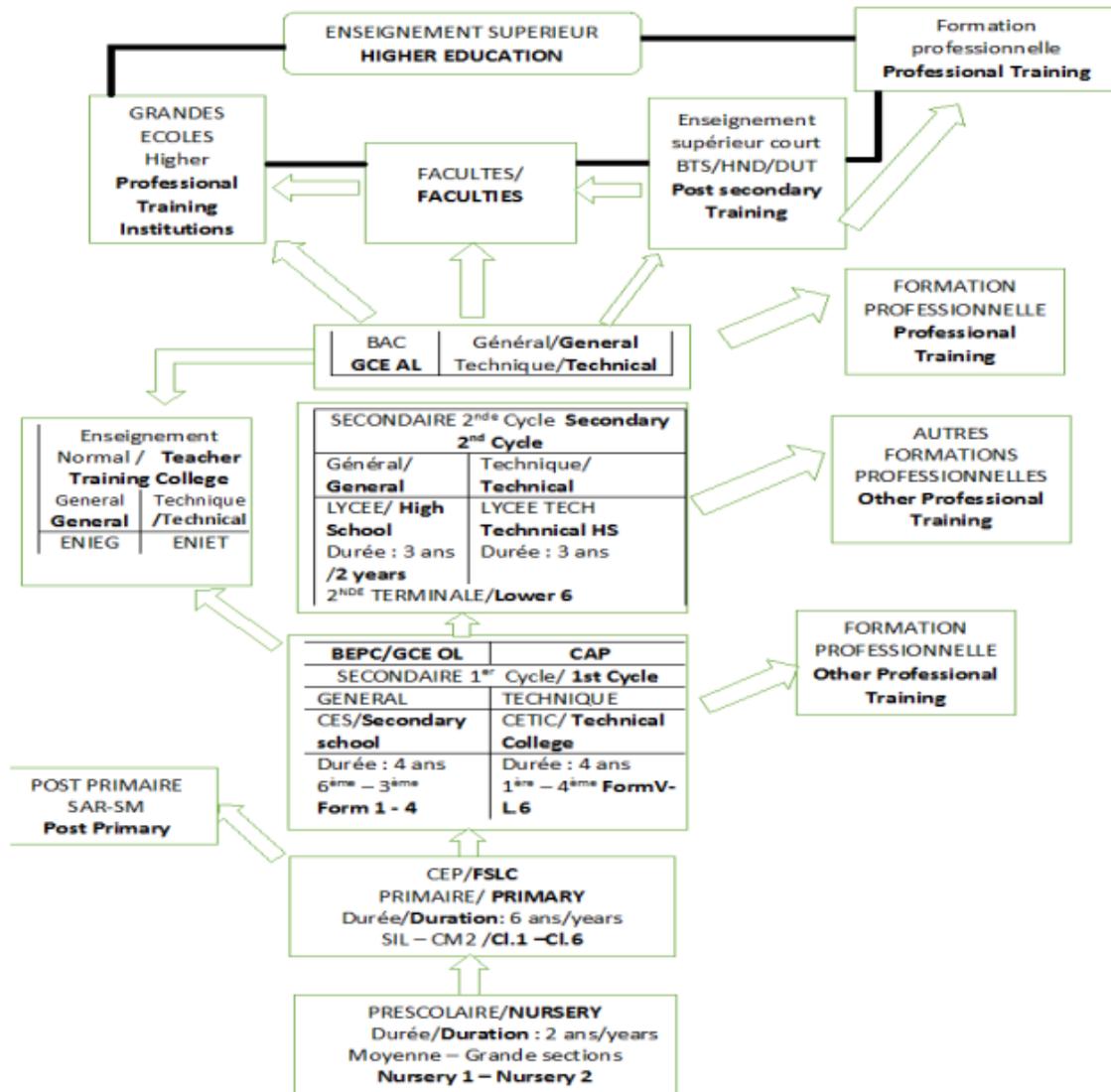
<sup>47</sup> Ministère de l'Education Nationale, Rapport Bilan de la décennie de l'Education Pour Tous à l'an 2000, Yaoundé, 2000, P. 2.

été ignoré. L'un des axes forts des objectifs récents de l'éducation porte sur l'éducation à la citoyenneté<sup>48</sup> sans que l'accent ne soit mis sur le volet de la discipline, garant du respect de l'autre, du vivre-ensemble, de la tolérance mutuelle, et donc de réussite. Dans toutes les sociétés, le système éducatif participe à l'entretien et à la reproduction de la structure sociale et se révèle donc comme étant un instrument essentiel du contrôle social.

---

<sup>48</sup> Les enseignements y afférents sont réduits à la portion congrue et se limitent aux leçons de morale, à l'étude du code de la route, aux rudiments de l'hygiène.

Figure N° 1 : Architecture du système éducatif camerounais



Source : Extrait du DSSEF (2013-2020)

**Tableau 1 : Conduite des élèves par classe dans l'établissement**

Types d'écoles	Conduite des élèves		Total
	Disciplinés	Indisciplinés	
Ecoles primaires publiques	55	15	70
Ecoles primaires privées	21	2	23

**Source :** enquête du 19 Avril 2023 réalisée à l'école primaire publique d'EKOUNOU et l'école primaire privée les "AMIS"

Dans ce tableau, l'objectif fondamental est d'établir le niveau de conduite des élèves par classe dans les écoles primaires publiques et privées. A la lecture de ce tableau, il se dégage nettement que le taux d'indiscipline est beaucoup plus élevé dans une salle de classe dans les écoles primaires publiques que dans les écoles primaires privées dans la ville de Yaoundé.

**Tableau 2 : Taux de réussite**

Taux de réussite pour la classe supérieur	Classes	
	CEI-CEII	CMI-CM2
Ecoles primaires publiques	75 %	70 %
Ecoles primaires privées	100 %	100 %

**Source :** enquête du 20 Avril 2023 réalisée à l'école primaire publique et au Complexe scolaire "DIBA"

A travers ce tableau, l'objectif vise à montrer le taux de passage pour la classe supérieur dans les écoles primaires publiques et privées : à cet effet, au regard de sa lecture, il ressort clairement que les écoles primaires privées enregistrent un taux de réussite de 100 %, contrairement aux écoles primaires publiques dont le taux de réussite est bien en deçà et oscille entre 70 et 75 %.

### Présentation des différentes écoles

Cette étude s'est déroulée à partir de six (6) écoles dans la ville de Yaoundé, dont trois (3) écoles primaires publiques et trois (3) écoles primaires privées, qui ont constitué le terrain de collecte d'information. Il s'agit entre autres de l'école primaire publique de kondengui, de l'école primaire publique d'Ekounou groupe 4, de l'école primaire publique de Nkolndongo groupe 4, du Groupe scolaire bilingue "les Amis" situé à kondengui, du Complexe scolaire bilingue "DIBA" situé à Ngoussou, du Centre Communautaire d'Enfance (CCE) situé à nlong-kak.

**Tableau 3 : Présentation des différentes écoles ayant servies de terrain d'étude**

Ecoles	Directeur/Directrice	Classes	Eff. Total des classes	Eff. Moyen par classe
E.P NKONDENGUI	Mme MEWOLI Née NGA BELIBI Marie Thérèse	De la SIL au CM2	302	51
E.P EKOUNOU Groupe 4	Mme AZEGUE	De la SIL au CM2	472	70
E.P NKOLNDONGO Groupe 4	M. ZE ZIBI Alain	De la SIL au CM2	465	89
COMPLEXE SCOLAIRE BILINGUE LES AMIS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme PENDA Ernestine (section franco)</li> <li>• Mme ABO Lovelin Bah epse SAND</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• De la SIL au CM2</li> <li>• De class one à class six</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 235 (section francophone)</li> <li>• 173 (section anglophone)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 34 (section francophone)</li> <li>• 25 (section anglophone)</li> </ul>
GROUPE SCOLAIRE BILINGUE DIBA	Sa Majesté Luc SEMOUYA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• De la SIL au CM2</li> <li>• De class one à class six</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 219 (section francophone)</li> <li>• 91 (section anglophone)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 34 (section francophone)</li> <li>• 14 (section anglophone)</li> </ul>
CENTRE COMMUNAUTAIRE D'ENFANCE (CCE)	Mme Thérèse Claire	De la SIL au CM2	212	33

## **CONCLUSION**

Ce travail de recherche avait pour but d'étudier la gestion de la discipline dans les écoles primaires en milieu urbain au Cameroun, à partir d'une étude de terrain menée dans six écoles publiques et privées de la ville de Yaoundé. La question principale guidant cette recherche était : Quels effets résultent de la présence ou de l'absence d'une instance disciplinaire dans l'encadrement des écoliers du primaire au Cameroun ? Notre hypothèse générale est que la gestion de la discipline dans les écoles primaires de Yaoundé repose sur des stratégies organisationnelles spécifiques à chaque établissement, en raison de l'absence d'une instance de discipline officielle.

À partir de cette hypothèse centrale, quatre hypothèses secondaires nous ont permis de mener une enquête sur le terrain et d'analyser la réalité des faits. Cette démarche qualitative, basée sur l'observation ordinaire et les entretiens avec les acteurs socio-éducatifs de Yaoundé, nous a conduits à structurer notre argumentation en deux parties, comportant quatre chapitres au total. La première partie examine la socialisation primaire et ses effets contreproductifs à travers les actes de déviance et de délinquance observés dans la société camerounaise. La seconde partie, consacrée à l'analyse du phénomène, traite des effets ambivalents (positifs et négatifs) de l'existence ou de l'absence d'une instance disciplinaire dans les écoles primaires de notre étude. La problématique est analysée à la lumière des théories du contrôle social et de l'impérialisme structurel.

Les conclusions de cette étude montrent clairement que les écoles primaires de Yaoundé, tant publiques que privées, abritent des écoliers impliqués dans des actes de déviance et de délinquance. Les responsables des établissements concernés, malgré des discours officiels souvent silencieux sur ces problèmes, éprouvent des difficultés à gérer la discipline, particulièrement dans les écoles publiques. En revanche, les écoles privées ayant institué des « enseignants de suivi » pour superviser la discipline de leurs élèves obtiennent de meilleurs résultats.

Dans les écoles primaires privées de Yaoundé, les indicateurs de réussite et de discipline sont supérieurs à ceux des écoles publiques. Cette performance repose sur deux aspects : un suivi personnalisé des élèves tout au long de l'année et la présence d'instances disciplinaires. Ces écoles privées font de la discipline leur leitmotiv, utilisant diverses stratégies pour maintenir l'ordre et garantir des comportements sociaux satisfaisants ainsi que des performances scolaires optimales.

La recherche sur les inégalités scolaires s'est longtemps focalisée sur les déterminants individuels et sociaux. Cependant, depuis les années 1980, il est reconnu que les structures scolaires influencent également les comportements individuels. Les établissements privés se distinguent par des caractéristiques spécifiques qui affectent positivement la scolarité de leurs élèves. Ces écoles mobilisent efficacement leurs acteurs et ressources pour orienter la socialisation des élèves vers un rendement optimal.

L'encadrement des élèves dans les écoles publiques de Yaoundé se caractérise par l'absentéisme, les retards et les abandons de poste par les enseignants, ce qui nuit à l'apprentissage de la discipline par les jeunes enfants. Les enseignants du public, souvent fonctionnaires, ne consacrent pas tout leur temps aux élèves et sont contraints par des conditions salariales difficiles à chercher des emplois supplémentaires, négligeant ainsi leur rôle éducatif.

Le système éducatif camerounais traverse une crise profonde. Malgré les investissements, les résultats restent contrastés. Les défis actuels incluent une demande massive de scolarisation par rapport à une offre insuffisante, un taux de déperdition élevé, l'absence de structures d'évaluation des programmes et des classes surchargées. Les critiques visent principalement les contenus des programmes scolaires, jugés inadaptés et peu pertinents.

L'analyse comparée de l'efficacité des secteurs public et privé met en évidence un avantage systématique pour le privé, en termes de discipline et de comportement des élèves. Les élèves du privé bénéficient d'un suivi personnalisé et entrent plus souvent au collège sans redoublement.

La réussite scolaire et l'excellence, valorisées par la société camerounaise, nécessitent une responsabilisation de chaque acteur éducatif. Les conclusions de cette étude soulignent la dépendance persistante du système éducatif camerounais vis-à-vis des modèles occidentaux, héritée de l'époque coloniale. Cette situation appelle à une réforme profonde du système éducatif, intégrant les valeurs endogènes et les spécificités socioculturelles locales.

La déviance et la délinquance dans les écoles camerounaises sont en augmentation. Les États généraux de l'éducation de 1995 n'ont pas abordé ces problématiques cruciales. Alors que des instances disciplinaires existent dans les écoles secondaires, leur absence au

primaire est préoccupante. Seules quelques écoles privées ont mis en place des « maîtres de suivi » pour pallier cette lacune.

Les débats sur la discipline divisent la communauté éducative, entre défenseurs des droits des enfants, partisans du dialogue et ceux prônant des sanctions corporelles modérées. Il est crucial de construire une instance disciplinaire intégrant les valeurs traditionnelles et modernes pour renforcer la cohésion sociale.

La réforme du système éducatif camerounais doit commencer par la famille et l'école primaire. La communauté éducative élargie, incluant l'État, les milieux associatifs, la chefferie traditionnelle et les médias, devrait établir un code de conduite partagé pour inculquer les valeurs de discipline, de civisme, « de rigueur et de moralité ». Le tout débouchant sur des citoyens de demain formés et responsables, à qui une éducation de qualité et une discipline efficace ont été inculquées.

## **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

## OUVRAGES GENERAUX

**ABBEL, B et VAN DEN.**(2013). *Le modèle centre/ périphérie*, Bruxelles.

**AMIN, S.** (1986). *La déconnexion, pour sortir du système mondial*, Paris, La découverte.

**ATEBA EYENE, C.** (2012). *Le management de l'opacité et les drames de la société camerounaise*. Yaoundé : Saint Paul.

**BONELLI, L.** (2008). *La France a peur. Une histoire de l'« insécurité »*, Paris :La Découverte

**BURDEAU.**( 2000). *L'Etat*, Paris : PUF.

**CAPLOW. T.** (1972). *L'enquête Sociologique*, Armand Colin, Paris.

**CHAPOULIE J. M.** (1973). « L'analyse sociologique des groupes professionnels », *Revue française de sociologie*, XIV.

**CONDORCET.** (1792). *Cinq mémoires sur l'instruction publique*, Paris : Flammarion.

**DJOUDA FEUDJIO, NZHIE ENGONO, LEKA ESSOMBA et al.** (2018). *Précarité et pauvreté au Cameroun, un diagnostic socio anthropologique*, Paris : L'Harmattan.

**DUVERGER.** (1966).

**EHRENBERG A.** (1998). *La fatigue d'être soi. Dépression et société*. Paris :Odile Jacob

**ELA, J.M.** (1971). *La plume et la pioche*.Yaoundé :CLE.

**FANON, F.** (1968). *Les damnés de la terre*. Paris: Maespero.

**GALTUNG, j.** (1980). « A structural theory of imperialism ». *journal of peace Research*. 18  
81-117

**GHIGLIONE, R. et MATALON,B.**(1978).*Les enquêtes sociologiques: théories et pratique*.  
Paris : Armand Colin.

**GRAWITZ, M.** (1998). *Lexique des sciences sociales*. Paris :Dalloz, 3<sup>ème</sup> édition.

**HEGEL, F.** (1821). *Les principes de la philosophie du droit*. Trad, A Kahn : Editions Gallimard.

**HULSMAN, L.** (1982). *Peines perdues. Le système pénal en question*. Paris : Le Centurion.

**JOURNAL OF SCIENCE AND TECHNOLOGY (IMJST)** ISSN: 2528-9810 Vol. 5 Issue 12

**KANT, E.**(1785). *Fondements de la métaphysique des mœurs*. Paris :Union général des Editions.

**KENGNE FODOUOP et al.** (2016). *Cameroun, la république de la débrouillardise*. Paris :L'Harmattan.

**MARCH, J.** (1989).*Decisions et organization*, New York Press.

**MBEMBE, A.**(2000). *De la post colonie : Essai sur l'imaginaire politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris : Kartala.

**MBEMBE, A.** (2006). *Sortir de la grande nuit, Essai sur l'Afrique décolonisée*, Paris :La découverte.

**MFOULOU, J.**(2007). « Afrique et mentalité coloniale » in Sciences sociales et devenir de l'Afrique, Cours de Sociologie politique, Département de Sociologie, FALSH, Université de Yaoundé I.

**MILLARD, E.** (1995).Hauriou et la Théorie de l'Institution. *Droit et Société*. **381-412**.

**QUIVY, R. et CAMPENHOUT, Van L.** (1995).Manuel de recherche en sciences sociales, Paris : Dunod.

**RIZZA, Roberto.**(2008). « Néo institutionnalisme sociologique et nouvelle sociologie économique : quelles relations ? ».in *Revue interventions économiques*, n° 38. 1-22

**TOWA, M.**(1971). *Essai sur la problématique philosophique dans l'Afrique actuelle*, Yaoundé : CLE.

**VEBLEN, Thostein et al.** (2001).*Institutionnal Economic* .Then and now, Vol 15, No 3.

**YEMELE, R.(2022).** Coach en optimisation des performances. (DIRECT INFOS).

### OUVRAGES SPECIFIQUES

**ASTOLFI, J.** (1993). *Placer les élèves en " situations-problèmes " ?*.Paris :INRP.

**ASTOLFI, J.-P.** (1992). *L'école pour apprendre*, Paris : ESF.

**BALLION R.**(1997). « Les difficultés des lycées vues à travers les transgressions », dans CHARLOT et Jean-Claude EMIN, *Violences à l'école. État des savoirs*, Paris :Armand Colin/Masson .

**CHEVIT, B.**( 2003), *Le contrôle des élèves au collège : conditions, organisation et pratiques dans quatre établissements contrastés*. Thèse de sociologie, Université Paris VIII.

**CROS, F.** (1993) *L'innovation à l'école : forces et illusions*, Paris :PUF.

**CROS, F.** et **ADAMCZEWSKI, G.** (dir.). (1996). *L'innovation en éducation et en formation*, Bruxelles :De Boeck.

**DELEUZE, G.** (2007-1990) *Pourparlers*, Paris : Les Éditions de Minuit.

**DEMAILLY, L.** (dir.).(2000). *Évaluer les politiques éducatives. Sens, enjeux, pratiques*, Bruxelles : De Boeck.

**DUPONT-FERRIER, G.**(1921). *Du collège de Clermont au Lycée Louis-Le-Grand (1563-1920)*. Tome 1, Paris :E. de Boccard.

**DURKHEIM, E.**(1922)*Education et sociologie*, Paris :PUF.

**DURKHEIM, Emile.**, 1999, *L'évolution pédagogique en France*, Paris, PUF, 1999 (1938).

**DURU-BELLAT, M.** et Henriot-**VAN ZANTEN, A.** (1999). *Sociologie de l'école*, Paris, Armand Colin, 2<sup>e</sup> éd.

**ESSINGANG, 2022**, « Mgr Zinga Atangana interpelle les parents et éducateurs » réunion avec les secrétaires à l'éducation scolaire de tous les diocèses de l'église catholique au Cameroun à Yaoundé Mvolye.

**FEUZEU, F, 2020**, « Les violences en milieu scolaire au Cameroun : regard croisé sur un fléau aux conséquences dramatiques », *International Multilingual Journal of Science and Technology* Vol. 5 Issue 12, Décembre – 2020.

**FOUCAULT, 1975**, *Surveiller et punir, la naissance de la prison*, Paris, UGE.

**GATHER THURLER, M. (1993)** *Renouveau pédagogique et responsabilités de la direction de l'établissement*, Genève, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

**GATHER THURLER, M. (2000 a)** *Innover au cœur de l'établissement scolaire*, Paris, ESF.

**GIOLITTO, P. (1983)** *Histoire de l'enseignement primaire au XIXe siècle, L'organisation pédagogique*, Paris, Nathan.

**INSPECTION GENERALE DE L'EDUCATION NATIONALE, 1993**, *Établissement et vie scolaire. Le CPE dans la vie scolaire*, Paris, La Documentation française.

**KAFFO FOKOU (dir), 2009**, *Misères de l'éducation en Afrique : le cas du Cameroun aujourd'hui*, L'Harmattan.

**KI ZERBO, J. Eduquer ou périr**, Paris UNICEF- UNESCO- L'Harmattan.

**MADINIER.(1954)**. *La conscience morale*, Paris :PUF.

**MASSON, P.(1990)**. *Les coulisses d'un lycée ordinaire, Enquête sur les établissements secondaires des années 1990*, Paris : PUF.

**OBIN, J.-P. (1993)**. *La crise de l'organisation scolaire*, Paris : Hachette.

**OBIN, J.-P. (1995)**. *Les établissements scolaires entre l'éthique et la loi*, Paris : Hachette.

**PERALVA, A. (1997)**. « Des collégiens et la violence », dans **Bernard CHARLOT et Jean-Claude EMIN**, *Violences à l'école. État des savoirs*, Paris, Armand Colin/Masson.

**PERRENOUD, Ph.(2022).** *Dix (10) premiers principes pour rendre le système éducatif plus efficace*, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Université de Genève

**PICARD.(2000).***Les règles de savoir-vivre*, Paris :PUF.

**PROST, A.(1997).** *Éducation, société et politiques. Une histoire de l'enseignement en France de 1945 à nos jours*, Paris :Seuil.

**ROLLIN, CH.** (1845), *Du gouvernement intérieur des collèges et des classes, 7<sup>e</sup> livre du Traité des études*, Paris : Jean Delalain.

**SARRAZIN, Auriol.(2005)** « 83 Actions et réactions de l'école face à la délinquance », in Empan, Cain, n° 59.

**SECLET-RIOU, F.(1946).** *La discipline et l'éducation. Du dressage à l'autonomie*, Paris :Ed. Bourlier.

**SPINOZA.(1677).** *L'éthique*, in Œuvres complètes :Editions Gallimard.

**TESTANIERE, J.(1967).** « Chahut traditionnel et chahut anémique dans l'enseignement du second degré » *Revue Française de Sociologie*, VIII, numéro spécial.

**VITALI, C.(1997).** *La vie scolaire*. Paris, Hachette Éducation.

## ARTICLES

**PERRENOUD, PH.** (2002) L'évaluation des réformes scolaires : autopsie ou source de régulation ? De l'expertise alibi au pilotage accompagné, in Bois, M. (dir.) *Les systèmes scolaires et leurs régulations*, Lyon :CRDP.

**GATHER THURLER, M.** (2000 d) Au-delà de l'innovation et de l'évaluation : instaurer un processus de pilotage négocié, in Demailly, L. (dir.) *Évaluer les politiques éducatives. Sens, enjeux, pratiques*, Bruxelles :De Boeck.

**GATHER THURLER, M.** (2000 b) Diriger pour transformer l'établissement scolaire, in TILMAN, F. et OUAIL, N. (dir.). *Piloter un établissement scolaire. Lectures et stratégies de la conduite du changement à l'école*, Bruxelles : de Boeck.

## **RAPPORT**

**PEROL-DUMONT, M.-F.**(2001). *Une nouvelle actualité pour l'internat scolaire ?*, Rapport présenté au Premier Ministre.

## **THESE**

**MAHAMAT.**(2019). « Déviances scolaires et contrôle social à Yaoundé. Essai d'approche sociologique du quotidien des jeunes à Yaoundé ». Thèse de DEA, 2009, Université de Yaoundé I.

## **MEMOIRE**

**ETONGUE, A.**(2021). « Scolarisation, interruption des études et changement de l'itinéraire de vie chez les petits séminaristes catholiques romains au Cameroun », Mémoire de Master, FSE, Université de Yaoundé I

## **AUTRES DOCUMENTS**

**Cameroon Tribune :** (2018). « Le gouvernement tire la sonnette d'alarme contre la déviance en milieu scolaire »

**MBAKOP, W.** (2018). « Le gouvernement tire la sonnette d'alarme contre la déviance en milieu scolaire ». *Cameroon Tribune*.

## TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE .....	I
REMERCIEMENTS .....	IV
SIGLES .....	VI
ACRONYMES.....	VII
LISTE DES TABLEAUX.....	VIII
RÉSUMÉ.....	IX
ABSTRACT .....	X
INTRODUCTION.....	11
I.    PRETEXTE ET CONTEXTE D'UNE ETUDE .....	12
II.   PROBLEME DE RECHERCHE.....	18
III.  PROBLEMATIQUE DE RECHERCHE.....	19
IV.  REVUE DE LA LITTERATURE.....	20
V.   OBJECTIFS DE RECHERCHE.....	25
<i>V-1.Objectif général.....</i>	<i>25</i>
<i>V-2. Objectifs spécifiques.....</i>	<i>25</i>
VI.  QUESTIONS DE RECHERCHE ET HYPOTHESES.....	25
<i>VI-1- Questions de recherche.....</i>	<i>25</i>
VI.1.1 Question de recherche principale.....	25
VI.1.2 Questions de recherche secondaires.....	25
<i>VI-2- Hypothèses de recherche.....</i>	<i>26</i>
VI.2.1 Hypothèses de recherche principale.....	26
VI.2.2 Hypothèses de recherche spécifiques.....	26
VII.  METHODOLOGIE .....	27
<i>VII-1 CADRE THEORIQUE D'ANALYSE .....</i>	<i>27</i>
1. <i>Théorie du contrôle social et de la régulation.....</i>	<i>27</i>
2. <i>Théorie de la dépendance (dependencia) et de l'impérialisme structurel .....</i>	<i>28</i>
3. <i>Théorie du management (Perspective management des institutions sociales).....</i>	<i>30</i>
<i>VII-2 Techniques de collecte des données .....</i>	<i>31</i>
1. <i>L'observation directe.....</i>	<i>31</i>

2. <i>L'entretien semi directif</i> .....	32
3. <i>L'enquête par questionnaire</i> .....	33
4. <i>Clarifications conceptuelles</i> .....	34
5. <i>Cadre spacio-temporel</i> .....	36
6. <i>Plan de la Recherche</i> .....	36
PARTIE I : .....	37
SOCIALISATION PRIMAIRE ET EFFETS CONTREPRODUCTIFS DANS LA SOCIETE CAMEROUNAISE : LA DEVIANCE ET LA DELINQUANCE PRIMAIRES .....	37
CHAPITRE I.....	39
LA SOCIALISATION PRIMAIRE ET SES EFFETS DANS LA SOCIETE CAMEROUNAISE .....	39
I. L'EDUCATION FAMILIALE ET SES ECUEILS (EDUCATION AU RABAIS, ABSENCE DE CONTROLE SOCIAL) .....	39
1. <i>Le processus de la socialisation</i> .....	40
1.1. Effets ambivalents de la socialisation .....	41
1.2. Effets contreproductifs de la socialisation primaire dans la société camerounaise 42	
II. PROBLEMATIQUE DE LA REFORTE DES VALEURS DE BASE DANS LA SOCIETE CAMEROUNAISE .....	44
1. <i>L'urgence d'une socialisation de qualité</i> .....	44
2. <i>Consolidation des valeurs morales : rôle de la communauté éducative</i> .....	45
3. <i>Pour une socialisation plus rigoureuse qui intègre les valeurs de base</i> .....	46
CHAPITRE II.....	47
PETITE DELINQUANCE DANS LES ECOLES PRIMAIRES AU CAMEROUN ET REACTIONS DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE SUR LE PHENOMENE .....	47
I. L'ADOLESCENT ET LE PHENOMENE DE DELINQUANCE.....	47
1. DELINQUANCE ET TYPOLOGIES.....	47
2. DELINQUANCE PRIMAIRE AU SEIN DES FAMILLES ET DANS LE CHAMP SCOLAIRE AU CAMEROUN.....	50
2.1. <i>Délinquance au sein des familles et de ses mobiles</i> .....	50
2.2. <i>Petite délinquance dans le champ scolaire au Cameroun</i> .....	51

II. PROMOUVOIR LA DISCIPLINE EN MILIEU SCOLAIRE .....	53
1. <i>Débat de la communauté éducative autour de la discipline et des sanctions dans l'enseignement primaire au Cameroun</i> .....	53
2. <i>Prodiguer des petits conseils aux écoliers indisciplinés</i> .....	54
2.1. <i>Engager des conseillers pédagogiques et appliquer des sanctions psychologiques</i>	55
2.2. <i>Créer une instance disciplinaire reposant sur le fouet et des corvées pour les indisciplinés</i> .....	56
III. CAMEROUN : UN SYSTEME SCOLAIRE ENCORE SOUS TUTELLE .....	57
DEUXIEME PARTIE .....	60
EFFETS AMBIVALENTS OU MITIGES DE L'INSTITUTION	
DISPROPORTIONNELLE DES INSTANCES DISCIPLINAIRES EN MILIEU SCOLAIRE	
AU CAMEROUN : LE CAS DE LA VILLE DE YAOUNDE .....	60
CHAPITRE III .....	62
POLEMIQUE AUTOUR DE L'INSTITUTION « TARDIVE » DE LA SURVEILLANCE	
GENERALE DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, AU DETRIMENT DU	
PRIMAIRE.....	62
I. LA SURVEILLANCE GENERALE.....	62
1. <i>Le constat lancinant</i> .....	62
2. <i>Surveillance générale en milieu scolaire : sociogenèse</i> .....	63
2.1. <i>Surveillance par modules relais pour les cas extrêmes</i> .....	65
2.2. <i>Du Système éducatif camerounais et de son organisation</i> .....	66
3. <i>Surveillance et régulation de la discipline dans les lycées et collèges au Cameroun</i>	66
II. LE REGLEMENT INTERIEUR .....	67
1. <i>Valeurs défendues par le règlement intérieur au sein de l'environnement scolaire</i> . 67	
2. <i>Des questions de discipline et d'indiscipline dans les établissements scolaires au Cameroun</i> .....	71
2.1. <i>Effets d'une socialisation primaire défailante</i> .....	73
3. <i>Laxisme et faiblesse des mécanismes de régulation</i> .....	75
3.1. <i>Faible implication des forces éducatives dans la gestion de la discipline en milieu scolaire</i> .....	77

CHAPITRE IV .....	79
ETAT DES LIEUX DE LA DISCIPLINE DANS SIX (6) ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES ET PRIVEES DANS LA VILLE DE YAOUNDÉ .....	79
I. METHODE COMPARATIVE DE LA GESTION DISCIPLINAIRE ENTRE LES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES ET PRIVEES AU CAMEROUN .....	79
1. <i>Mode de gestion de la discipline dans les écoles primaires publiques au Cameroun</i> 80	
1.1. Gestion de la discipline par les enseignants dans les salles de classes .....	80
1.2. L'action des enseignants dans le maintien de la discipline hors des salles de classe	84
1.3. Mode de gestion de la discipline dans les écoles primaires privées au Cameroun 85	
1.4. L'action des enseignants de service .....	86
1.5. Les acteurs de la communauté éducative .....	88
II. IMPACTS DE LA DISCIPLINE SUR LES RESULTATS SCOLAIRES ET SUR LA SOCIALISATION DES ELEVES DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES ET PRIVEES AU CAMEROUN .....	89
1. <i>Impacts de la discipline sur les élèves des écoles primaires publiques</i> .....	89
1.1. L'environnement scolaire .....	89
1.2. Une discipline faible .....	91
III. IMPACTS SUR LES ELEVES DES ECOLES PRIMAIRES PRIVEES .....	92
1. <i>Rendements scolaires satisfaisants</i> .....	93
1.1. Amélioration des Comportements .....	94
IV. CRITIQUE COLLECTIVE DU SYSTEME EDUCATIF CAMEROUNAIS .....	95
1. <i>Le problème de l'éducation au Cameroun</i> .....	95
1.1. Un système éducatif inadapté .....	96
1.2. Faiblesses des résolutions issues des Etats généraux de l'éducation de Mai 1995 98	
CONCLUSION .....	104
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....	108
OUVRAGES GENERAUX .....	109
OUVRAGES SPECIFIQUES .....	111
ARTICLES .....	113

RAPPORT .....	114
THESE.....	114
MEMOIRE .....	114
AUTRES DOCUMENTS .....	114
TABLE DES MATIÈRES .....	115